
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<http://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

VIII. EMAN. II



. Roma



**TROUVÈRES,
JONGLEURS ET MÉNESTRELS**

du Nord de la France

ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

—

I.

—

TROUVÈRES CAMBRÉSIENS.

—

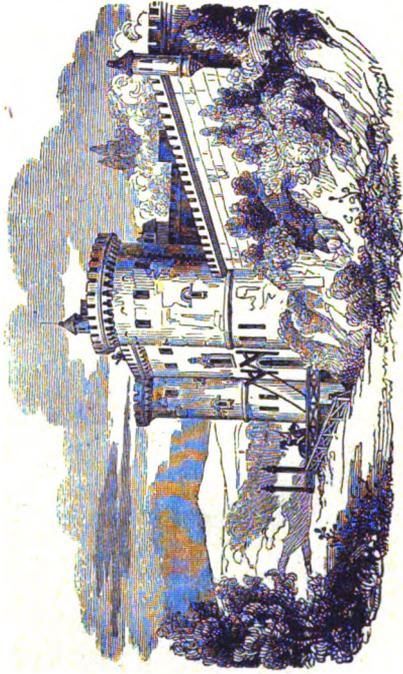
22



VALENCIENNES, IMPRIMERIE DE A. PRIGNET.



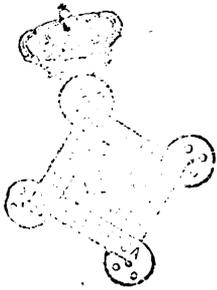




LES
TROUVES
CAMBRÉSIENS,

Par M. Arthur Dinaux,

De la Société Royale des Antiquaires de France.



« Alors défailirent les Mécènes,
» Et défailirent ausy les poètes!

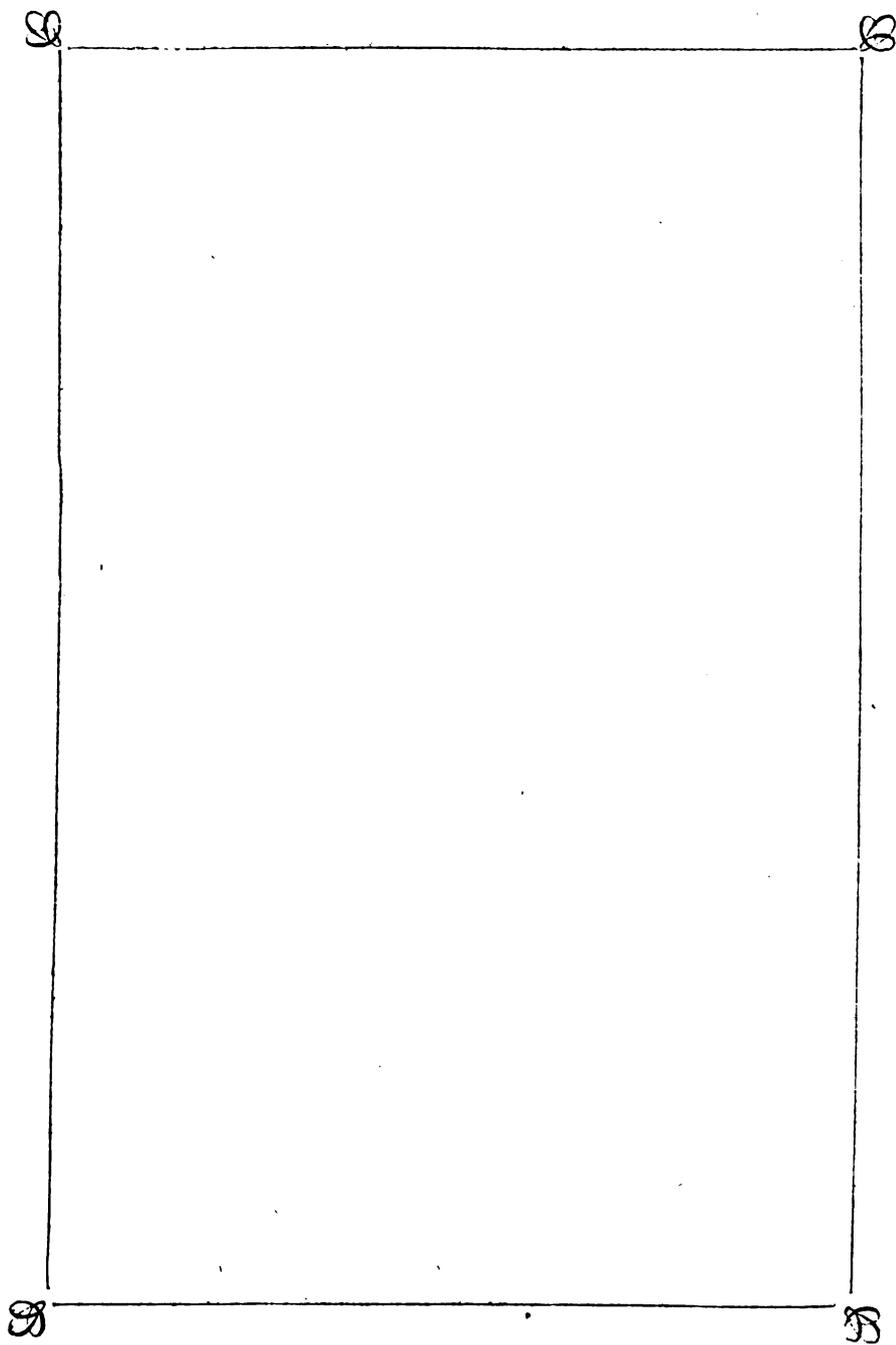
JEAN-DE-NOSTRE-DAME. (Vies des plus célèbres et
anciens poètes provençaux, qui ont floury du temps
des comtes de Provence. Lyon, 1575, in-8.)

Troisième Edition.

J. A. M.

PARIS,
LIBRAIRIE GRECQUE — LATINE — ALLEMANDE — ANGLAISE
ET DÉPARTEMENTALE,
DE J.-ALBERT MERCKLEIN, RUE DES BEAUX-ARTS, N° 11.

CIO IO CCC XXXVI.



BVL 0433856

1-BVL 0433857

AVERTISSEMENT

SUR CETTE TROISIÈME ÉDITION.

Les *Trouvères Cambrésiens* ne fournirent d'abord qu'un mémoire envoyé à la Société d'Emulation de Cambrai, en réponse à l'une des nombreuses questions soulevées par le *Programme des Recherches historiques* publié par la Société ; ce corps savant, qui a rendu et qui rend encore tant de services à l'histoire de la contrée, accueillit ce travail avec bienveillance ; il fut publié en deux livraisons dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, qui s'impriment à Valenciennes. Une seconde édition, revue et augmentée, en fut faite dans la même ville et tirée à petit nombre pour être distribuée à quelques amis dont on appelait la sage critique et les utiles conseils ; ils ne se firent pas attendre : parmi ceux qui furent le plus profitables à l'auteur, on doit mettre au premier rang les indulgentes et érudites observations consignées dans le *Journal des Savans* (juin 1854) par le savant *Raynouard*, que les lettres pleurent en ce moment et que la science regrettera longtemps. Ce grand maître de la littérature du moyen-âge, malgré son penchant inné, et bien naturel du reste, vers les premiers poètes du midi, ne dédaigna pas de jeter un coup d'œil favorable et encourageant sur un essai tenté en faveur des vieux poètes du nord. Grâce lui en soient rendues ! Pourquoi faut-il que l'expression de notre reconnaissance aille expirer contre la froide pierre d'un tombeau !

L'auteur doit aussi des remerciemens à M. *Paulin Paris*, dont l'obligeance a été mise à contribution par lui ; à MM. *Le Glay* père et fils , chez lesquels il a trouvé sympathie , aide et conseil ; et à MM. *Francisque Michel* et *Achille Jubinal*, à chacun desquels il fut emprunté une pièce du pays qu'ils ont eu la gloire de publier les premiers et qu'ils sont assez riches pour prêter.

Avec de tels secours et des additions de plusieurs genres , les *Trouvères Cambrésiens*, comme ils se présentent aujourd'hui , méritent un peu mieux leur introduction parmi leurs illustres confrères en Apollon de la même époque ; il leur sera du moins permis de marcher à la suite , et de combler tant bien que mal une partie de la lacune qui existe dans l'histoire littéraire du nord du royaume , berceau de la monarchie comme de la langue française. L'auteur ne se dissimule pas que la distance qui le sépare de Paris et des hommes qui l'habitent est un obstacle à la confection d'un tel ouvrage ; mais d'un autre côté , une position au centre du pays sur lequel il travaille , la connaissance de ses vieux usages , de son ancien idiome , de ses traditions , sont de nature peut-être à compenser jusqu'à un certain point l'éloignement où il se trouve des riches sources de la science et lui feront trouver grâce auprès des érudits puissans de la capitale. Il aura du moins tenté de placer quelques jalons sur cette route écartée et encore peu connue , pour servir de guides à ceux qui , suivant la même carrière avec d'autres moyens , pourraient venir après lui.

PRODROME.

Un célèbre abbé, alors que l'église avait presque le monopole de la science, légua au monde littéraire une œuvre tant soit peu profane, dont la paternité appartenait plus justement à l'illustre Sainte-Palaye, et que les savans accueillirent sous le nom d'Histoire des Troubadours. Sans avoir la folle prétention de lutter avec de tels athlètes, c'est ce Monument, élevé par eux, en l'honneur de la poésie primitive du midi de la France, qui nous a suggéré l'idée de réunir quelques données sur les premiers poètes des provinces du nord, regardés à plus juste titre comme les pères de la poésie française, puisque leur langue, au poli près, est celle de la France. Les Trouvères Cambrésiens ne forment qu'un premier chapitre de l'œuvre que nous avons conçue; Dieu et nos amis aidant, bientôt les Trouvères Artésiens, Haynuyers et Flamands viendront se grouper à leur

suite et garnir ce (petit parnasse du moyen-âge que nous cherchons à élever dans nos froides contrées du Nord.) Ce qui nous encourage dans cette entreprise littéraire et presque nationale, c'est le vif intérêt dramatique répandu parmi les traditions de notre belle Flandre à cette époque de transition où, mue par une force instinctive, elle se dégage des langes de la barbarie et de l'abrutissement, pour tenter le premier pas dans la carrière des arts, des lettres et de la poésie, doux fruit d'une civilisation qui s'ébauche.) Sans doute il faut ardeur, courage et patience, à qui veut aller fouiller dans nos annales confuses, pour démêler ces précoces essais littéraires, cette poésie native, au milieu du fracas des batailles, des troubles politiques, des divisions intestines d'une société qui cherche à s'asseoir; mais aussi, il y a du plaisir, pour qui aime son pays, de retrouver dans des tems si reculés, des traces d'un génie primesautier et naïf quoique rustique encore, des tentatives déjà heureuses quoiqu'imparfaites, enfin, des premiers jets, dont les beautés neuves et originales sont presque aussi piquantes et aussi dignes de remarque, que s'ils étaient parvenus à la perfection même.

Trouvères Cambrésiens.

» Alors défailirent les Mécènes,
» Et défailirent aussy les poètes !

JERMAN DE MOSTERDAME. (Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence. Lyon, 1575, in-8.)

PREMIÈRE PARTIE.

 L règne en général une fausse idée sur les anciens poètes français ; on rapporte, d'une manière trop absolue, tous les premiers essais de poésie nationale aux *Troubadours*, ou poètes du midi, tandis que presqu'en même tems florissaient les *Trouvè-*

res, ou poètes du nord. Ces deux noms ont la même origine et la même signification ; chaque peuple seulement leur a donné la terminaison qui convenait à son langage (1). Les brillans troubadours sont plus célèbres et plus connus ; les modestes trouvères sont plus délaissés et moins appréciés. Cela tient peut-être autant à la réserve et à la vergogne naturelle des hommes du nord, qu'à l'amour-propre et à l'outrage qu'on reproche quelquefois aux habitans des rives de la Garonne.

Quoi qu'il en soit, il reste bien prouvé aujourd'hui que le nord de la France eut ses poètes du moyen-âge qui ne manquèrent ni d'imagination, ni d'élégance : s'ils sont trop oubliés en ce moment, c'est moins faute de génie de leur part, que manque de nationalité de leurs successeurs, qui ne rappelèrent pas assez souvent leur mémoire. La guerre aussi, qui tant de fois ravagea nos belles contrées sans cesse disputées, eut quelque part à ce délaissement, ou plutôt à la dispersion et à l'abandon forcé des matériaux restés après eux. Il appartient au siècle qui cherche à raviver les souvenirs d'art et de littérature du moyen-âge, de réparer autant que possible

(1) Trouveur, trouvère, trovadour ou troubadour, répondent parfaitement à notre mot *poète*, formé du grec *poiés*, qui signifie *inventer, trouver* ; ainsi Homère le poète pouvait, au moyen-âge, être traduit par *Homère le trouvère*.

un trop long oubli ; c'est presque un devoir filial que celui qui commande de rendre les honneurs dûs à ces célébrités enfouies : aujourd'hui , nous avons tous mission de remettre à flot ces réputations poétiques, qui, n'étant pas assez bien lestées pour arriver à bon port jusqu'à nous, ont fini par échouer devant l'écueil des siècles.

Il sera sans doute trop tard pour quelques-uns de ces premiers pères de la poésie romane ; leurs œuvres, et jusqu'à leur souvenir, ont péri. L'imprimerie, cette précieuse conservatrice des monumens littéraires, n'existait pas encore : ne nous étonnons donc pas du peu de popularité qu'ont obtenue jusqu'à présent les travaux de nos anciens trouvères. A peine si leurs productions furent écrites : les unes passèrent dans les chants des contemporains et se perdirent peu à peu dans le souvenir des peuples ; et pour celles qui reçurent les honneurs d'être consignées dans les recueils du tems par la main des calligraphes (honneurs bien plus rares alors qu'aujourd'hui ceux de l'impression !), il faut les aller rechercher péniblement sous la poussière de vieux manuscrits, frustes et délabrés, rares à rencontrer, difficiles à déchiffrer et à comprendre, et souvent dispersés dans des dépôts scientifiques étrangers à la France !

En dépit de ces difficultés, qu'un petit nombre de personnes apprécieront à leur juste valeur, des recherches bien conduites sont heureusement tentées en ce moment

par des hommes capables (1), pour faire sortir des ténèbres ces premiers essais des poètes nationaux ; on veut enfin débrouiller ce cahos littéraire où se trouvent tant de perles cachées. Il ne s'agit de rien moins que de constater le savoir, le goût et le génie de nos pères, de ces

(1) Tels sont MM. *P. Paris*, *Francisque Michel*, *Edgar Quinet*, *Leroux de Lincy*, *G.-F. de Martonne* et *Ch. Magnin*, qui font d'utiles et agréables publications de poèmes des premiers siècles de la littérature française, extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi ; *M. Frédéric Pluquet*, éditeur du *Roman de Rou*, par *Robert Wace*, poète normand du XII^e siècle ; l'abbé *De la Rue*, auteur des *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, récemment parus à Caen, 1834, 3 vol. in-8^o ; et *M. Achille Jubinal*, élève de Pécole des chartes, qui vient de mettre au jour, chez Téchener, place du Louvre, à Paris, plusieurs livraisons de *Poésies du moyen-âge*, entr'autres, *les Vingt-trois manières de vilains*, pièce fort originale du XIII^e siècle, et le *Lai d'Ignaurés*, du trouvère *Regnaud*, publié aussi par MM. *Monmerqué* et *Francisque Michel* avec le *Lai de Mélicon* et celui *del trot*. En 1835, la ville de Valenciennes a vu sortir de ses presses, par les soins de *M. H. Delmotte*, de Mons, la première publication des *Tournois de Chauvency*, décrits par *Jacques Brétex*, en 1285, grand in-8^o goth. — MM. *Villemain*, *Fauriel* et *J.-J. Ampère*, dans leurs cours publics, ont aussi attiré l'attention de la jeunesse et des hommes du monde de notre époque sur ce genre de composition. Enfin à l'étranger, MM. *Douce*, que l'Angleterre regrettera longtems, et *Wolf* et *Dietz*, que l'Allemagne cite avec orgueil, ont propagé avec succès l'étude de la littérature romane, et étendu au loin la gloire de nos premiers poètes.

hommes du nord, longtemps calomniés sous le rapport intellectuel, et que, pour peu qu'on les étudie, on trouve cependant si gais, si heureux, si fins, dans leurs gracieuses créations.

Il est vrai que la langue romane, que parlaient les trouvères du Cambésis, de la Picardie et de l'Artois, servait merveilleusement à donner à leurs *flabels* un caractère de naïveté tout-à-fait attrayant. Ce langage, comme son nom l'indique, venait des romains et en avait retenu l'esprit : imposé par les maîtres du monde après leur conquête des Gaules, il fut suivi par les Franks, qui, vainqueurs, adoptèrent la langue et une partie des usages des vaincus plus civilisés que leurs nouveaux maîtres. Cet idiôme s'altéra sans doute en prenant et en perdant successivement des mots qui se remplaçaient, mais il conserva toujours son caractère primitif, et même la prononciation romaine. Ce fait se démontre par l'identité de la prononciation de certaines syllabes très-usitées de la langue romane avec celles analogues de l'italien qu'on doit supposer avoir conservé les meilleures traditions romaines (1).

(1) Cette identité, dont la remarque n'a, je crois, encore été publiée par personne, est frappante. En effet, nous voyons que dans le vieux langage et dans le patois cambésien qui en dérive, le mot qu'on écrit aujourd'hui avec *ch* était prononcé dur; ainsi on disait *kien* pour *chien*; *kêne* pour *chêne*; *catiau* pour *château*; *kanone* pour *cha-*

Le *Roman*, langue nationale du moyen-âge, était donc jadis parlé dans notre pays par toute la population, riche ou pauvre. Cet idiôme des trouvères était même estimé des hommes du midi comme langage bien sonnante et agréable; un italien, *Brunetto Latini*, qui eut la gloire d'avoir le Dante pour disciple, se trouvant à Paris en 1266, composa un livre intitulé *le Trésor*, et l'écrivit en roman, et il en explique ainsi le motif, tout honorable pour l'idiôme du nord : • Se aucuns demandoit, dit-il, • pourquoi chis livres est écrit en roumans, pour chou • que nous sommes Ytalien, je diroie que ch'est pour • chou que nous sommes en France, et pour chou que • la parleure en est plus délitable et plus commune à • toutes gens. •

Quand les seigneurs quittèrent leurs châteaux, quand les jeunes clercs allèrent s'instruire dans les écoles de

noine; etc. Et en italien, le mot qui prend également le *ch* est aussi prononcé durement; comme *antichita*, qui se dit : *antiquita*, etc.

D'un autre côté, notre patois adoucit la prononciation du *ce*, du *ci*, comme s'il y avait *che*, *chi*; exemple : *ichi* pour *ici*; *chire*, *chiron* pour *cire*; *chent* pour *cent*, etc. Cette prononciation est aussi exactement la même en italien. Il serait encore facile de montrer bien d'autres rapports entre les sons et l'orthographe de notre ancien langage, perpétué dans le patois, et ceux de la langue d'au-delà des Alpes.

Paris, il se forma un *parlage* plus poli pour le monde éclairé, et insensiblement le vieux langage devint *patois* et resta le lot du petit peuple des villes et des campagnes. Ceux-ci, qui changent peu de choses dans leurs allures et leurs habitudes, le gardèrent, et n'y introduisirent que de loin à loin et bien lentement de légères modifications; aussi, même aujourd'hui, reste-t-il plus que des traces du roman dans le patois cambrésien. C'est au point qu'un magister de nos villages, pris au hasard, lira peut-être avec plus de facilité une chanson romane, que tel parisien éclairé qui n'aurait pas fait une étude spéciale de ce langage. Qui pourrait, en effet, ne pas voir l'affinité qui existe entre les vers suivans, écrits vers 1300, et le patois ordinaire du peuple de nos campagnes? ils sont tirés de la romance de *Raoul, sire de Créqui*, imprimée en 105 couplets dans le 1^{er} volume des *Nouvelles historiques* de M. d'Arnaud. (1)

« Le sire de Créki adonc ne feut occhi,
 » Reprint lie chievalier; car, dame, le veuchy;
 » Ravisiez been, chey my, maugrey tant de misière,
 » Connechez vos mary quy vos avoyt si kière.
 »

(1) M. *Gratet-Duplessis*, recteur de l'académie de Douai, philologue et bibliophile distingué, vient de publier (en 1836) le texte exact de cette intéressante romance d'après des manuscrits authentiques de l'époque.

« Li sire awœuk s'dame vesqueist plus de vingt ans
 » En grand amour, et eut encoires sept enfans ,
 » Funda un grand moustier, fait dons ous monastères
 » Et amandia tous cheus qu'avoyent fundiéys siés pères. »

Ces paroles, qui auraient besoin d'une traduction dans l'intérieur de la France, seraient parfaitement comprises dans le moindre hameau du Cambrésis.

Tout altéré qu'il était, ce langage vulgaire, ayant conservé quelques-unes des terminaisons sonores du latin, se prêtait facilement à la rime; c'est peut-être là un des motifs qui introduisirent le goût des vers si généralement dans le Cambrésis et tous les environs, dès le XII^e et le XIII^e siècles.

Une véritable épidémie rithmique se répandit alors dans toutes nos provinces, et, sans parler des nombreuses chansons qu'on y composa, cette verve métrique vint se révéler jusques dans les institutions et les monumens du tems.

Les plus anciennes prières, les commandemens de Dieu et de l'église, les oraisons de la Vierge et des saints, tous enseignemens religieux et populaires d'une haute antiquité, mais dont le langage fut plusieurs fois rafraîchi, étaient mesurés poétiquement et cadencés en rime; les meubles du tems portaient des devises versifiées, et

quelquefois, jusques sur la dague qui donnait la mort, on lisait une pieuse sentence en vers ; vaine leçon à une époque où la philosophie qu'on incrustait ainsi sur l'acier était loin encore d'être gravée dans les cœurs !

Presque tous les vieux édifices restés debout présentent à l'archéologue des inscriptions en vers : les gothiques épitaphes sont en poésie romane, les vitraux de nos cathédrales recèlent d'anciens quatrains, et nos plus vieux proverbes, nos dictons populaires, qui datent de cette époque, et dans lesquels se résume toute la philosophie de nos pères, forment encore aujourd'hui un distique rimé. Enfin, lorsqu'il fallut instruire la jeunesse, on imagina de renfermer dans des lignes mesurées et rendues faciles à retenir par la rime, les règles de l'urbanité et du bel usage du monde : de là les quatrains et les refrains moraux.

En même tems, s'érigeaient dans nos villes des confréries poétiques en l'honneur de la mère de Dieu, où, par un mélange bizarre du sacré et du profane qu'on retrouve si souvent au moyen-âge, on remplaçait Apollon par la Vierge, et l'Hélicon par le *Puy*, qui présente aussi l'idée d'une montagne : l'invocation de ce nouveau Parnasse se faisait sous le titre mystique de *Notre-Dame-du-Puy*. Telle est l'origine des *Puys d'amour*, des *Puys verts*, où se redisaient les ballades et chants royaux en l'honneur de la Vierge, et où l'on délivrait à l'auteur de la meil-

leure pièce des couronnes de fleurs et d'autres plus solides en un riche métal ; on les nommait *Chapels de roses* et *Chapels d'argent*. Ces assemblées, qu'on peut regarder comme les premières sociétés littéraires du pays, avaient déjà lieu à Valenciennes en 1229 sous le nom de *Notre-Dame-du-Puy*, et vers 1330 à Douai sous le titre de *Confrérie des Clercs parisiens* (1). Ainsi, rien n'est nouveau sous le soleil ! Les concours académiques qu'on célèbre aujourd'hui se tenaient dans les mêmes enceintes il y a cinq ou six siècles ! Que de choses anéanties depuis lors ! Et pourtant, idée consolante, l'amour des lettres est resté.

Cambrai eut aussi une de ces anciennes sociétés littéraires, auxquelles on donnait le nom générique de *Chambres de Rhétorique* (2). Ces espèces d'académies s'étaient tellement répandues dans nos provinces, que toutes les villes un peu considérables en possédaient. A des époques solennelles, elles décernaient des prix aux auteurs qui

(1) Nous entrerons dans quelques détails circonstanciés sur ces vieux concours poétiques de la Flandre, dans la partie de notre travail qui concerne les *Trouvères flamands*, et dont la publication ne se fera pas attendre.

(2) Le mot rhétorique était alors synonyme de *poésie, versification* ; on disait des *lignes de rhétorique*, pour des *vers* ; un *maître de rhétorique*, pour un *professeur de poésie*.

avaient le mieux résolu des questions mises au concours, et aux sociétés qui exécutaient, durant ce congrès scientifique, les plus belles *moralités*, genre de pièces dramatiques du tems. Un jour, dit M. de la Serna Santander (1), la chambre de rhétorique d'Arras distribua des prix sur la question : *Pourquoi la paix ne venait point en France?* Question tout-à-fait de circonstance dans un siècle où la guerre était incessante. Les sociétés de Cambrai, Valenciennes, Douai, St.-Quentin et Hesdin se hâtèrent de se rendre à Arras, pour répondre à l'appel qu'on leur faisait, et peut-être aussi un peu par curiosité et pour apprendre *pourquoi la paix ne venait pas?* (2)

Les disputeurs du prix devaient résoudre cette importante question publiquement et à haute voix dans une espèce de débat dramatique; les deux prétendants qui enlevèrent le plus de suffrages obtinrent pour récompense des figurines en argent d'un merveilleux travail : c'é-

(1) *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*, Bruxelles, 1809, in-4° et in-8°.

(2) Un sujet de concours analogue fut récemment donné aux littérateurs de l'Europe civilisée : en 1834, la *Société de la Paix*, de Genève, ouvrit un concours sur les meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente; les mémoires pouvaient être écrits en français, en anglais, en allemand, en italien et en latin. L'auteur du mémoire couronné devait recevoir une médaille d'or de 500 fr.

taient une *paix*, du poids de huit onces, et un *agneau* de six onces d'argent fin, figures allégoriques appropriées au sujet traité. Les *joueurs* d'Hesdin remportèrent la Paix et ceux de Cambrai l'Agneau ; les mêmes Cambrésiens gagnèrent aussi dans cette brillante journée une *alouete* d'argent, comme les meilleurs chanteurs de ce congrès littéraire. Comme on tenait à satisfaire tous les amours-propres et à récompenser tous les efforts, on distribua un petit *aiglelet* d'argent à tous ceux qui prirent part plus ou moins heureusement à la grande discussion sur la paix : c'était la fiche de consolation obligée qu'emportaient les vaincus.

Il était rare cependant qu'on s'occupât de débats politiques dans ces assemblées à la fois dévotes et poétiques ; les sujets pieux étaient à l'ordre du jour, et l'on était au moins tenu de parler de l'*Assomption de la Vierge* dans une des strophes des pièces qu'on y lisait, allusion mystique et pieuse, qui, pour le dire en passant, s'alliait quelquefois assez singulièrement avec le reste de la matière : mais l'opinion du tems était que la Vierge pouvait tout obtenir de son fils et qu'un *serviteur de Marie ne pouvait jamais être damné* ; aussi s'empressait-on de faire preuve d'attachement à la mère de Dieu dans toutes les compositions de ce genre, longtemps désignées sous le nom de *fatras divin*. Dans la plupart de ces pièces, comme l'a dit un écrivain ingénieux, la piété n'exclut pas la médisance ; elle semble même lui offrir un appui charitable

et naturel ; elles ont quelque analogie avec cette petite catégorie de personnes exaltées spécialement appelées *dévotés* : il en a été des *Serventois*, ou *actes de service*, d'humilité, de dévouement à l'égard de Marie, comme des *Noëls*, chants de joie et de louanges ; composés d'abord pour honorer le créateur, ils ont fini par réussir surtout à déshonorer les créatures.

Il est une remarque essentielle à faire ; les premiers vers composés dans nos contrées sortirent des cloîtres, et cela était tout naturel : il advint un tems où les lumières presque partout éteintes en Europe par la barbarie, trouvèrent néanmoins un refuge sous l'humble toit des monastères ; les moines leur accordèrent un droit d'asyle, et, sachons dire franchement, à la louange de ces hommes, le bien qu'ils ont su faire, ils conservèrent longtems et presque seuls, le feu sacré de la science. Les premiers, ils cultivèrent le *gai savoir*, et tinrent pendant quelques années avec gloire le sceptre des muses. Ce fut alors que s'ouvrit pour le nord une ère toute poétique. Mais bientôt les lumières, dépassant l'enceinte des couvens, se répandirent au dehors ; les moines furent débordés, ils ne purent plus lutter avec les hommes du monde que la fréquentation des châteaux, et surtout la société des dames, polirent de plus en plus.

La poésie, passant par de nouvelles mains, s'appliqua sur de nouveaux sujets : les *jeux-partis*, les *plaiids sous l'ormel*, espèces de controverses d'amour, remplacèrent

les miracles, les légendes des saints ; les *fabliaux* ou *fabliaux*, les *pastourelles*, succédèrent à la louange éternelle de la Vierge-Marie, sujet inévitable, qui, comme l'éloge de Clémence Isaure à Toulouse, ou de Richelieu à l'Académie, revenait sans cesse sous la plume des barbes religieux du nord.

Les *Cours d'amour* s'organisèrent aussi dans le beau pays que nous habitons. Ce juri amoureux, tout entier alors dans l'esprit de ces tems chevaleresques, comme le juri politique est dans celui de notre époque, avait les dames pour présidentes nées ; leurs arrêts étaient sacrés et leurs décisions formaient jurisprudence pour toutes les questions galantes : aussi ces juges féminins furent-ils souvent chantés par les trouvères ; Legrand d'Aussy, qui a compulsé tant de *fabliaux*, assure qu'on n'y trouve jamais de louanges qu'en faveur des *beautés blondes* : c'étaient les beautés du pays.

Ce n'est guères que par exception que les brunes étaient chantées, encore semble-t-on les excuser de la couleur foncée de leur teint et de leurs cheveux ; nous en donnerons pour exemple la pastourelle suivante, œuvre d'un trouvère cambrésien qui a cru devoir garder l'anonyme, sans doute à cause de son peu de succès près de sa bergère, ce qui était contraire à la conclusion ordinaire de ce genre de pièces. Le refrain des trois couplets qui suivent paraît être commun à une chanson très-populaire de l'époque.

PASTORRELLE (1).

I.

De Saint-Quentin à Cambrai
 Chevalchoie l'autre jour,
 Lais un buisson esgairdai
 Touse (fille) un vi de bel atour
 La color et frexe com roze en mai,
 De cuer gai,
 Chantant la trovai
 Ceste chansonnete :
 « En non Deu, j'ai bel amin (ami),
 » Cointe (agréable) et joli,
 » Tant soi-je brunete (quoique brune). »

II.

Vers la pastoure tornai
 Quant la vi en son destour
 Hautement la salnai
 Et dis : Deus vos doint (donne) bon jour
 Et honor.
 Celle ke si trovai ai,
 Sans delai,
 Ces amis serai.

(1) Manuscrit de la bibliothèque du roi, sous le n° 10557, copié par M. De la Curne de Ste.-Palaye sur le manuscrit 389 de la bibliothèque de Berne.

Dont dist la doucette :
 « En non Deu , j'ai bel amin ,
 » Cointe et joli
 » Tant soie-je brunete. »

III.

Delès li séoir alai
 Et li pria de s'amor (de son amour)
 Celle dist : je n'amerai
 Vos , ne autrui , por nul tour
 S'on (sinon) pastor
 Robin , que fiencié l'ai ,
 Joie en ai ,
 Si en chanterai
 Ceste chansonette :
 « En non Deu , j'ai bel amin ,
 » Coente et joli,
 » Tant soie-je brunete. »

On pourrait croire que ces juris, ces *cours amoureux*, dont nous parlions plus haut, n'avaient lieu que pour récréer un monde frivole et léger ; point du tout : des hommes graves, revêtus de la robe magistrale ou de la tunique ecclésiastique, participaient à ces fêtes. Le président Rolland (1) nous a conservé des détails pré-

(1) Recherches sur les prérogatives des Dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, etc. Paris, 1787, in-12, pages 162-166.

cieux sur les grands seigneurs de nos provinces et les chanoines de Cambrai, Lille, Tournai et Saint-Omer, qui, escortés des nobles prévôts des villes de Lille et de Tournai, assistèrent à la *cour amoureuse* tenue par le roi Charles VII, et y remplirent *tous* des fonctions.

Telles étaient les réunions qui excitaient la verve des poètes du pays; d'un autre côté la noblesse vivait dans ses terres, et se réunissait en certaines occasions et pour certaines fêtes que l'on célébrait par des chants. On n'avait point alors de spectacles réglés; les trouvères, agréables conteurs, en tenaient lieu. Admis à la table, à l'intimité des grands seigneurs, ils récitaient leurs fabliaux, ils chantaient leurs *serventois*, en s'accompagnant de la vielle ou de la harpe. Ces chansons gracieuses et délicates, suivant qu'elles parlaient d'amour, satyriques et mordantes, quand elles peignaient les abus du tems, étaient écoutées avec une attention religieuse, surtout quand les poètes se trouvaient assistés de chanteurs, qu'on appelait aussi *jongleurs*, et qui, soutenant les vers par des violes et des rebecs, partageaient les applaudissemens des auditeurs. Ces divers virtuoses recevaient ensuite des récompenses brillantes, de riches cadeaux, des chaînes d'or, et jusques aux robes des princes et seigneurs qui les écoutaient; les grands ne croyaient pas trop faire en se dépouillant eux-mêmes pour parer ceux dont le génie leur faisait éprouver les plus douces jouissances. Le plus souvent, il y avait seulement cette différence entre

le trouvère et le jongleur, que le premier était récompensé par des cadeaux, et le second en argent. Le *Tournoiement d'Antechrist*, roman composé au commencement du règne de St.-Louis par Hugues de Bercy, explique, en vers de l'époque, ce déduit de la noblesse :

« Quand les tables ostées furent
 » Cil *jugleur* en piés esturent,
 » S'ont vielles et harpes prises,
 » Chansons, sons, lais, vers et reprises,
 » Et de gestes chantés nos ont.
 » Li escuyer Antechrist font
 » Le rebarber par grand déduit. »

On en voit aussi la description dans le passage suivant, tiré du manuscrit du *Roman de la Poire*, à peu près de la même époque (1) :

« Cil *jugléur* en leur vielles
 » Vont chantaot ces chansons noveles;
 » L'un saile (saute), l'autre corne, l'autre estive (joue de la trompette),
 » Chascuns danse, chascuns estrive (essaie)
 » De son compaignon sormonter.
 » Ne poeroi pas raconter
 » La joie, le déduit, l'aneur,

(1) Ce manuscrit est à la bibliothèque du Roi, sous le n° 7995, in-4°. Le passage extrait se lit au folio 66, recto.

- » Que chascuns fet à son seigneur.
- » En la fin luit cil chantoient
- » Au refret (refrain) d'amors s'accordoient ,
 - » Et disoient
 - » A longue aleine :
 - » *Insi nos meinne*
 - » *Li maus di amors.* »

Les joyeux ébats des trouvères et jongleurs dans les demeures des puissans de l'époque, sont encore bien tracés dans les vers suivans, extraits du roman de l'*Atre Périlleux* (1) :

- « Cil jogleour de p'uisors terres
- » Cantent et sonent leurs vieles ,
- » Muses , harpes et orcanons ,
- » Timpanes et salterions ,
- » Gignes , estives et frestiaus ,
- » Et buisines (trompes) et calemiaus (chalumeaux) ,
- » Cascuns d'els grant joie demaine ;
- » De joie est toute la cors plaine.
- » Car moult ert li rois Artus rices
- » Onques ne fut malvais ne chiches ;
- » Moult lor fist bien à tous aidier
- » De quanqu'il lor fu mestier.
- » Tuit cascuns o s'espoussér ,
- » Si come lui plest et agréé.
- » Au matin quant il fu grant jor,

(1) Manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 7989-2, f^{os} 44-45.

- » Furent païé li jougléor,
- » Li un orent biaux palefrois (beau cheval),
- » Beles robes , et biaux agrois (atours) ;
- » Li autre lonc ce qu'ils estoient
- » Tuit robes et deniers avoient ;
- » Tuit furent païé à lor gré,
- » Li plus povre orent à plenté (abondamment).
- » Quant li jougléour sont païé
- » En lor païs sont repaïré ;
- » Et la cours estoit départie
- » Chascuns chevaliers o sa mie
- » S'en vet à joie et à bandor.

C'est ainsi qu'on peut se représenter les trouvères du Cambrois fréquentant les forts et gothiques châteaux d'Esne, d'Arleux, d'Oisy, d'Elincourt et de Crèvecœur, dont les nobles maîtres ne dédaignaient pas quelquefois de suivre l'exemple en s'essayant aussi dans la *gaie science*. Il y a encore aujourd'hui de riches et antiques familles qui trouveraient leurs plus glorieux ancêtres parmi les poètes de ce tems-là.

Tout porte à croire que c'est par des chansons d'amour et de guerre que les premiers trouvères du pays exercèrent la puissance de leur verve; la langue *romane*, dont ils se servaient, fit donner plus tard à ces chants le nom de *romances*. C'est à ces prémices de leur muse que nous devons principalement la conservation des plus anciennes traditions populaires, revêtues d'un type national et

d'un caractère de localité qu'il est impossible de méconnaître.

Après les chansons ou romances vinrent les contes ou fabliaux, joyeux récits de la veillée débités avec naïveté, écoutés avec bonhomie, dans le castel mondain, dans l'humble monastère et la grasse abbaye : partout, à cette époque, où il y avait réunion d'hommes, survenait un conteur ; où se trouvaient des conteurs, naissait un trouvère.

Parmi cette phalange de poètes, armés à la légère, qui couraient les châteaux et les cloîtres de la France septentrionale, nous en avons distingué une vingtaine, qui appartiennent tous au Cambrésis, et nous n'avons pas la prétention de croire que nous n'en ayons pas omis. Et cependant, nous nous sommes arrêtés au XIV^e siècle, n'admettant même pas dans cette liste, comme trop tard venu, l'illustre cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qui, lui aussi, composa des vers en vieux français. D'après ce nombre, on peut juger de celui des trouvères des provinces qui entourent le Cambrésis. Ceux de la Picardie sont innombrables : les trouvères d'Arras, à eux seuls, forment un faisceau de noms qui viendraient à l'appui de l'opinion de l'abbé Lebeuf, combattant celui qui donna cette ville comme n'ayant jamais produit un seul homme remarquable. Les trouvères Robert d'Artois, Jean Bodel, Courtois, Moniot, Antoine Duval, Vautier, Jean Bretel, Jean Caron, Jean Carpentier, Vi-



lains, Carasauz, Hugues, Audefroy le Bastard, Sauvage et Baude Fastoul, d'Arras, ont tous laissé des œuvres souvent dignes d'éloges; Sauvage, Guillaume et messire le Quènes ou Cuno, de Béthune; Gibers, de Montreuil; Guy et Philippe Pot, de Saint-Pol; Guillaume, de Baupaume; Jacques de Hesdin; Hue de Tabarié, Châtelain Saint-Omer; Gérard et Simon, de Boulogne; et dans la Flandre, Jacquemart Gielée, Fremaux, Pierre le borgne ou le trésorier, et Richard, de Lille; Michel Dou Mesnil, seigneur du village d'Auchy; Jehan et Gandor, de Douai; Gilles li Muisis, Philippe Mouskes, Jehan de la Fontaine, de Tournai; Colins, du Hainaut; Jehan et Bauduin, de Condé; Jehan Baillehaus, de Valenciennes (1), sont tous poètes du XIII^e siècle, qui rivali-

(1) Quelques-uns des *Serventois et sottes Chansons couronnés à Valenciennes*, composés par le trouvère *Jehan Baillehaus*, furent publiés par B. de Roquetort en 1821 (Etat de la poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles, pages 378-387). M. Hécart les fit réimprimer avec de grandes additions et en plus grand nombre, à *Valenciennes*, *Prignet fils*, 1827, pet. in-4^o. — Nouvelle édition, *ibidem*, 1833, in-8^o, encadré. — On en a publié (en 1834) une 3^e édition avec quelques corrections, qui sont encore loin de suffire; des mots mal copiés, des vers mal coupés, des syllabes réunies qui devraient être séparées, d'autres qui sont divisées et qui devraient être jointes, des lignes entièrement passées, rendent plusieurs de ces chansons difficiles à comprendre: nous en publierons quelques-unes rectifiées sur les notes de M. *Louis Boca*, de Valenciennes, élève de l'école des chartes, dans notre notice sur les Trouvères de la Flandre, et du Hainaut, à l'article de *Baillehuas*.

sèrent les Cambrésiens et qui doivent partager avec eux l'honneur de soutenir la comparaison avec les rimeurs provençaux. On voit que le Cambrésis et les provinces qui l'environnent peuvent être appelés le *berceau des trouvères*, au même titre que les méridionaux ont surnommé leur Provence *la boutique des troubadours*; et ce n'est pas sans motif que l'anglais Warton a appelé les jongleurs et ménestrels de ces contrées, les *constans rivaux de la Provence* (1).

Je ne parle pas même ici de ces nombreuses poésies du XIII^e siècle, qui, n'étant accompagnées d'aucun nom d'auteur, peuvent néanmoins, par le ton de la pièce, par le langage qui y est parlé, les lieux et les noms qu'on y cite, être judicieusement attribuées à des trouvères de Cambrai ou des environs du Cambrésis. Je n'en veux pour preuve que la pièce suivante, extraite d'un recueil manuscrit des poésies françaises écrites avant 1300, et déjà publiée par B. de Roquefort en 1815 et 1821 (2). C'est une *Pastourelle*, composée par un chevalier qui se nomme lui-même *André*, et qui raconte fort naïvement une aventure galante qui lui arriva sur le grand chemin entre Arras et Douai :

(1) *The history of english poetry*, vol. 2.

(2) De l'état de la poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles. Paris, 1821, in-8^o, page 391.

L'autrier (avant-hier) quant chevauchoi
 Tout droit d'Arras vers Douai,
 Une pastore (bergère) trouvoï
 Ainz (jamais) plus belle n'acointai.

Gentement la saluai :

« — Bele, Dex (Dieu) vous doint (vous donne) hui joïe,
 » — Sire, Dex le vos otroïe
 » Tout honore sans nul délai,
 » Cortois estes tant dirai. »

Je descendis en l'herboïe (la prairie)

Lez li (près d'elle) séoïr m'en alai :

« — Si, li di (lui dis-je), ne vous ennoï,
 » Bele, votre ami serai,
 » Ne jamais ne faudrai (ne vous serai infidèle),
 » Robe auroïe de drap de soïe,
 » Fremax (boucles) d'or, huves (habit), corroïes (ceintures),
 » Cuévrechîés (coiffure), trécors (rubans) ai,
 » Sollers pains (souliers de couleur) grans vous donrai. »

« — Sire, ce respont la bloïe (la blonde),
 » De ce vos mercierai (de ce je vous remercierais),
 » Mas (mais) ne sai comment l'arroïe (les aurai).
 » Robin mon ami que j'ai,
 » Car il m'aime, bien le sai,
 » Pucèle sui, qu'en diroïe ?
 » Ne souffrir ne le pourroïe
 » Mès tant vos otroïerai
 » Jamès jor ne vos harrai (ne vous haïrai).... »

« »

» Biaü sire, je n'oseroïe,

» Car por Robin le lairai...
 » S'il venoit ci que diroie.....!!
 » Si m'ait Dieus, je ne sai,
 » Vostre volenté ferai ! »
 Je la pris, si l'assouploie
 Le gieu li fis toute voie
 Onques guères n'y tarjai (je n'y mis pas grand tems),
 Mais pucele la trovai.

Elle me semont et proie (demande et prie)
 Si ces conveys li tendrai (si je tiendrai les conventions),
 Por tout l'avoir que je ai,
 Sur mon cheval l'encharjai;
 Andrieu sui qui maine joie,
 Ma pucelette doignoie
 Droit en Arras l'enportai,
 Grans biens lui fis et ferai.

Qui ne reconnaît dans les mots *sollers* pour *souliers*,
lairai pour *quitter*, *biau* pour *beau*, *tarjai* pour *tarder*,
 etc., etc., le vieux parler Cambrésien? Le langage du
 beau sire Andrieu a un goût de terroir qui nous porte à
 penser que son manoir était situé sur les confins du
 Cambrésis et de l'Artois. C'est peut-être le même trou-
 vère qui, repoussé tout-à-l'heure sur la route de Cam-
 brai à St.-Quentin, fut plus heureux sur celle d'Arras à
 Douai; plusieurs vers semblables dans les deux pièces
 nous fortifient dans cette opinion. Quoi qu'il en soit, nous
 ne pouvons nous empêcher de remarquer que cette petite
pastourelle est contée avec grâce et adresse, et qu'elle est

une peinture fidèle, quoiqu'un peu crue, des mœurs du tems et de l'abus que la chevalerie faisait souvent de sa force et de son pouvoir, lorsqu'elle n'était pas occupée à redresser les torts.

Il est encore des pièces plus importantes, dont les auteurs n'ont pu être connus jusqu'à présent, et qui cependant sont nécessairement l'œuvre de poètes cambrésiens. L'oubli de leurs noms ne doit pas étonner; les jongleurs et les ménestrels ne savaient pas souvent le nom des troubères dont ils chantaient les ouvrages; semblables en cela à ces mauvais comédiens qui répètent toute leur vie des chefs-d'œuvre dont ils ne connaissent pas les auteurs. C'est pour cette raison qu'il nous reste des milliers de fabliaux, enfans de pères inconnus; d'autres auxquels on accorde une double ou triple paternité; peu, dont on connaisse bien la filiation authentique. Au nombre des premiers, nous devons ajouter ceux que leur titre rattache positivement à la ville de Cambrai.

C'est le cas d'en parler ici, puisque les auteurs anonymes n'ont point de rang dans la liste alphabétique qui doit suivre.

En premier lieu, il faut citer le poème intitulé *Raoul de Cambresis*, grande épopée du XIII^e siècle qui résume plusieurs faits et traditions du pays traités poétiquement et qui paraît offrir autant d'intérêt que les poèmes de

Berte aus grans piés et de *Garin le Loherain*. Le manuscrit existe à la bibliothèque nationale, et on en doit la découverte à M. *Paulin Paris*, savant éliteur des deux romans que nous venons de citer. Le jeune M. *Edw. Le Gluy*, licencié en droit et élève de l'école des chartes, aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Cambrai, en a traduit en prose un épisode adressé par lui à la Société d'Emulation de la cité qu'il habite. Ce jeune homme, digne fils d'un savant dont la réputation est établie, a aussi découvert un petit poème qui appartient nécessairement à Cambrai par le sujet et la facture. Il a été publié dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, année 1832-1833, avec des notes par le jeune savant qui a fait la découverte du texte. C'est une espèce de *Nécrologie* en vers, composée, comme cela se pratiquait à cette époque (1), sur Enguerrand de Créqui, mort 52^e évêque de Cambrai, au mois de septembre 1285 : ces sortes d'oraisons funèbres se composaient au moment même de la mort des personnages auxquels elles avaient rapport ; c'est donc parmi les trouvères de la fin

(1) Je possède un poème du même genre et à peu près du même tems, composé par *Gilles li Muisis*, trouvère tournaisien, sur deux évêques de Tournai, morts l'un en 1343 et l'autre en 1349 ; il est intitulé : *Rimes sur la vie de revêrendissimes sieurs Andrieu de Florence et Jehan Des Prets, jadis euesques de Tournay*. A cette époque de vogue poétique, on chantait également les morts et les vivans.

du XIII^e siècle qu'il faut chercher l'auteur de cette espèce d'épigramme cambrésienne qui ne manque ni de naïveté ni de sentiment, comme on peut le voir par les quatre premières strophes que nous allons citer.

DE ENGERRAN

VESQUE DE CAMBRAI KI FU.

I.

Chius ki le cuer a irascu (1),
De bon signeur k'il a perdu,
Par mort ki maint homme a iré,
Prie de kuer au roi Jhésu,
Ki trespasa pour no salu,
K'il ait manaïde et pitié(2)
Del âme au gentil ordené (3):
Le biel, le bon, le bien létré,

(1) *Irascu. Iratus*, irrité, chagrin.

(2) *Manaïde*. Protection, assistance, secours. — M. P. Paris croit ce mot dérivé de *amœnus*, *amœnitas*. *Garin le Loherain*, t. 1, p. 287, à la note. — Ne pourrait-on pas le faire venir de la basse latinité *manu aida* ou *aidia*, aide de la main.

(3) *Ordené. Ordinatus*, qui a reçu les ordres sacrés.

Engerran ki de Chambray fu
 Vesques et quens par sa bonté,
 Car onques ni avait baé (1);
 Mais Dex le vaut; bien i paru (2).

II.

Espoir, ne fu pas à tous grés (3)
 Que li gentiels clers fust sacrés;
 Je croi s'il n'eüst mains d'amis,
 Mais s'il eüst esté amés
 Si k'il déüst et honorés,
 Ains tel prélas ne fu bénis,
 Preudom estoit nés et appris.
 Tout son vivant, au mien avis,
 De Diu servir fu aprestés;
 Deboinaires fu et amis.
 S'en eut à tort plus d'anemis
 Che fu damages et pités!

III.

Hé! las! por coi le haoit-on,
 En estoit-il benignes hom? (4)

(1) *Baé*. Aspiré, souhaité.

(2) *Le vaut*. Le vent.

(3) *Espoir*. Ce mot a ici le sens de *vraisemblablement*.

(4) *En estoit-il*. Pour n'était-il pas.

Humils et dous sans cruauté,
 Cortoise amoit et raison,
 Astenanche et religion; (1)
 Et s'estoit plains de loiauté,
 De mesure et de carité.
 Ainc de tort faire n'ot pensé
 Droituriers fu; bien le set-on.
 De povre gent avoit pitié,
 Dou sien y métoit à plenté (2).
 Jhesus li fache vrai pardon!

IV.

Je croi s'onques nus hom ala
 Em paradys, dom i est ja
 L'ame au signor dont je vous di (3).
 Tous jors sainte vie mena,
 Le Mère Diu forment ama (4)
 Et à son pooir le servi.
 De ses droits warder s'a hati, (5)

(1) *Astenanche*. Abstinence.

(2) *A plenté*. En abondance.

(3) Je crois que si jamais q uelqu'un est allé en Paradis, l'âme d'En-
guerrand y est déjà.

(4) *Forment*. Fermement, beaucoup.

(5) Il s'empessa de garder les droits de la mère de Dieu.

Si que mainte painne en soffri. (1)
 En la fin tant s'en travailla ,
 Que en la mort s'en enbati
 Ki tost a l'homme saisi
 Ou pais là où devia. (2)

Le poète parle ensuite des legs pieux faits par l'évêque, et dit que s'il donna ses biens à des honnêtes gens, ses engagements seront tenus ; il ajoute qu'on va éprouver s'il est vrai qu'un homme mort n'a pas de vrais amis. Enguerrand de Créqui, selon lui, en trouvera dans le sein du paradis ; tous ceux qu'il a si bien honorés pendant sa vie l'aideront après sa mort à sortir du purgatoire. L'auteur s'adresse ensuite à l'archidiacre de Flandre, parent de l'évêque, à qui il adresse tout d'abord ses vers comme à l'homme le plus attaché au prélat et le plus digne de son amitié ; il interpelle ensuite maître *Jehan Days*, et lui fait un cas de conscience de prier pour aider l'âme du prélat à sortir du purgatoire : puis il décoche une flatterie, qu'on peut regarder comme

(1) Peut-être en défendant les privilèges d'une abbaye consacrée à la Vierge, ou plutôt en soutenant contre le chapitre les droits de son siège, qui était sous l'invocation de la Vierge.

(2) *Devia. De vita ire*, aller de vie à trépas. Le sens de ces deux derniers vers paraît fort obscur.

intéressée, aux deux abbés et aux deux grands clercs nommés exécuteurs testamentaires d'Enguerrand de Créqui. Enfin, il termine ainsi sa pièce par les 11^e et 12^e strophes, les deux dernières de cette composition funèbre :

XI.

Se chascuns del sien a plenté (abondance)
 I devoit metre en carité,
 Le devoit-il tost estre fait.
 De Dieu en averont mon gré;
 Dou siècle prisié et loé,
 Et de moi ki ces vers ai fait.
 Or sachent tout bien entresait (cependant),
 Ke s'il est ainsi con me pait,
 Briement j'ai cuer et volenté
 Dia servir, u que chascun ait
 De moi mestier, n'en court, n'en p'ait (en justice),
 Ne ailleurs trestout mon aé (âge, vie).

XII.

Je ne sais que plus vous devis;
 Mais chius ki en la crois fu mis,
 Faiche pardon au bon prélas,
 Ki fu sire du Cambrésis,
 Au voloir le roi Jhesu Cris,
 En cui honor il fist les pas (peines);
 Dont tant fu travilliés et las,
 Por coi li mors l'net en ses las.

C'est grans damages au pais !
 Douche mère Diu , ki sauvas
 Théophylu et confortas ,
 OEvre (ouvre) li li uis (la porte) de parady.

Il me reste à citer une dernière pièce anonyme extraite d'un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai , par M. le docteur Le Glay , et communiquée par lui à M. Hécart , qui l'a publiée à la fin de la troisième édition des *Serventois et Sottes Chansons couronnées à Valenciennes* (1), sans notes, ni commentaires. C'est un *lai* amoureux et sentimental , plein de finesse et de grâce , que composa , tout porte à le croire , quelque galant chevalier cambrésien. Nous ne résistons pas au plaisir de l'insérer littéralement ici et d'en faire suivre le texte original d'une traduction aussi fidèle que possible.

Je ne puis mais se je ne chant souvent,
 Kar en men cuer n'a se tristece non ;
 Amour m'asaut nuict et jour si griement (grièvement)
 Ke n'ai espoir, confort , ne garison.
 En sa prison m'a tenu longuement
 Cele que j'aim , et point ne s'en repent
 De moi grever tout adies (aussitôt) sans raison.
 Diex !

(1) *Paris, J.-A. Mercklein* , 1834 , grand in-8°. Pag: 103.

Ele ni peut trouver autre oquoison
 Fors que trop l'aim chi a mal guerridon ;
 Kele me rend or saige vraiment !
 Ke ja n'arai puis que l'aim loiaument.
 De s'amour dou,
 Ha Diex, ha !
 Kareu ki m'en garira ! *Omnes.*

Ce sont amouretes ki me tienent ,
 Si ke ne pens à rien vivant
 Fors ka la bel au cler vis (beau visage). Aymi !
 Sa blance gorge luisans ,
 Son menton vaultis ,
 Sa bele bouce rians
 Ki tous jours dist par samblant :
 Baisiés, baisiés moi, amis, toudis ;
 Son nez bien fait à devis ,
 Si vair oel formiant, (1)
 Laron d'emblem cuer d'amant ,
 Si brun sorcil plaisant ,
 Son plein front, son cief luisant ,
 M'ont navré
 D'un d'art si enamouré ,
 Ke bien croi qu'il m'ocira ,
 Ha Diex, ha !

(1) *Vair oel*, œil bleu ; le *vair* était une riche fourrure blanche et bleue dont usaient les rois de France, au moyen-âge. *Vair oel* est une charmante expression pour dépeindre en un seul mot la douceur du bleu de la prunelle se détachant sur le blanc de l'œil.

TRADUCTION : « Ce n'est pas ma faute si mes chants
 » deviennent rares et se ressentent de la tristesse dont
 » mon cœur est navré ; l'amour me livre si rudement ba-
 » taille nuit et jour, qu'il ne me reste nul espoir de sou-
 » lagement et de guérison.

» Celle que j'aime me tient depuis longtems dans les
 » fers, et elle ne paraît pas regretter de me martyriser
 » constamment sans adoucir mes peines. Hélas !

» Elle ne peut me reprocher que de trop l'aimer, et
 » voilà quelle récompense elle m'accorde ! Qu'elle me
 » rende donc mon ancienne indifférence, à moi qui ja-
 » mais ne l'ai aimée que loyalement !

» De cette cruelle passion, hélas ! bon Dieu ! qui me
 » guérira ?

» L'amour s'est emparé de moi, si bien que je ne
 » songe à rien au monde qu'à ma mie au beau visage,
 » hélas ! Ce sein d'une blancheur éclatante, ce minois si
 » vanté, cette belle bouche souriant toujours et qui
 » semble appeler constamment les baisers de l'amour ;
 » ce profil si gentil, cet œil bleu langoureux qui enlève
 » si facilement les cœurs des amoureux, ce sourcil noir
 » et arqué, ce front d'albâtre, ces cheveux d'ébène, sont
 » autant de traits acérés dont l'amour s'est servi pour me

» frapper et sous lesquels il faut, hélas ! que je suc-
» combe ! »

C'est ici le lieu d'établir le caractère particulier qui distingue les productions des trouvères du Cambésis et de leurs voisins. Leur manière de narrer est simple, claire, naïve ; elle se rapproche du dialogue et tient presque de la forme dramatique. On y trouve du sentiment, de la délicatesse, et des peintures du cœur humain d'une vérité qui étonne et enchante : il règne dans leur style le reflet d'une franche bonhomie, souvent relevée par un proverbe sensé, ce qui n'exclut pas la finesse de la pensée, et cette expression si moqueuse, ce ton si naturellement railleur, véritables types des compositions de nos trouvères.

Un autre caractère qui leur est propre, et dont il ne faut pas trop se vanter, c'est un cynisme dans les mots et les détails, que la simplicité du tems ou la pauvreté de la langue peut seule faire pardonner : nos poètes ne voyaient point de mal à nommer, comme dit le *Roman de la Rose*, tout ce que Dieu a fait, et ils ont grand soin d'appeler chaque chose par son nom. Du reste, ils possèdent une variété de couleurs, une richesse d'imagination qui les met, sous le rapport du génie, beaucoup au-dessus des troubadours. Ces derniers chantaient constamment le printemps, les fleurs, se lançaient dans les régions éthérées à l'aide d'un style boursofflé, et ne sortaient guères d'un certain cercle d'idées ; les trouvères,

au contraire, plus naturels, meilleurs peintres de l'époque, chantaient ou plutôt contaient bourgeoisement l'anecdote du jour, l'histoire du prince, les mœurs du couvent, les aventures d'amour, enfin tous les plaisirs de la vie et de la société. Les troubadours étaient les *classiques* exagérés du moyen-âge, les trouvères en furent les *romantiques* raisonnables; les premiers pourraient passer pour des peintres collés-montés, et les seconds pour de gracieux peintres de genre. Il résulte de là que les uns deviennent parfois noblement ennuyeux, tandis que l'allure franche et roturière des autres plait et amuse presque toujours. X

Et qu'on ne croie pas que notre position d'homme du nord nous fasse juger trop favorablement les anciens poètes du pays : dans le siècle dernier, une lutte s'engagea sur les divers mérites des trouvères et des troubadours : Barbazan, Legrand d'Aussy, La Curne de Ste.-Palaye, les abbés Papon, Millot et de Fontenay, Mayer et Berenger, ont rompu des lances à la plus grande gloire poétique du nord et du midi; de nos jours, Méon, de Roquefort et le savant Reynouard, ont encore éclairci ce point de littérature, et ce n'est qu'après tous ces scientifiques efforts que les érudits auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* sont arrivés, dans leur seizième volume, à traiter la question des poètes du XIII^e siècle. L'opinion de ces savans consciencieux est d'un poids immense dans la balance; ils n'appartiennent à aucune province exclusivement, ils ne voient que la gloire litté-

raire de la France en général ; et voici leur impartial jugement sur nos trouvères : « A notre avis , disent-ils , » ces chansons françaises soutiennent *avantageusement* » le parallèle avec les chansons provençales du même » tems : les idées y sont plus ingénieuses ; l'expression » des sentimens y est plus simple , et par conséquent » plus vraie. » (1)

C'est à tort, ce me semble, qu'on a généralisé l'époque dont nous parlons sous la qualification de *barbarie* du moyen-âge ; ce qui pouvait être vrai sous le rapport politique ne l'était pas sous celui de l'imagination.

Bien avant moi et mieux que moi, M. Villemain (2) en a fait la judicieuse remarque trop longtems on fut tenté de croire que, sous la dure cotte de maille qui couvrait ces hommes de fer, dans ces massifs castels, derrière ces murailles et ces tourelles épaisses, qui nous apparaissent encore comme de vieux témoins de la barbarie féodale, nulle élégance, nulle amabilité sociale ne se mêlait à la rudesse et à la sauvagerie des mœurs ; il n'en est pas ainsi : soit par une tradition perpétuée de la vieille so-

(1) *Histoire littéraire de la France*, tom. XVI, page 211.

(2) *Cours de littérature française du moyen-âge*. Paris, imprimerie de Crapelet, 1830, in-8°. T. 1^{er}, p. 308.

ciété romaine, soit par cet instinct d'urbanité délicate qui a de tout tems caractérisé les habitans qui manièrent la langue française, la presque généralité des œuvres poétiques de nos premiers trouvères, exhale une sorte de fleur de galanterie, un parfum de malice qui frappe tout d'abord l'investigateur le moins exercé. Cette verve sarcastique, et tant soit peu délurée, a déjà servi à inspirer nos plus aimables conteurs modernes et longtemps encore nos vieux fabliaux formeront une source féconde et toujours ravivée où viendront puiser les jeunes poètes de la civilisation. X

A mesure qu'on s'initiera dans les détails des mœurs intimes de ces tems éloignés et encore peu connus, on découvrira que la barbarie, dans les productions artistiques de toute nature, a été moins longue et moins générale qu'on ne le croit communément. Il y avait tout à la fois de l'élévation et de la délicatesse dans les idées des hommes qui érigèrent nos belles cathédrales, et chez ceux qui produisirent les grandes épopées du moyen-âge; tout cela naissait en même tems. On y voit grandeur dans les créations de l'art, finesse dans celles de l'esprit, richesse d'imagination dans toutes deux. Exprimerait-on aujourd'hui, par exemple, d'une manière plus gracieuse et plus délicate, cette pensée d'une jeune Lilloise du XIII^e siècle :

- α Moul't m'abelist quand je vois revenir
- Iver, gresill et gelée aparoir ;

- » Car en toz tens se doit bien resjoir
- » Bele pucele , et joli cuer avoir.
- » Si chanterai d'amors por mieux valoir,
- » Car mes fins cuers plains d'amorous désir
- » Ne mi fait pas ma grande joie faillir. »

En voici la traduction , qui ne peut rendre que d'une manière bien faible la naïveté de l'expression :

« Je me réjouis même en voyant venir l'hiver avec le
 » grésil et la gelée, car, en toute saison , la jeune et jolie
 » fille doit se réjouir et avoir la gaité au cœur. Je ferai
 » chanson d'amour pour plaire davantage; et, tant que
 » mon cœur tendre conservera ses amoureux désirs , ma
 » douce joie ne m'abandonnera pas. (1) »

Nous sommes heureux de nous rencontrer dans nos idées sur la vieille poésie de nos contrées, avec un savant connu pour la finesse de ses aperçus et l'exactitude de ses recherches :

(1) Ce couplet a été composé au XIII^e siècle, par *Marie* ou *Marotte Dregneau*, de Lille; il est extrait d'une chanson qui se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, et que M. de la Børde a citée dans son *Essai sur la musique*, t. 2.

« C'est un fait digne de remarque, dit M. Auguis (1),
 » que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Flandre,
 » qui, depuis que la langue poétique a été achevée en
 » France par Malherbe, n'ont pas produit un seul poète
 » remarquable, soient de toutes les provinces de France,
 » en deçà de la Loire, celles qui, au XIII^e siècle, aient
 » compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et
 » que tous ces écrivains aient été regardés comme les
 » meilleurs de leur tems. Leurs ouvrages ont été regar-
 » dés comme des modèles, pour des auteurs de la même
 » époque et même pour le siècle suivant. »

Cette opinion, d'un homme si éclairé et si juste appréciateur du mérite littéraire, vient parfaitement à l'appui de ce qui a été dit plus haut en l'honneur de nos trouvères ; M. Villemain lui-même, qui, pour avoir étudié la littérature des troubadours et en avoir parlé d'une manière à la fois si diserte et si gracieuse, se trouvait, pour ainsi dire, entraîné vers la poésie méridionale, n'en a cependant pas moins rendu justice au mérite des poètes du nord dans son *Cours de littérature française au moyen-âge*. « Une sorte de vivacité moqueuse, dit-il, » de raillerie satyrique, anime aussi la langue des trou-

(1) *Poètes français depuis le XII^e siècle jusqu'à Malherbe*, tome 1, p. 379.

» *vères* ; mais au lieu d'éclater par des images brillantes
 » et lyriques, d'avoir quelque chose de musical, comme
 » les voix du midi, l'esprit des *trouvères* est prosaïque
 » et narquois ; c'est un conte au lieu d'une ode. Ici, je
 » crois voir un chevalier *troubadour* qui, du haut de
 » son coursier, chante des vers de guerre ou d'amour ;
 » là, un bourgeois malin qui dans les rues étroites de la
 » cité, devise avec son compère, se moque, se raille des
 » choses dont il a peur. »

On voit, d'après ces divers jugemens, de combien d'at-
 traits fourmille la poésie fine et naïve des *trouvères* ; mal-
 heureusement leur règne ne s'étendit pas au-delà du
 XIV^e siècle. Peu à peu les grands vassaux s'éloignèrent
 de leurs terres pour se fixer à la cour, ou exercer les
 grandes dignités de l'état ; les ponts-levis des châteaux
 ne se baissèrent plus devant les chantres joyeux qui ve-
 naient charmer les ennuis d'un noble auditoire : *Alors*,
 comme dit le vieux Jehan de Nostredame, *défaillirent les*
Mécènes, et défaillirent aussy les poètes ! C'est cette mê-
 me pensée que l'ingénieux Walter Scott a mise d'une ma-
 nière proverbiale, dans la bouche du vieil écossais *Mac*
Murrough un des personnages de *Waverley*. * Lorsque
 » la main du chef ne donne rien, s'écrie-t-il, le souffle
 » du barde se glace sur ses lèvres. »

On vit bien naître encore de loin à loin dans le siècle

suisant des génies poétiques ; mais ce n'étaient plus les gais trouvères du pays, vivant et mourant dans les lieux qui les avaient produits. A eux succédèrent le gentil Froissart, Georges Chastelain, dit l'Aventurier, le joyeux chanoine Molinet, et Jean Le Maire, de Bavai, tous poètes courtisans, suivant les princes dans les capitales et polissant leur langage sur celui des palais qu'ils fréquentaient.

D'un autre côté, les chants poétiques des religieux avaient cessé. Sitôt que les reclus furent vaincus dans la carrière des lettres par les hommes du monde, ce ne fut plus un avantage pour un pays d'en compter un grand nombre. Les monastères du Cambrésis, dont les sombres enclos avaient servi d'échos à des rimes heureusement tournées, gagnèrent en richesse et s'appauvrirent en intelligence ; toute leur littérature se fondit en puériles discussions d'école, en éphémères productions ascétiques, en vaines querelles de théologie. Bientôt on ne put même compter sur ces faibles tributs ; une nullité désespérante devint le lot des religieux du nord, et, dans le dernier siècle, il est telle riche abbaye de nos environs que nous n'oserions nommer, dont les titres littéraires se bornaient à quelques misérables acrostiches, à de futiles chronogrammes, jeux puérils de l'esprit qu'enfantaient, dans un trop long repos, des cerveaux étroits et des intelligences bornées.

Mais revenons à nos joyeux trouvères ; voici la liste de

ceux sur lesquels il a encore été possible de rassembler quelques renseignemens ; quoiqu'il soit certain qu'ils appartiennent tous au XIII^e siècle à très-peu de chose près, il ne pouvait être facile de connaître exactement la date de leur naissance, aussi ne sont-ils pas placés chronologiquement (1). Il eût été plus mal-aisé encore de les ranger par degré de mérite, c'est donc l'ordre alphabétique, plus simple et plus commode, qui a prévalu dans le classement qui suit.

(1) L'illustre Raynouard, dans un article très-indulgent sur les *Trouvères Cambrésiens*, inséré au *Journal des Savans* en juin 1834, a émis le vœu que ce genre de travail fût traité chronologiquement ; nous sentons tout ce que gagnerait une biographie dans laquelle le disciple viendrait après le maître, le fils après le père, l'imitateur après le créateur ; mais ici, il y a impossibilité complète de procéder par ordre de dates, et M. l'abbé de La Rue lui-même, s'est également trouvé dans la nécessité de renoncer à cette règle dans l'histoire de ses trouvères anglo-normands.



Trouvères Cambrésiens.

SECONDE PARTIE.

Adam-de-le-Halle, dit le Bossu.

Adam-de-le-Halle, ou de la Halle, surnommé *le Bossu*, quoique né à Arras, appartient aussi au Cambrésis, comme Jehan Dupin, en sa qualité de moine de l'abbaye de Vaucelles, dans laquelle il commença sa car-

rière aventureuse (1). Adam était fils de *Henri de le Halle*, qui tenait un rang distingué dans la bourgeoisie et le commerce d'Arras, ainsi que le poète lui-même nous l'apprend dans le *Jeu de la feuillée*. Ses parens, sans qu'on puisse dire positivement qu'ils le destinassent à l'état ecclésiastique, commencèrent par le faire étudier au monastère de Vaucelles, près Cambrai. Elevé dans cette maison au commencement du XIII^e siècle, Adam, doué d'une grande vivacité d'esprit et d'une imagination ardente, déserta le cloître pour retourner dans sa ville natale. Les charmes d'une jeune fille appelée *Marie*, nom commun et célèbre dans toutes les productions de nos trouvères, lui firent facilement oublier les douceurs de l'éloquence et les attraits de la dialectique; le jeune clerc se livra à toute la fougue de sa passion, et, poète jusques dans ses amours, il se permit des licences qui lui

(1) Assurément la place d'Adam-de-le-Halle se trouvait plus rationnellement indiquée parmi les *Trouvères Artésiens*, mais si l'on veut bien se rappeler que les *Trouvères Cambrésiens* furent originellement composés pour être présentés dans un concours ouvert par la Société d'émulation de Cambrai, et que dans le *Programme de ses recherches* la société désignait nominativement *Adam de le Halle* et *Jehan Du Pain*, religieux de Vaucelles, et comme ayant pris, comme tels, un droit de cité dans le Cambrésis, on pardonnera à l'auteur de les faire figurer ici. — L'abbaye de Vaucelles, située à deux lieues au sud de Cambrai, fut fondée en 1132; elle était de l'ordre de Cîteaux, et la plus ancienne de cet ordre dans les Pays-Bas, après Orval.

attirèrent la réprobation de son père et la déconsidération publique. Il séjourna quelque tems à Douai, puis, malgré sa famille, il se maria à Arras avec la belle Marie. Une fois lié par l'hymen, la mobilité de son esprit, son inconstance naturelle, son éloignement pour tout ce qui ressemblait à une chaîne, l'engagèrent à rompre ses nœuds et à aller chercher de nouvelles émotions à Paris; c'est au moins ce qu'il nous dit de lui-même dans son *Jeu de la feuillée*. S'il séjourna alors à Paris, il y courut les plaisirs et les aventures pour lesquels il avait une grande propension, et il y composa peu de vers, car rien, dans ses compositions, n'indique son séjour dans la capitale de la France; tous ses ouvrages, si l'on en excepte son poème du *Roi de Sicile*, portent le cachet de son pays. Ce sont des chansons d'amour, des lais, et des pastourelles, dont la scène est toujours quelque champ de l'Artois; ce sont des vers pour ou contre les bourgeois turbulens d'Arras; ou bien c'est la narration de détails intimes sur la vie et les sensations de l'auteur au milieu de sa patrie.

Adam-de-le-Halle finit par prendre, un peu tard sans doute, l'habit ecclésiastique dans l'abbaye où il avait été élevé; mais ce lieu de refuge ne fut pas pour lui un port assuré contre les orages de la vie: il avait trop d'inconstance et d'ardeur pour se contenter d'un séjour tranquille sur les rives verdoyantes de l'Escant; il saisit encore la première occasion qui se présenta d'user son activité et son désir de voir et d'agir. Robert, depuis comte

de Flandre, beau-frère de Charles, comte d'Anjou, demanda un clerc qui lui servit de compagnon et peut-être de secrétaire, dans les divers voyages qu'il fit à la terre sainte pendant sa jeunesse; Adam-de-le-Halle s'empressa de le suivre : il parcourut la Palestine, la Syrie et l'Égypte avec le jeune Robert; il revint en France par la Sicile et la Provence, où il prit peut-être l'idée du drame dans les œuvres d'*Arnaud Daniel* et d'*Anselme Faydit*, poètes provençaux, morts vers le commencement du XIII^e siècle, et dont les manuscrits n'ont pas été retrouvés. C'est au moins l'opinion de M. Mayer, qui défend la cause des troubadours, et leur priorité pour la conception des compositions dramatiques, dans le *Mercur de France* du 22 août 1780. Adam retourna encore en Provence sur la fin de ses jours, et il paraît qu'il termina sa carrière à Naples vers l'an 1289, se trouvant peut-être encore à la suite de Robert de Flandre, qui aida Charles d'Anjou dans la conquête du royaume de Naples.

Ce trouvère, quoique la *Biographie universelle* ne lui ait consacré qu'une dizaine de lignes dans lesquelles on le confond avec Adam de St.-Victor, mort près d'un siècle auparavant (1); est un des écrivains les plus remar-

(1) Si la *Biographie universelle* a presque oublié Adam de le Halle, en revanche l'Encyclopédie catholique a publié sur lui une notice très-remarquable et très-complète, par M. *Paulin Paris*.

quables, non seulement de nos contrées, mais même de tout le moyen-âge. Il est considéré par Legrand d'Aussy comme le premier auteur dramatique connu en France, et si l'on ne veut pas tout-à-fait le décorer de ce titre, on doit du moins avouer qu'il eut la gloire d'avoir introduit le premier, dans notre langue, de petits poèmes mêlés de chant, divisés par scènes et dialogués entre des personnages clairement désignés. Il leur donna le nom de *Jeux*. Legrand d'Aussy est persuadé qu'ils furent représentés, au moment de leur composition, dans des *Cours plénières* ou dans des châteaux de seigneurs suzerains. Ces petits drames ont une allure naïve, une action qui marche et qui amène un dénouement naturel. Ces pièces présentent des détails si agréables et si spirituels, que ce serait leur faire injure que de les comparer aux *mystères* et aux *sotties* des premiers âges de notre théâtre, qui, pour être venus plus tard, n'en sont que plus mauvais.

Le trouvère Adam nous a laissé trois pièces de ce genre.

1° *Li Gius* (jeu) *du Berger et de la Bergère*, ou de *Robin et Marion*.

Ce jeu, qui a fait l'objet d'un article de l'érudit Raynouard dans le *Journal des Savans* d'avril 1830, a été traduit en prose, ainsi que le suivant, par Legrand d'Aussy, dans ses *fabliaux* des XII^e et XIII^e siècles. La

Société des Bibliophiles français l'a publié en original en 1822 (1). La composition de cette pièce remonte vers le milieu du XIII^e siècle ; elle est tissée dans le genre de la pastorale, et peut être considérée comme le premier opéra-comique qu'on ait essayé en France. M. Paulin Paris, bon juge en pareille matière, regarde cette production et la suivante comme deux petits chefs-d'œuvre qui peuvent encore aujourd'hui contenter le goût le plus délicat et plaire à ceux mêmes qu'une prévention singulière en France, éloigne de la lecture de nos premiers poètes français.

Les deux personnages principaux sont deux amans nommés *Robin* et *Marion*, qui ont depuis fourni le proverbe : *être ensemble comme Robin et Marion*. Le jeu commence par une entrée de Marion, qu'on nomme aussi *Marotte*, autre diminutif de *Marie*.

MAROTTE (chante).

Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a voulu, si m'ara (ainsi il m'obtiendra)
Robins m'acata cotèle (m'acheta une cote)

(1) Cette pièce forme la première partie du second volume des *Mélanges* publiés par la Société des Bibliophiles ; elle est précédée du *Jeu du Pèlerin*, avec un glossaire (par M. Méon). 1822, in-8°. (Imprimerie de F. Didot, à Paris.) Il en a été tiré plusieurs exemplaires à part.

D'escarlate bouc et bèle,
 Souscanie (justaucorps) et cheinturele (petite ceinture)
 A leur y va
 Robins m'aime, Robins m'a
 Robins m'a voulu, si m'ara.

Un succès populaire accueillit cette espèce de rondau dans le XIII^e siècle, car on en retrouve le refrain à la fin de plusieurs chansonnettes de l'époque ; circonstance qui confirme encore l'assertion que le Jeu du Berger et de la Bergère a été représenté. Outre le proverbe de *Robin et Marion*, resté dans nos contrées, la tradition y a aussi conservé la chanson de Marotte que l'on entend souvent fredonner par les jeunes filles de nos villages du Hainaut, entr'autres dans les communes des environs de Bavai, sans autre changement que celui du nom de *Robin* en *Robert*; l'air ancien, sur lequel on chante ce couplet, est vif et agréable : c'est peut-être un vieux monument de la musique non écrite du XIII^e siècle, conservé de bouche en bouche jusqu'à nos jours.

Cette pastorale du moyen-âge est réellement gracieuse et délicate; on y voit figurer plusieurs bourgeois d'Arras amis de l'auteur, et un chevalier Aubert qui cherche à abuser de la jeune Marion. Après plusieurs scènes d'une naïveté charmante, Robin finit par emmener sa jeune amie, sauve des tentatives du chevalier, en chantant ces deux vers :

Venez après moi , venez le sentèle ,
Le sentèle , le sentèle lès le bos (dans le sentier le long du bois).

2° *Li Jus Adan le Boçu d'Arras, ou du Mariage, ou de la feueillée.* (1)

Ce jeu est une espèce de comédie de mœurs , la première qui ait été faite en France et en français , dans laquelle figurent vingt interlocuteurs , tous bourgeois de la ville d'Arras. Ce sont : Henri de le Halle , père du poète , son médecin , Riquesse , Auris , Hans le Mercier , Riquers et Guillot-le-Petit , tous amis de l'auteur. Cette pièce ingénieuse est écrite en vers de huit syllabes , excepté les douze premiers qui sont alexandrins. C'est Adam lui-même qui ouvre la scène en annonçant qu'il quitte Arras et sa femme pour se faire clerc , et aller à Paris où il compte retrouver sa liberté et des beautés dignes de son cœur.

« Seigneur , savez pourquoi j'ai mon habit cangiet ,
» J'ai esté avoec feme , or revois au clergiet . »

(1) Cette pièce se trouve la première du VI^e volume des mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français. (Paris , imp. de Firmin Didot.) 1829, grand in-8°. pap. vélin. M. L. J. N. Monmerqué y a joint des observations préliminaires et un glossaire.

Hans le Mercier cherche à le faire chanceler dans sa détermination, en lui parlant de l'isolement dans lequel il se trouvera hors d'Arras.

Adam lui répond :

Sachiez, je n'ai mie si cher
Le s-jour d'Arras né la joie,
Que l'apprendre (l'instruction) laisser en doie;
Puisque Dieu m'a donné engien (esprit)
Faut-il que je l'atourne à bien.

• A Arras, ajoute-t-il, je ne trouve que des sots qui me rient au nez quand je leur récite mes vers; ma foi, je ne trouve point parmi eux assez d'agrément pour y rester, et, entre nous, j'ai tiré un assez bon parti des belles de la ville pour n'y regretter personne. »

Un interlocuteur lui demande ce qu'il compte faire de sa femme. — Ma femme, la commère Maroie? dit-il, je la laisse à son père; d'ailleurs, elle n'est plus jolie. — Elle est la même encore; vous seul, Adam, êtes changé pour elle, et j'en sais la raison :

« Elle a fet envers vous
» Trop grand marchié de ses denrées. »

Après une description charmante des anciens char-

mes de sa femme (1), une dissertation sur l'inconstance des hommes, et une plainte sur ce que l'amour, qui lui avait promis tant de jouissances, lui manquait de foi, Adam déclare qu'il lui est bien permis à son tour de fausser sa parole et de quitter sa femme avant qu'une grossesse ou d'autres obstacles viennent s'opposer à son projet.

Son père arrive : il lui expose le désir qu'il a de se livrer de nouveau à l'étude; un de ses amis tente alors, en sa faveur, de tirer quelque argent du père de le Halle, fort peu généreux de sa nature :

GUILLOT LE PETIT (à Henri).

Or lui donnez dont de l'argent,
 Por nient (rien) n'est-on mie à Paris?

MAISTRES HENRIS.

Las ! dolent ! où serait-il pris ?
 Je n'ai mais que vingt et neuf livres....
 Biaux fils, fors estes et léger,
 Si vous aiderés-vous par vous.

(1) On a remarqué que la description des charmes de Marie est écrite en *tercets*, à la manière des italiens, plus d'un demi-siècle avant la composition du bel ouvrage de Dante.

Je suis un viex hom plein de toux ,
Enfers (infirmes) , pleins de rumes et fades.

LE PHISICIFEN.

Bien sai de quoi estes malades ,
C'est uns maus qu'on clame (appelle) avarice.

Il paraît que, d'après le médecin, cette maladie du père d'Adam n'était pas rare à Arras et tenait à la fois beaucoup de bourgeois ; le trouvère se permet même d'appliquer, par la bouche du docteur, quelques topiques satyriques à ses concitoyens, qu'il accuse à la fois de lésinerie et de friponnerie. Le disciple d'Esculape passe ensuite à d'autres infirmités humaines, et finit par donner des consultations à des femmes *folles de leurs corps*, à des buveurs, à des infortunés tourmentés de chagrins domestiques. Cette scène termine le premier tableau ou acte de cette pièce curieuse.

Le dernier acte est moins naturel ; l'auteur y fait paraître deux êtres surhumains, la fée *Morgue*, qui n'est autre sans doute que la fée *Morgante*, et la fée *Arsèle* ; elles se disposent toutes deux à le combler de dons pour la précaution qu'il a eue de préparer des tapis sous leurs pas, car les fées aiment à arriver sans bruit et à surprendre les humains.

MORGUE.

Moi je veus que il soit tens (tel)
 Que ce soit le plus amoureux
 Qui soit trouvé en nul païs.

ARSÈLE.

Et moi veuil-je qu'il soit jolis
 Et bon faiserres de canchons.

La fée *Magloire*, qui n'avait pas été invitée, arrive à la suite des autres dans de fort mauvaises dispositions pour *Adam*; ses compagnes la prient de n'être pas contraire à leur favori et à *Riquiers* son ami; elle semble céder, puis tout-à-coup elle prononce le souhait suivant :

Je veus que *Riquiers* soit pelés
 Et qu'il n'ait nul chevez devant.
 Por l'autre qui va soi vantant
 D'aler à l'escole à Paris
 Veux que il soit atruandis (appauvri)
 En la compaignie d'Arras...
 Et qu'il perde et laisse l'aprenre (l'instruction)
 Et mette sa voie (son voyage) en respit (en retard).

L'introduction de fées dans sa pièce n'empêche pas l'auteur, suivant l'usage du tems, d'y mêler les choses saintes; ainsi, on entend *Adam* qui termine en entraînant les personnages à l'église de la manière suivante :

« *circa* (nous nous en irons) à Saint Nicholai (paroisse d'Arras)
 » Commence à sonner des cloquetes. »

3^o *Li Gius du Pélerin.*

Ce dernier jeu tient de la farce ; c'est la petite pièce après la grande : on y voit dans quel discrédit tombaient déjà alors les contes des pélerins. Les personnages sont le *Pélerin*, le *Vilain*, *Gautier*, *Guiot*, *Rigaut*, *Warnier* ; ces quatre derniers sont des amis du poète. Le poème commence par :

Or pais, or pais, Seigneur, et à moi entendés ;
 Nouvels vous dirai, s'un petit (si un peu) atendés.

Le Pélerin fait l'éloge d'Adam le Bossu tout en annonçant faussement sa mort ; il raconte comment le trouvère fut aimé et prisé du comte d'Artois, qui lui commanda de faire un *dit*, afin de mettre son talent à l'épreuve ; Adam en composa un qui ne valait pas moins de cinq ceñs livres ; le comte l'en estima fort et s'attacha le poète. Les amis d'Adam accusent le Pélerin de mensonge, et Warnier, qui paraît un bon vivant, termine en invitant tout le monde à aller boire avec lui et en maudissant en ces termes ceux qui ne voudraient pas le suivre au cabaret :

Soit, mais anchois voeil aler boire,
 Mau de hais ait qui ne veura.

Ces trois pièces du père du drame français méritaient bien d'attirer toute l'attention des amis des curiosités de notre littérature ; aussi ne doit-on pas s'étonner que la *Société des Bibliophiles français* ait entrepris de les faire imprimer toutes trois avec le soin et le luxe qu'on sait qu'elle apporte dans toutes ses publications, et que le judicieux M. Monmerqué ait employé ses connaissances en littérature romane, à rendre cet essai dramatique du trouvère Adam aussi exactement qu'il était possible de le faire. Pourquoi faut-il que par une précaution, qui, selon nous, est un peu entachée d'égoïsme, ces pièces importantes ne soient imprimées qu'à un nombre si minime d'exemplaires (trente seulement), qu'il faille presque encore considérer leur publication comme non avenue ?

Adam de le Halle fit une grande masse de vers ; la plupart, en en exceptant toutefois son poème du *Roi de Sicile*, étaient composés avant 1260 ; suivant La Croix du Maine, il entra fort tard à l'abbaye de Vaucelles, et Duverdier ajoute, en rappelant les deux premiers vers du *Jeu du Mariage* : « Il semble qu'ayant aimé les femmes » et se trouvant déçu d'une, il se fit clerc. » Quand Adam renonça au monde, le sacrifice n'était pas considérable, il pouvait être âgé de quelque soixante ans, et, d'après toutes ses courses, ses voyages, ses amours, il devait avoir besoin d'un repos que cependant il ne prit pas. On le surnomma *le Bossu*, soit par suite d'un défaut corporel, soit à cause de son esprit fin et subtil ; dans

tous les cas , il reçut de la nature toutes les qualités qu'on accorde généralement aux hommes affectés de cette infirmité, dont, au reste, il repousse l'imputation dans un dystique qu'on trouve à la fin de son *Roi de Sicile*. On le surnomma aussi quelquefois *le Camus d'Arras* : il n'était peut-être ni l'un ni l'autre.

Tout ce qu'on connaît d'Adam en pièces détachées ferait un recueil fort curieux si elles étaient réunies ; nous ne doutons pas qu'un jour cette publication soit faite par un homme de goût ami de la littérature romane ; en attendant, nous allons énumérer ses principales productions en les faisant apprécier par quelques citations.

I. *Trente-sept chansons* éparses dans divers manuscrits cités par M. De la Borde , dans son *Essai sur la musique*, et par le catalogue de la Vallière. M. de Roquefort en a imprimé une entier dans l'Etat de la Poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles ; c'est une chanson d'amour qui doit dater de la jeunesse du poète ; on en jugera :

CHANSON D'AMOUR (1).

Or voi-je bien qu'il souvient
 Bonne amour de mi,
 Car plus asprement me tient
 K'ains mais (que jamais) ne senti ;
 Ce m'a le cuer esjoui (réjoui)
 De chanter.
 Einsi doit amans monstrar
 Le mal joli (le mal d'amour).

Li souvenirs me retient
 Que j'ai de celi ,
 Dont cis jolis maus me vient ,
 Que maint ont pour lui
 Qui jà ne seront hardi ,
 De parler.
 A mon cuer doit comparer
 L'autrui aussi.

Car d'un estre (d'une manière) se maintient
 Qui m'a abaubi,
 Par quoi je crois qu'il avient
 As autres einsi (de même).

(1) Manuscrit fonds de La Vallière n° 2736, et Recueil manusc. des poètes français avant 1300, page 1377.

S'il voient ce que je vi
 A l'anter (la fréquenter),
 C'on met por li esgarder (regarder)
 Tout en ouvli (oubli).

Dame se c'estoit pour noient (rien)
 Ce que j'ai servi;
 Si sui-je liés qu'il convient
 Que vos secours pri.
 D'autre part me fait merci
 Espérer
 Pitiés, qui bien set œuvrer
 Pour fin ami.

Fins cuers qui vostre devient
 N'a pas meschoisi (mal choisi)
 Ne nus ne si apartient
 Ne porquant je di
 C'umelités sans nul si
 Fet sanler (ressembler)
 Quant eurs (bonheur) s'en veut mesler
 Chacun onni (raille)
 Ce que j'ai trop haut-choisi.
 Pardonner
 Me veilliez, quant por aimer
 Tant ne souffri.

Cette dernière strophe a quatre vers de plus que celles qui la précèdent, et ces quatre vers tiennent lieu de l'*Envoi*. — La vingt-neuvième chanson d'Adam de le Halle est un *Servantois* en cinq couplets sur deux seules rimes ;

voici les deux dernières strophes de cette espèce de tour de force :

Douce dame en gloire essaucie (exhaussée, élevée)
 De douceur fontaine et ruissiaus ,
 Roine de loyal lignie
 Bien vous doit souvenir de ciaux (ceux)
 Dont vous devés estre servie.
 Que l'anemi (le démon) par tricherie
 Ne soit ez sire et damoisiaus ;
 Qu'il a plusieurs envénimés carriaus (flèches)
 Dont nostre gent pour traire à mort , espie.

Jà d'orgueil a traité clergie
 Et jacobins de bons morciaus ;
 Frères menus de gloutonnie ,
 Mais ceus espargne de Citiaus.
 Moines , abbés a trait d'envie ,
 Et chevaliers de roberie ,
 Prendre nous cuide per monciaus.
 Encore a fait pis , li mauvais oisiaus ,
 Car de luxure toute gent a plaie (affligé).

La trente-deuxième chanson n'a que deux couplets, contre la règle presque générale de ce genre de composition ordinairement divisé en cinq strophes. C'est l'expression de joie du poète, qui va revoir sa patrie après une longue absence; ce morceau est plein de fraîcheur et de sentiment.

De tant com plus approche (ap-proche) mon pais
 Me renouvelle amours plus, et esprent ;
 Et plus me samble en approchant jolis ,
 Et plus li airs , et plus dout sont li gent.

Ce me tient mout tenrement
 Et çou aussi

Qu'avant le venir i choisi
 Dame de telle honoranche
 Qu'un poi (peu) de la contenance
 De ma dame en elle vi ,
 Si que la saveur de li
 Me delite à sa semblanche.

Si fait le tigre , au miroir, quant pris
 Sont li faons , et cuide proprement
 En se mirant retrouver ses petits.
 Endemeutiers, viennent chiens qui les prent.

Ne faites'wi

Ansement (ainsi) dame dmi e
 Né ne m'oublés aussi
 Pour ma longue demoranche ,
 C'est a votre remembranche (souvenir)
 Qu'au miroir m'entr'oubli ,
 Car à vous , non pas à ci ,
 Li cuers est et l'espérance.

On peut encore citer le couplet suivant comme don-
 nant une idée de l'esprit tout profane du vieux moine de
 Vancelles :

Li maus d'amer me plaist micux à sentir,

Qu'à maint amant ne fait li dons de joie ;
 Car mes espoirs vaut d'autrui le joïr.
 Si bien me plaist quanques amours m'envoie,
 Quar quant plus sueffre (je souffre), et plus me plaist que joie.
 Jolis et chantant ,
 Aussi liez (joyeux) sui et joianz
 Que se plus avant estoie.

Voici les premiers vers de trente autres chansons
 d'Adam-le-Bossu, qui peuvent les faire reconnaître
 dans les recueils, où elles se trouveraient mêlées avec
 d'autres compositions du même genre et du même siècle.

1. A chanter ai volenté curieuse. . . .
2. Amours ne me veut ouïr. . . .
3. Dame, vos hom vous estreine. . . .
4. D'amoureux cuer voeil chanter. . .
5. De cuer pensieu et désirrant. . .
6. Glorieuse Vierge Marie. . . .
7. Grant déduit a et s'amoureuse vie. . .
8. Hélas! il n'est mais nus qui aim. . . .
9. Je n'ai autre retenance. . . .
10. Je ne chante pas. . . .
11. Je sens en moi l'amour renouveler. . .
12. Il ne muet pas de sans celui. . . .
13. Ki a droit veut amour servir.
14. Li douz mauz mi renouvele. . . .
15. Li jolis maus que je sens. . . .

16. Madame, je vous estrene...
17. Me douce dame et amour...
18. Mais amours si de me plaindre...
19. Merci, amour, de la douce douleur...
20. Merveille est quel talent j'ai...
21. Mout? plus de paine amours...
22. On mi deffent que mon cuer...
23. Or demande mout souvent...
24. Pour ce se je n'ai été...
25. Pourquoi se plaint d'amour...
26. Puisque je suis de l'amoureuse loi...
27. Qui a pucèle ou dame amie...
28. Sans espoir d'avoir secours.
29. Se li maus qu'amours envoie...
30. Tant me plaint voire énamoureux...

II. *Les Pastures Adam.*

Ce sont dix-huit *Jeux-Partis* ou questions d'amour que se font entr'eux des artésiens qui prennent pour juges des trouvères du tems.

III. *Li rondels Adam.*

Ces rondeaux sont au nombre de seize, tous notés en musique. Peut-être le chant, comme les vers, est-il de

la composition du trouvère Adam. En effet, l'auteur du
Jeu du Pèlerin dit :

Cil (le) maistre Adans savoit
Dis et chans controuver,
Et parfois estoit en chanter.

IV. *Li motet Adam.*

Ce sont dix-huit motets, tous notés, comme la plupart
des chansons du manuscrit fonds de la Vallière, n° 2736.
Les pièces y sont écrites à trois parties, savoir : *superius*,
tenor et *bassus*; le chant en est assez agréable et doit
offrir de l'intérêt pour l'histoire de la musique au XIII^e
siècle. Voici un exemple des paroles :

Adieu, commant
Amourettes,
Car je m'en vois dolans
Pos les douchetes
Fors (hors) dou douc pays d'Artois
Qui est si mus et destrois
Pour che que li bourgeois
Ont été si fourmenés (maltraités)
Qu'il ni queurt (court) drois, ne lois,
Gros tournois
Fut anulés,
Contes et rois
Justiches et prelas tant de fois,
Que mainte bele compaigne
Dont Arras mehaigne (est affligée)

Laissent amis , et maisons et harnois
 Et fuient , cha deus , cha trois ,
 Souspirant en terre estrange.

V. *Le Congié Adam.*

Ce poème , de 156 vers , renferme des adieux pleins de sensibilité à la ville d'Arras , à huit des amis ou des bien-fauteurs du poète , et à sa maîtresse. La ville d'Arras était alors bouleversée par des troubles ; les plaisirs étaient convertis en peines , les chants avaient cessé , la présence d'un poète y devenait inutile : d'ailleurs Adam avait été accusé d'avoir fait circuler des satyres sanglantes par la ville , et son départ devenait nécessaire. Il convient qu'il a mal usé de son tems , et qu'il va le mieux employer :

Comment que men tems aie usé
 Ma me conscienche accusé.

 Bien que soit Arras formenés
 Si est-il des bons remanés (restés)
 A qui je veux prendre congiet ,
 Qui mains grans reviaus (fêtes) ont menés
 Et souvent biaux mangers donnés
 Dont li usaiges si bien déchiet (tombe)
 Quar on i a ce prés fauchiet.
 Adieu amours ! très douche vie
 La plus joiouse et la plus lie (agréable)
 Qui puisse estre , fors paradis ,
 Vous m'avez bien fait , en partir ;

Se vous m'ostates de clergie (de l'instruction)
 Je l'ai, par vous, ores repris;
 Car j'ai, en vous, le vouloir pris
 De racheter et los et pris,
 Que, par vous, perdu je n'ai mie.
 Mais, en vous, j'ai service appris;
 Car j'estoie nus et despris
 Avant, de toute courtoisie.

.....
 Be!e très douche amie chière...
 Car plus dolent de vous me part
 Que de rien que je laisse arrière;
 De mon cœur serez trésorière,
 Et li cors ira d'autre part
 Apprendre et querre (chercher) engien (esprit) et art.

Dans un autre endroit, l'auteur se prend d'une belle
 colère contre sa ville qu'il aimait tant, et il l'apostrophe
 ainsi :

Arras, Arras, vile de plait
 Et de haine et de détrait (médisance),
 Qui soliés (aviez coutume) être si nobile,
 On va disant qu'on vous refait.
 Mais se Diex le bien ni raitrait (ramène)
 Je ne voi qui vous reconcile;
 On y aime trop crois et pile (l'argent)
 Chascuns fu berte en ceste vile,
 Au point qu'on estoit a le mait.
 Adieu de fois plus de cent mile,
 Ailleurs vois (je vais) oyr l'evangile,
 Car chi (ici) fors mentir on ne fait!

VI. *Li ver d'amours.*

Pièce badine de 194 vers, qui commence par :

« Amours qui m'as mis en souffranche, etc. »

et se termine :

Par un belour de vaine gloire,
Ainsi sort li povre honni.

VII. *Le ver de le mort.*

Petite pièce philosophique de 36 vers, qui finit par un dystique qui vaut le *quis sais-je?* de Montaigne :

« Mais c'est tout truffe et devinaille
» Nus (nul) n'est fisiciens fors Dieux. »

VIII. *Le Roi de Sicile.*

Poème intéressant de 372 vers alexandrins, composé à la louange de Charles I^{er}, comte d'Anjou, dernier fils de Louis VIII, dit le *Lyon*, et frère de Saint-Louis. Le poète suit ce prince dans ses faits et gestes depuis sa naissance jusqu'à son élection au royaume de Naples par le pape Clément IV, en 1266. C'est là que finit ce qui nous est parvenu du poème; peut-être a-t-il été achevé à Naples et perdu dans ce pays après la mort de l'auteur. Cette

pièce historique a été imprimée par M. Buchon, dans sa *Collection des chroniques nationales françaises*, tome VIII, p. 23. Elle commence ainsi :

On doit plaindre et s'est honte à tous bons trouveours (trouvères)
Quand bonne matere est ordenée à rebours.

et finit par :

De Dieu et de l'Eglise avint-il ou il tent
Et Diex li voeille aidier selon chou (ce) qu'il emprent (entreprend).

C'est dans ce poème qu'Adam se défend d'être bossu en même tems qu'il exprime d'une manière touchante son attachement et son dévouement au frère de Saint-Louis :

Or avez sa proesce en général oïe ;
Ci-après, vous sera clèrement desploïe (détaillé) ;
Ne sai quel menestrel mal l'avoit despéchie
Mais jou, *Adans d'Arras*, à point l'ai redrecie.
Et pour che qu'on ne soit de moi en daserie (moquerie)
On m'apele *Bochu*, mais jou ne le suis mie.
Deuil fust sé ceste histoire éust esté périe ;
Mais, pour l'amour du roi, Diex m'en iert en aïe (aide),
Et d'autre part, j'ai tant ceste œuvre encoragie
Que, je croi, sé mon cuer fendoit par la moitie
Du prince on y verroit la figure entaillie.

M De la Borde, dans son *Essai sur la musique*, tome II, page 149, donne encore à Adam de la Halle le roman

d'*Oger le Danois*, en appuyant son opinion de ces deux vers :

« En tel manière kestre n'en puist blamez
 » Li *Roy Adams* par ki il est rimez. »

Par le *Roi Adam*, il faut entendre ici le *Rois Adenez*, trouvère du Brabant, dont le nom était un diminutif d'Adam. Le religieux de Vaucelles est déjà assez riche de son propre fonds sans qu'on le gratifie des ouvrages de ses confrères.

Il ne reste dans la ville d'Arras aucun souvenir d'Adam ; nulle statue, nul buste, nul portrait ne nous ont conservé ses traits ; aucun monument ne le rappelle, ses cendres volent sur la terre étrangère ; cependant, il existe encore une rue à Arras portant le nom de *Maître-Adam*, qu'on pourrait peut-être regarder comme le dernier souvenir de la cité pour son plus fécond poète.

Alars de Cambraj.

Ce trouvère Cambrésien, qui vivait au XIII^e siècle, a été une fois nommé, par erreur, *Albert de Cambraj*, par les auteurs, ordinairement si exacts, de l'*Histoire littéraire de la France*, tome 16, page 210 ; plus loin (page 218), ils en font une nouvelle mention sous son véritable nom. Par suite d'une autre erreur, plus choquante, mais qu'on conçoit facilement quand il s'agit de noms difficiles à lire dans les manuscrits, ce poète a été appelé *Mars de Cambraj* dans le Catalogue de la bibliothèque de Gaignat (n^o 1750), mise en ordre par Debure, notre premier maître en bibliographie. *Mars* n'est point un nom du pays ; il serait tout au plus une contraction du mot *Médard*, encore faudrait-il aider à la lettre. Il est évident qu'on a lu un *M* où il y avait *Al*.

Alars de Cambrai a composé un poème de près de trois mille vers de huit syllabes. Le n° 7534 des manuscrits de la bibliothèque du Roi le porte comme un *Traité sur les moralités des Philosophes*; le catalogue de Gaignat lui donne le titre de : *Les dits et sentences des Philosophes anciens*. Voici le début du poème :

Jou Alars, qui suis de Cambrai,
 Qui de maint biel mot le nombre ai;
 Vous voel ramentoivre (remémorer) par rime
 De ce que disent il même (les philosophes mêmes)
 De lor sens; et grans li renoms,
 Or vous vaurai nomer les noms.

Parmi les auteurs qu'il nomme et qui sont au nombre de vingt, on remarque pêle-mêle Cicéron, Salomon, Diogène, Horace, Juvénal, Socrate, Ovide, Salluste, Isidore, Caton, Platon, Virgile, Macrobe, etc., etc. Alars était, comme on voit, un bel-esprit de son époque, mais un peu superficiel; il n'était pas fort sur la biographie, car, outre qu'il accole des hommes qui vivaient dans des tems si divers, il ne fait pas difficulté, pour avoir l'air de connaître un plus grand nombre d'écrivains, de faire deux auteurs différens de *Cicéron* et de *Tullius*, de *Virgile* et de *Maron*; ce qui ferait croire qu'il ne les avait pas lus; cela ne l'empêche pas de parler de leurs ouvrages avec une audace qu'on ne peut pardonner qu'à un poète.

Sinner, le bibliothécaire de Berne, fait mention d'Alars de Cambrai, dans son catalogue de manuscrits ; il rapporte un passage de Ste.-Palaye, qui regarde l'œuvre de ce trouvère comme très-curieuse et propre à faire connaître l'état de la littérature française au XIII^e siècle.

Le manuscrit de Gaignat contenait, après *Les dictz et sentences*, une pièce intitulée : *Le livre de Job*, sans nom d'auteur. Comme le riche manuscrit qui renferme ces deux poèmes, est écrit par une même main, vers la fin du XIII^e siècle, époque où Alars vivait, on peut supposer avec quelque raison que la seconde pièce est également du poète cambrésien.

On trouve aussi les *Dits et Sentences des Philosophes* par Alars de Cambrai, dans un beau volume in-⁸, sur vélin, du XIII^e siècle, reposant à la bibliothèque de l'Arsenal (Belles-lettres, n^o 175), écrit sur trois colonnes et enrichi de miniatures, vignettes et initiales: Les *Dits et sentences* se trouvent avec les romans de *Cléomadès*, les *Enfances Ogier*, *Berte aus grans piés*, par li Rois Adenès, et autres pièces et romans de l'époque.

Guillaume de Thignoville, ou de Téonville, mit en français les *Dits moraux des Philosophes anciens*, imprimés à Bruges, par Colard Mansion (vers 1473), petit in-⁸ de 115 feuillets. Le texte original de cette traduc-

tion avait peut-être été tiré du poème d'Alars de Cambrai, ainsi que cela se pratiquait souvent au XV^e siècle, où l'on convertissait en prose française, latine, italienne ou espagnole, une foule d'ouvrages écrits originairement en vers.

Albert de Cambray.

(Voyez ALARS DE CAMBRAY.)

Camelain de Cambray.

Voici vraisemblablement le père des trouvères cambrésiens, un poète du XII^e siècle, regardé par plusieurs philologues érudits comme l'auteur d'une des épopées les plus remarquables du moyen-âge; il ne s'agit de rien moins que de la vénérable *chanson de geste*, intitulée : *Li Romans de Garin le Loherain* (le Lorrain), dont toutefois, il faut bien le dire, la composition a été attribuée, par des bibliographes non moins estimables que les premiers, à d'autres poètes du même cycle. Au milieu de cette diversité d'opinions, même en faisant belle la part de Camelain de Cambray, nous pensons qu'on ne pourrait jamais que lui accorder la composition d'une partie de ce poème.

Le roman, ou, pour mieux dire, la chanson de *Garin* fait partie d'un ouvrage bien plus vaste, désigné sous le titre général de *Chanson des Lohérains*. Cet immense poème, divisé en plusieurs branches, comprend les histoires : 1° du duc *Hervis de Mez*, père de *Garin*, dont le savant Dom Calmet a publié un long et curieux extrait à la suite du tome I^{er} de l'*Histoire de Lorraine* (1). — 2° de *Garin le Loherenc* et *Bégon de Bélin*, fils du duc *Hervis*; ce cantilène a été publié, pour la plus grande partie, par M. Paulin Paris, avec des notes philologiques; Paris, Técheiner, 1833-35, 2 vol. grand in-12. — 3° de *Girbert*, fils de *Garin*, *Hernaut* et *Girbert*, fils de *Bégon*; — 4° d'une quatrième génération de cette famille, qui va jusqu'au célèbre *Garin de Montglave*.

La branche de *Garin*, qui contient 15,000 vers, se subdivise elle-même en plusieurs chansons; trois divisions sont assurées, certains manuscrits en montrent

(1) Dom Calmet a publié cet extrait dans la persuasion que l'auteur était de la Lorraine; il assigne cette production à *Hugues Métel*, ou *Métellus*, poètes des XI^e et XII^e siècles, né à Toul, vers l'an 1080. Mais les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ne partagent pas cette opinion, par la raison qu'il est parlé dans cet ouvrage de la commune de Metz, dont l'établissement n'eut lieu qu'en 1179, c'est-à-dire, plus de vingt ans après l'époque fixée pour la mort de Métel.

même jusqu'à six. M. P. Paris s'en est tenu aux trois divisions les plus sûrement exprimées par les grandes initiales fleuronées qui les commencent dans la plupart des manuscrits. Ces trois, ou, si l'on veut, ces six chansons, sont décidément de plusieurs mains ; tous ceux qui ont exploré à fond ce poème sont d'accord sur ce point : on l'est moins sur les trouvères qui ont composé ces diverses parties. La première, suivant la division et l'opinion de M. P. Paris, est la plus faible, et semblerait avoir été écrite postérieurement aux deux autres ; la seconde (au moins dans sa première partie) pourrait bien être l'œuvre de Camelain de Cambrai ; cette ville surtout y joue un grand rôle, la scène est presque toujours en Cambrésis, et l'auteur décrit même un siège de Cambrai. Quant à la troisième chanson, elle appartient incontestablement à *Jean de Flagy*, qui peut-être a aussi composé la dernière moitié de la deuxième partie. La chanson de Jean de Flagy est la plus belle et la plus poétique : on ne sait trop où ce charmant poète du moyen-âge prit naissance, mais il est certainement du nord de la France. M. P. Paris le regarde comme originaire du Vermandois, pays qui joignait le Cambrésis. Cette province compte plusieurs lieux du nom de Flagy ; l'un d'eux peut à juste titre revendiquer ce principal auteur du Roman de Garin. Ce qui confirme cette opinion d'un de nos maîtres en littérature romane, c'est l'exactitude minutieuse avec laquelle ce trouvère désigne les lieux, les monumens, les distances, et les familles nobles de cette ancienne province.

Le savant La Monnoye, dans ses notes sur la bibliothèque de Duverdier, donne tout le roman de Garin à Jean de Flagy; d'un autre côté, M. Schoell, dans un article fort bien fait sur Wolfram d'Eschenbach, l'un des poètes les plus distingués du moyen âge, et inséré au tome XIII de la *Biographie universelle*, n'hésite pas à imputer, sans partage, à Camelain de Cambrai, ce même cantilène dont son Wolfram a fait une imitation sous le titre du *Lohengrin*; mais il n'ajoute aucune raison de science qui puisse justifier cette assertion. Le judicieux rédacteur du catalogue de la Vallière, n'a point donné de père à cette œuvre antique; il n'ose lui-même l'attribuer à personne et il le classe dans les œuvres anonymes; ainsi jusqu'à ce jour cette question scientifique reste enveloppée de ténèbres *et adhuc sub judice lis est*.

Nous n'avons pas la prétention de trancher ce nœud gordien littéraire; nous ne pouvons toutefois nous empêcher de faire remarquer qu'en lisant les premiers et les derniers vers du poème, on voit qu'il est souvent question de Cambrai et du Cambrésis, circonstance qui militerait en faveur de Camelain. On trouve, par exemple, les premiers vers du manuscrit de la Vallière, écrits ainsi :

Vielle chanson voyre (vraie) venillez oyr
 De grant ystoire et mervillous pris
 Si come ly Wamdre vindrent en cest pays
 Crestienté sy ourent malement enlaydy,
 Des homes mors et ars (brûlés) tout par le pais

Destruirent Rains et arcent lez marchis (frontières)
 Et sains Memyns sy comme la chanson dit
 Et Saint Nychaisez de Rains fust occis
 Et Saint Morise de *Cambruy* la fort cyt (cité).....

Et vers la fin :

Si faut listoire dou Loherans Garin
 Et de Begon qui au bois fut occis
 Et de Rigaut li bon vassaul hardi
 Et Dernaut de Jofroi l'angevin
 Et de Huion qui fu de *Cambresis*
 Et dou bon duc qui out a non Aubri.....

 Alés vous en li roumans es finis
 Des Loherans ne poeis plus oir
 S'on ne les vuet controver et mentir.

Le sujet de ce roman est tiré de l'histoire des guerres de Charles Martel et de son fils le roi Pépin, contre les Sarrasins et d'autres peuples infidèles; il est écrit en vers de dix syllabes, par tirades plus ou moins longues sur une seule et même rime que le poète suit et conserve tant qu'elle peut lui fournir. Quoique plein de récits fabuleux que *Wassebourg* et quelques historiens ont donnés comme argent comptant, ce roman n'en est pas moins très-utile pour la connaissance du langage, des coutumes et des mœurs des français au moyen-âge.

La bibliothèque de La Vallière, si riche en poésies romanes, possédait une des suites de Garin le Loherens,

en 24,861 vers, qui avait appartenu à Claude d'Urfé; elle se terminait à peu près comme la première partie, en citant toujours *Huon de Cambresis*.

Ci faut listoire dou Loherens Garin
 Et de Begon le chevalier hardi
 De Moriane lempereur Tieri
 Et de Huon celui de *Cambresis*.

.....
 Proies pour iaus Dex lor face mercis
 Dites amen que dame Diex lotrit.

La famille de M. d'Herbigny, à Lille, conserve un manuscrit du *Roman de Garin*, rétabli à la fin par une main moderne, mais dont tout le reste est d'une haute antiquité.

En 1724, le château d'Anet possédait cette même histoire, mais en prose; on la voyait aussi dans la bibliothèque du chancelier Séguier.

Il ne faut pas confondre le nom du personnage principal de ces deux romans avec celui de *Garin*, poète quelque peu licencieux du XII^e siècle; cette erreur a été commise par Borel dans son *Trésor des recherches et antiquités gauloises*, Paris, 1667, in-4^o.

Enguerrand de Forest.

Enguerrand de Forest, chevalier cambrésien, vivant au XII^e siècle, descendait de Herbert de Forest qui comparut au fameux tournoi d'Anchin, donné en l'an 1096, et dont la relation forme aujourd'hui la pièce la plus authentique et la plus importante des preuves de noblesse des anciennes maisons des provinces de Flandre et d'Artois.

Suivant le chroniqueur Géluc, Enguerrand de Forest reçut le sobriquet de *Ame-fame*, qui signifie *amateur de renommée*, *amator fama*, et non, comme on pourrait le croire, *ami des dames*, puisqu'au contraire ce seigneur les dédaigna toute sa vie, comme l'indique le *virgo obit* de son épitaphe que nous rapportons plus bas. La même

inscription le déclare *musis gratus*, bien-venu des muses, et c'est sur ce titre, combiné avec le surnom qui nous le peint avide de renommée, que nous croyons devoir lui accorder ici une mention.

En effet, Enguerrand de Forest devait être un trouvère; du moment que l'authenticité de son épitaphe est démontrée, il reste prouvé qu'il cultivait les muses; chevalier de haute naissance et favori de Mars, ce n'était pas en latin, langage savant du domaine des clercs, qu'il devait chanter; concluons donc que ce fut en langue romane qu'il composa ses vers. Aucune pièce de lui n'est parvenue jusqu'à nous, mais peut-être qu'un hasard heureux en fera un jour découvrir quelqu'une.

Le chevalier *Ame-fame* mourut en 1197, après avoir été le bienfaiteur des églises de St.-André, de St.-Aubert, d'Anchin, de Honnecourt et de Fémy; il désigna cette dernière pour lui servir de tombeau, et les moines de Fémy lui firent graver cette épitaphe, recueillie par Rosel, rapportée par Carpentier (1) et traduite par mon honorable et savant ami le docteur Le Glay, à qui je dois l'indication de ce personnage peu connu (2).

(1) *Histoire de Cambrai*, 3^e partie, p. 579.

(2) *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, tome III, 1^{re} livraison, page 40. (Valenciennes, 1833.)

Hic recumbit Inguerranus
 Dictus quondam *fami-carus*.
 In Foresto fuit gnatus ;
 Miles vixit terris rarus ,
Musis gratus, Marte sanus ,
 Nobis largus , sibi parcus ,
 Virgo obit , caelo dignus .

MCLXXXVII .

« Ci-gît Enguerrand nommé jadis *Ame-fame* ; né dans
 » le village de Forest , il fut un chevalier de rare valeur,
 » *cher aux muses* et favorisé de Mars ; libéral envers
 » nous (les moines de Fémy), il était avare pour lui-
 » même. Il vécut dans le célibat et mourut digne des fa-
 » veurs célestes , l'an 1197. »

On remarquera que tous les vers de cette épitaphe ont la même terminaison ; la puissance de la rime était telle au moyen âge , qu'elle s'étendait souvent jusques sur les vers latins.

Carpentier nous a encore appris que les seigneurs de Forest portaient d'*argent à trois croissans de sable* et criaient *Trith* (1), mot qui en langage celtique signifie *pont*, et se rapproche du latin *trajectus*.

(1) Le cri de *Trith* était commun à toutes les familles qui avaient un croissant dans leurs armes. Cela vient de ce que le premier qui rapporta ce signe héraldique de l'Orient fut *Renier de Trith*, duc de Philippopolis, chevalier du Hainaut, un des compagnons de l'empereur Baudouin.

Enguerrand d'Oisy.

Enguerrand d'Oisy, poète cambrésien du XIII^e siècle, se donne lui-même dans ses vers comme *clerc* et né au village d'Oisy, alors dépendant du Cambrésis. Il a composé un fort joli fabliau intitulé le *Meunier d'Arleux* (Arleux). Le Grand d'Aussy en a donné la traduction en prose, en supprimant toutefois des détails un peu licencieux, dans le 2^e volume de ses *Fabliaux ou contes des XII^e et XIII^e siècles* (page 413, II. Edition de Paris, E. Onfroy, 1779, 4 vol. in-8°).

Il y est question des ruses employées par un meunier d'Arleux, ayant un moulin à Palluel (que par erreur Le Grand d'Aussy place en Normandie), pour abuser

d'une jeune et jolie fille du village d'Estrées, qui porte le nom de *Marie* si commun dans toutes ces pièces. Le meunier et son garçon sont déçus dans leurs espérances et trompés eux-mêmes par Marie et la meunière; cette dernière prend la place de Marie dans le rendez-vous donné aux deux séducteurs. Le garçon meunier, qui avait promis un cochon gras à son maître s'il le laissait lui succéder dans son entrevue avec la jeune fille, ne veut plus lui donner ce prix quand il découvre qu'il n'a eu affaire qu'à la meunière. Querelle à ce sujet; ce procès délicat est porté devant le bailli, qui prononce judicieusement que le garçon a perdu son cochon et que le meunier ne l'a pas gagné: dans cet état de la question, il se l'adjuge à lui-même. Ce jugement a peut-être donné l'idée de l'Huitre et des Plaideurs.

Le bailli réunit dans un grand repas les dames et les chevaliers du canton d'Arleux, pour manger ce cochon si lestement gagné, et il raconte, à l'entremets (le moment est bien choisi), l'aventure qui a donné lieu au banquet. C'est ainsi que le trouvère Enguerrand d'Oisy l'a apprise, « et pour qu'elle ne s'oubliât pas, dit-il, je l'ai mise *en Rouman*, afin que ceux qui l'entendront perdent à jamais l'envie de tromper les honnêtes filles. » Malheureusement le conte de sire Enguerrand n'a corrigé personne!

Ce fabliau, narré d'une manière très-divertissante, a

été imité par La Fontaine sous le titre des *Quiproquo*, et se trouve reproduit dans une foule de livres facétieux, dont les auteurs se sont bien gardés de citer l'emprunt qu'ils avaient fait au modeste poète des rives de la Senée.

M. *Francisque Michel*, philologue distingué, a publié (1), en 1833 (Paris, Sylvestre, in-8°, 16 pp.), le texte exact de ce joli fabliau si mutilé par Le Grand d'Aussy; il l'a extrait du n° 7595 (6° DVII, 2° col. 2) des manuscrits de la bibliothèque du roi. On regrette que le tirage de ce petit opuscule ait été fait à trop petit nombre pour satisfaire tous les amateurs de la poésie romane. C'est pourquoi nous croyons devoir le reproduire ici en l'accompagnant de quelques éclaircissemens qui ne seront pas inutiles aux personnes peu initiées dans la lecture de ces sortes d'ouvrages.

M. F. Michel, se rapprochant plus de la vérité que Le Grand d'Aussy, a mis le lieu de la scène dans l'arrondissement d'Arras; il y a encore erreur: *Arleux* est un chef-lieu de canton du département du Nord, arrondissement de Douai; le meunier, héros mystifié du conte

(1) L'impression en a été faite aux frais de M. de *Larenaudiers*, secrétaire de la Société de Géographie.

qui suit, avait ses moulins sur le cours de la Sensée, petite rivière qui se jette dans l'Escaut à Bouchain; *Estrées, Arleux, Palluel* et *Oisy*, tous lieux cités dans le poème, sont quatre communes placées en ligne droite dans une longueur d'un peu moins d'une lieue et demie, entre les villes de Douai et de Cambrai.

DOU MANNIER DE ALEUS (1).

Qui se melle de biax (beaux) dis dire
 Ne doit commenchier à mesdire,
 Mais de biax dire et conter.
 Dès or vos vaurai raconter
 Une aventure ke je sai,
 Car plus celer ne le vaurai (voudrai).

(1) *Arleux*, aujourd'hui bourg et chef-lieu de l'arrondissement de Douai, était autrefois une ville forte du Cambrésis. Les chroniqueurs anciens l'appellent *Alloes, Alux, Alers, Alluex, Alleux* ou *Aleus*, et en latin *Allodium* ou *Arlodium*. La châtellenie d'Arleux était héréditaire, dès le XII^e siècle, dans la maison d'Oisy-Crève-cœur.

A Palluiel (1), le bon trespas,
 Un mannier i ot Jakemars;
 Cointes (agréable) estoit et envoisiés (plaisant);
 A Aleus estoit il manniers,
 Le blé moloit il, et Mousés
 Qui desous lui estoit varlès.
 Un jour estoient au molin
 En un demierkes (mercredi, *dies Mercurii*) au matin.
 De maintes viles (villages) i ot gens
 Qui au molin moloient sovent;
 Il i ot molt blé et asnées (charges d'ânes).
 Maroie (Marie), fille Gérard d'Estrées (2),
 Vint au molin atout son blé.
 Le mannier en a apielé;
 Ele l'apielé par son non:
 « Hé! Jaques, fait-elle, de sanson,
 Par cele foi ke moi devés
 Molés mon blé, si me hastés
 Que je m'en puisse repairier (retourner).

(1) *Palluel*, petit village près et au midi d'Arleux, situé sur la rivière de la Sensée, qu'on appelait jadis *le Senset*. Cette commune a pris son nom de sa situation marécageuse; Palluel vient de *Palus*, marais.

(2) *Estrées*, village du canton d'Arleux, qui tire son étymologie de *Strata*, nom donné généralement aux chaussées construites dans les Gaules par les Romains. On voit effectivement que les villages ainsi nommés sont placés sur d'anciennes voies romaines. La chaussée sur laquelle Estrées se trouve située, conduisait de *Tornacum* (Tournai) à *Cameracum* (Cambrai). La terre d'Estrées passa dans la maison de Duchâtel de la Hovarderie, puis dans celle d'Ongnies.

A torner m'estuet (me convient) à mangier
 Por mon père, ki est à chans (aux champs).
 Jakes li a dit maintenans :
 « Ma douce amie, or vous séés (asseyez-vous) ;
 Un petit si (ici) vous reposés.
 Il a molt blé chi devant vous
 Que doivent maure (moudre) devant vous ;
 Mais vous morrés qant jou porrai
 Et si n'en soiés en esmai (émoi),
 Car se il puet, et vespres (le soir) vient,
 Je vous ostelerai (logerai) molt bien
 A ma maison à Paluiel.
 Sachiés k'à ma feme en ert biel
 Cor jou dirai k'estes ma nièche. »
 Mousés ot jà moulut grant pièche ;
 Les gens furent jà ostelé
 Et à leur villes retorné.
 Mousés voit bien et aperçoit
 Tout cho keses maistres pensoit.
 Andoi (tous deux) orent une pensée
 Por décevoir Marieu d'Estrées.
 Jésir cuident entre ses bras ;
 Mais il n'en aront jà solas,
 Ains en sera Jakes décheus,
 Tristes, dolens, correchies (courroucé) et mus (ému).
 Mousés a son maistre apielé :
 « Sire, dist-il, or entendés ;
 Il a molt poi (peu) d'iaue el vivier,
 Il vous covient euvre laissier (abandonner la besogne) ;
 Nos molins ne puet morre tor (moudre l'un après l'autre). »
 « Or n'i a-il nul autre tor ?
 Fait li manniers ; clot le molin. »
 Li solaus (soleil) traioit à déclin,
 La damoisiele est plainne d'ire ;

Pleure des iex (yeux), de cuer soupire.
 « Lasse ! fait-ele, que ferai ?
 Or voi-jou bien ke g'i morrai ;
 Se je m'en vois encui (avant la fin de ce jour) par nuit,
 Jou isterai dou sens (j'en perdrai l'esprit), je cuit (je crois). »
 Mousés l'a prise à conforter (consoler) :
 « Biele, fait-il, or m'entendés ;
 Vous irés avec mon maistre,
 Il vous en porai grans biens naistre. »
 « Voire, fait Jakes entressait (dans ces entrefaites),
 Mais meuture n'aura huimais (pas aujourd'hui)
 Elle, ne ses pères, ne sa gent. »
 Par le main maintenant le prent :
 « Levés sus, biele ; s'en alons
 A Paluiel en mes maisons,
 Là serés-vous bien ostelée (logée) :
 Vous mangerés à la vesprée (au soir)
 Pain et tarte, car (chair, viande) et poisson,
 Et buverés vin affuison (à foison).
 Mais gardés ke sace ma feme
 Que soiés el ke ma parente ;
 Car defors ma chambre girés ;
 Douce amie, se vous volés,
 Et jou dirai à ma moillier (femme, de *mulier*) :
 A Aleus m'estuet (j'ai besoin) repairier
 Por mon molin batre et lever.
 Adont me vaurai retourner,
 Et choucerai (et je coucherai près de vous). Levons, amie. »
 Cele s'estut molt esbahie
 Qui dou mannier n'avoit talent ;
 Ens en son cuer bon conseil prent,
 Dist : « Se Diex plaist, n'avenra mie. »
 Tout trois en vienent à la vile (au village, de *villa*)
 De Paluiel ; chiés le mannier

Or sont venu au herbegier.
 Li manniens apiela sa fame,
 Se li dist : « Dame, que vous sàble ?
 Que mange ons-nous au souper ? »
 « Sire, chou dist la dame, assés ;
 Qui est ceste mechine (1) ichi ? »
 « Ma cousine est, sachiés de fi (par ma foi) ;
 Faites li fieste et grant honor. »
 « Volentiers, la dame respont.
 Bien soiés-vous venue, amie ! »
 « Dame, fait-ele, Dius benéie ! »
 De mangier n'estuet (n'est besoin) tenir plait (discussion) :
 De chou ke promesse avoit fait,
 Pain et vin, car, tarte et poisson
 Orent assés à grant fuisson.
 Qant orent mangié et béu,
 Li lis fu fais dalés le fu (2)
 U la meschine dut couchier ;
 Kieute (3) mole, linchex (linceuil, draps) molt chier
 Et covertoir chaut et forré.
 Li manniens en a apielé
 Sa fame k'il ot espoussée :

(1) *Meschine*, jeune fille; on dit encore dans nos campagnes une *mesquène* pour une servante. (Voyez *les Hommes et les Choses des Archives du Nord*, pages 11, 31, 37, au mot *Mesquène*.)

(2) *Le lit fut dressé près du feu*; on ne dirait pas aujourd'hui autrement dans les villages du Cambrésis.

(3) *Kieute*, *keute*, matelas, lit-de-plume, de *culcita*.

« Dame , fait-il , si vous agréé ,
 Volentiers iroie au molin ;
 Il le m'estuet batre matin ,
 Il i a molt blé ens és sas. »
 La dame dist : « Se Diex me gart !
 Il chou (cela) ést molt frès bon à faire. »
 Atant (alors) li mannièrs se repaire (se retire) ,
 Mais anchois (auparavant) ot dit à sa feme
 Qu'ele pense de sa parente ;
 « Alés , adiu , chou dist la dame ;
 Pis n'aura comme se fust m'ame. »
 Atant s'en va , cele demeure ;
 Del cuer souspire et des iex (yeux) pleure ,
 Et dist la dame : « K'avés-vous ?
 Dites-le-moi tout par amors.
 Nous avons or esté si aisse ,
 Et or nous metés en malaise ;
 Qui vous a riens meffait , ne dit ? »
 « Dame , fait-e'le , se Diex maît (si Dieu m'aide) ,
 Je me loe (loue) molt de vostre ostel ;
 Mais mes cuers est molt destorbés (troublé , empêché) ,
 Se je l'osoie descovrir ,
 J'en sui forment (fortement) en grant desir. »
 « Deil ! fait la dame erramment (promptement) ,
 Dites-le-moi hardiement ;
 Já (jamais) ne sera si grans anuis (peine)
 Ne vous en oste se je puis. »
 Dist la pucele : « Grant merci !
 J'el vous dirai sans contredit :
 Hui main (aujourd'hui matin) vinc por maure (moudre) à Aleus ,
 Et vo barons (mari) si me dist leus (alors)
 Que ne porroie maure à pièche ;
 Illuec (en cet endroit là) me detria (retarda) grant pièche ,
 L'autre gent molut erramment (vêtement) ,

Le molin clot délivrement,
 Car Mousès li ot ensaigniet
 Qu'il o molt poi (peu) d'iaue el vivier.
 Tant iluec séoir m'i fissent
 Que nuis me prist et viespres (soir) virent.
 Chi m'amena por herbegier,
 Car vaura (il voudra) dalès moi chouchier (coucher),
 Se Jhésus et vos ne m'aïe (m'aident). »
 « Or vous taisié, ma douce amie,
 Fait la dame, ki fu senee (sensible);
 Vous en serés bien destornée (empêchée),
 Car vous girés ens (dedans, *intus*) en mon lit
 En ma cambre tout enserit (enfermée),
 Et jou girai chi en cestui;
 Se mes maris i vient encui (cette nuit),
 Qu'il veulle gésir (coucher) avec vous,
 Trouver m'i pora à estrous (à l'instant)
 Et soufferaichou k'i vaura. »
 La demoisele s'escria :
 « Dame, fait-ele, grant merchi !
 Bien avés dit, se Diex m'aît !
 Il ert (sera, *erit*) merit se Dius plaist bien. »
 Dist la dame : « Chou croi-jou bien ;
 C'est bien et autre tout ensamble. »
 Atant s'en entrent en la cambre
 U la pucele se coucha,
 Et la dame se rctorna ;
 A l'uis (à la porte) s'en vint, si l'entrevi,
 Puis est venu(e) droit au lit
 Qui fais estoit lès le fouier (près du foyer)
 U la pucele dut chouchier.
 Ele s'i chouche, plus n'arieste (plus ne discute) ;
 Saigna (fit le signe de la croix) son cors, saigna sa tieste,
 A Diu se rent et au saint Pierre

Qu'il li doinst bone nuit entiere ;
 Si fara-il , mien ensient (à mon sens),
 Se l'aventure ne nous ment ;
 Car ses maris , manniers qui est ,
 Il et Mousès sont repairiet (revenus) ;
 Par mi la rue vont tout droit ,
 Del molin viennent ambedoit (tous deux) ;
 Por jésir avec la meschine
 Revint Jakes , ki le desire ;
 Mousès l'en a mis à raison :
 « Sire , dist-il , por saint Simon !
 Car faites un markiet à mi.
 Certes j'ai un porchiel (porc) nourri ,
 Il a passé cinq mois entiers ;
 Celui aurés molt volentiers ,
 Foi ke doi Diu sainte Marie,
 Se jésir puis o (avec) le meschine. »
 « Oil (1) , fait Jakes entresait ,
 Se guerpier (retirer) volés sans nul plait (débat)
 Le porcelet ke nourri as
 Gésir te ferai entre ses bras. »
 « Oil , fait-il , par tel marchiés
 Le vous guerpisse volentiers. »
 « Or m'atent dont à cest perron (2) :

(1) *Oil, oui* ; c'est par la manière dont les anciens habitans de la France prononcèrent cette particule affirmative qu'on désigna les différens dialectes. La langue d'oc était celle parlée dans le midi , la langue d'oïl celle dont on se servait dans le nord. Les troubadours rimaient la langue d'oc, les trouvères écrivirent dans la langue d'oïl.

(2) Le *Perron* était, pour parler régulièrement, une barrière qu'un

Je m'en irai à no maison ,
 Se choucerai o la pucele
 Qui tant est gentex et biele. »
 Chou dist Mousès : « Adieu, alés ;
 Quant vous poés (pourrez) si revenés. »
 Et Jakes li manniers s'entorne ,
 Dusc'à (jusqu'à) la maison ne destorne ;
 Il a trové l'uis entr'overt ,
 Tout souef (doucement, *suaviter*) l'a arière ouvert ,
 Ens est entrés, puis le referme ;
 Mais molt se doute de sa feme ,
 Qu'il cuide k'en sa cambre (chambre) gisse ;
 Mais je cuic la meschine (jeune fille) i gisse.
 Au lit en vint lès le fouier ,
 Dalès sa feme tost choucier ;
 Il cuide que che soit la meschine ,
 Si l'a accolée et baisie ;
 Cinq fois li fist le gius d'amors ,
 Ains ne se mut nient (rien) plus c'uns hors.
 Il iert (était) jà priés de mienuit ;
 Li manniers crient Moset n'anuit ,
 Qui l'atent séant à la pierre (borne du coin) ;
 Ses demeures (attente) forment (fortement) li griève (lui pèse).
 A la dame a dit : « Je m'en vois ,
 Mais ke n'en aïés irois (colère, *ira*) ,
 Car il est plus de mienuit.

chevalier posait dans un chemin pour empêcher qu'on ne passât outre sans l'avoir combattu ; ici il signifie la barrière ou clôture qui se trouve aux abords d'un héritage quelconque et à quelque distance du lieu d'habitation, comme cela se pratique encore dans plusieurs cantons de la Flandre et du Hainaut.

Je revenrai encore anuit. »
 « Quant vous poés si revenés ,
 Et dist la dame ; adiu , alés. »
 Jakes en est dou lit partis ,
 Si s'est rechauciers (rechaussé) et viestis (vêtu).
 Gieut (jeu) cuide (croit) avoir o la pucele ,
 On li a cangiet le merielle (1).
 A Mouset en est retornés ,
 Qui dehors l'uis est akeutés (attendant) :
 Vien cha , amis , errant jésir (vite coucher).
 Je wel (veux) le porcel deservir (mériter).
 Cinq fois a fait , bien hastés (vite) ;
 Or il para quel (combien) le ferés. »
 Che dist Mousès : « Que dirai-jou ? »
 « — Quant tu venras en la maison ,
 Et cil a dit , au lit alés ,
 Se vous chouciés dalé son lés (à son côté)
 Ne dites mot , mais taisiés-vous :
 Jà n'el sara par nul de nous ,
 Faites de li vos volentés. »
 Atant en est Mousès tornés ,
 Et vint au lit , si se despoulle ;
 Maintenant o (contre) la dame chouce (coucher).
 Cinq fois li fist en molt poi (très-peu) d'eure.
 Atant Moussés plus n'i demeure ,
 Congiet a pris , si se vieati.

(1) Le *méreau*, *merel* ou *mérielle* était une marque, un signe que le vendeur donnait à l'acheteur pour prouver que la marchandise livrée était acquittée. En prenant le signe représentatif pour la chose même, on li a cangiet le merielle peut signifier : on lui a changé sa marchandise.

La dame croit, saciés de fi (de bonne foi),
 Que ce ne soit fors ses barons (que ce n'est que son mari);
 Et cil revint à Jakemon,
 Se li a dit : « J'ai fait cinq fois,
 Dont a-ele éu despois (le fruit). »
 * Chon a dit Jakes li wihos (1) :
 « Li porchiax (porc) esciet (tombe) en mon los. »
 « Voire, fait Mousès, en non Dé!
 Or venés, prenc qant vous volés
 Le porcelet ki estoit mien;
 Vous l'enmenrés par le loien (licou). »
 Atant s'eu sont d'illuec parti.
 Quant li jours fu bien esclarchi,
 La damoisele s'est levée,
 Si s'est viestue et atornée (parée);
 A la dame congiet a demandet.
 Et li merchié de son hostel (logis).
 Ele li dist : « Ma douce amie,
 Perdue avés bone nuitie,
 Car mes (mon, *meus*) maris dix fois ennuit
 M'en a doné par grant déduit.
 Por vous l'a fait, ne l'en sai gré :
 Au lit vous cuida (crut) avoir trové. »
 « Gret m'en sachés, » fait la mescine.
 Atant plus n'arieste ne sine (ni tourne),
 A Hestrées tout droit s'en va,
 Et li manniars tost repaira;
 Si ammaine le porchelet.
 Par dalès lui s'en vint Mousès,

(1) *Jakes li wihos*; wihos, whihot, willot, (*wilos*) est le mari dont la femme est infidèle.

Qui le porciel li ot vendu ;
 Bien le cuidoit avoir perdu.
 Quant la dame perçut les a
 Sachies ke pas d'es bienvina (accueillit),
 Le sien marit trestout (tout-à-fait) avant ;
 Tost li a dit : « Ribaut puant ,
 Quatorze ans ai o (avec) vou estet ;
 Ains ne vous poe mais tel mener,
 Ne tant acoler ne basier,
 Servir à gré, ne solacier (divertir),
 Que ja iffuse envaie (assailie conjugalement)
 Deux fois en une nuit entière.
 Por la meschine euc voir ennuit
 Dix fois u (ou) plus par grant déduit ;
 Cele m'a fait ceste bontet ,
 Cui vous cuidastes recover (réitérer).
 En mon lit le cochai, en non Dé !
 Or avés-vous cangie (changé) le dé. »
 Quant Jakemars l'ot (l'ouit) et entent
 Qu'il est wihos (trompé) certainement,
 Saciés ke point ne l'abielist (l'embellit) ;
 Et Mousès tout errant (vivement) li dist :
 « Sire, mon porciel me rendés ;
 Car tort et à pechiet l'avés. »
 « Qu'esse ? diable ! dit Jakemars ;
 Tu as ennuit entre les bras
 De ma feme jut (jouï) et fait ton biel .
 Et tu viex (veux) ravoïr ton porchiel !
 Sacés que tu n'en r'auras mie. »
 « Si arai, fait Mousès, biaux sire ;
 Car je duc (devais) gire (coucher) o la pucele
 Qui estoit grasse, tenre (jeune) et biele ,
 Ke micx vauroit ele sentir
 Que de vo feme nul délit (joie).

Sachiés je m'en irai clamer (appeler en justice),
 Tost à Oisi (1) vaurai aler. »
 Mousès en va droit à Oisi,
 Si en est clamé au bailli,
 Et li ballius les ajorna (leur assigna nu jour);
 Atant Mousès s'en retorna.
 Qant li termes et li jors vint
 Que li baillius les siens plais tint,
 Li manniens i vint et Mousès
 Por conquerre le porchelet.
 Mousès a sa raison contée,
 Li eskievim (assesseurs, juges) l'ont escoutée.
 Que vous feroie-jou lonc conte?
 Toute leur raison raconte
 Ensi com Jakemes li cous (*cuculus*)
 Li ot fali de tout en tout :
 « Car o la pucele deuc jésir
 Et o sa feme m'a fait jésir. »
 Qu'il ne prent mie en paiement.
 Aios vent que Jakes li ament (fasse réparation),
 Car deut jésir o la pucele
 Qui tant est avenans et hiele;
 Se li esquivin li otrient (oetroie, accorde),
 Communnaument ensamble dient
 Que il li tiegne ses markiés.
 Li manniens est levés en plés (plaidoirie) :

(1) *Oisy*, ancien et fort village près de Palluel, qui possédait une justice dont apparemment plusieurs communes environnantes ressortissaient. Il fait aujourd'hui partie du canton d'Arleux et se trouve situé entre Cambrai et Douai, à deux lieues et demie de chacune de ces villes.

« Signor, fait(-il), entendés-nous ;
 Je sui wihos et si sui cous,
 Je doi bien cuites (quitte) aler par tant ;
 Car sachiés , il m'anuit forment
 Chou que il avint à ma feme ,
 Car ses porchians ne m'atalente (ne m'est pas agréable). »
 Li baillius a grant ris éut ,
 Puis il lor a ramentéut (rappelé à la mémoire):
 « Volés de chou oïr le droit ? »
 « Oil , dist Mousés , par ma foit. »
 « Et vous , mannièrs ? » fait li baliu.
 « — Voire bien , de par dame Diu
 Que il me doinst cuites aler. »
 Li baillius prist à conjurer
 Les eskievins por dire voir.
 « Si ferons-nous à no pooir ,
 Sire , font-il , molt volentiers. »
 Atant se prendent à consillier,
 A ce conseil en sont alé ;
 Plus tost kil peurent sont retorné :
 « Sire , font-il , entendé-nous ;
 Par jugement nous vous disons
 Ke vous Mouset fait(es) r'avoit
 Son porchelet , car chou est drois ;
 Et commandés à Jakemon
 Qu'il li renge (rende) tout sans tenchon (dispute),
 U la meschine li ramaint (lui ramène).
 Por faire son bon et son plain. »
 Li baillius li a commandé ,
 Et Jakes li a délivré
 Le porchelet tout erramment (vivement),
 Et li baillius maintenant prent
 Par le loien le porchelet ,
 Et puis si a dit à Mouset :

« Amis, or ne vous en courrechies :
 Je vous renderai en deniers (argent)
 Trente sols por le porchelet.
 Mangiés sera à grant reviel (repas)
 Des bons compingnons del país. »
 Jakes s'en part tous esbahis,
 Qui demeure chous et wihos.
 Cho fu droit que le honte en 'ot ;
 Car raisons ensaigne et droiture
 Que nus ne puet metre sa cure
 En mal faire ni en dire,
 Tousjors ne l'en soit siens li pire,
 Et ausi fist-il le mannier
 Qui en demoura cunquiet (conspué) :
 Mais ne me chaut (peu m'importe) chou fu raisons.
 Et li baillius a tout semons (invité)
 Les escuiers et les puceles,
 Les chevaliers, les dames bieles ;
 Si a fait mangier le porciel
 A grant joie et à reviel.
 Engerrans li clers, ki d'Oisi
 A esté et nés et nori,
 Ne vaut ke tele aventure
 Fust ne périe, ne perdue,
 Si le nous a mis en escrit,
 Et vous anonce bien et dist
 C'onques ne vous prenge talens
 De faire honte à bone gens ;
 Qui s'en garde il fait ke sages,
 Et Dius le nous meche en corage
 A faire bien, le mal laissier.
 Chi faut li roumans del mannier.

Fouquart de Cambray.

Fouquart *de Cambray* est encore un de ces trouvères du Cambrésis qui vouèrent leur talent poétique à la plus grande gloire du beau sexe; maître Fouquart composa un petit poème des plus curieux, et aujourd'hui des plus rares, mis au jour, avec quelqu'altération peut-être, par les presses de *Colard Mansion*, imprimeur à Bruges, vers 1475. On lit sur le frontispice : *Cy commence le traittié intitule les Euvangiles des quenoilles faittes à l'onneur et exaucement des dames*. Le texte commence par ces mots : *Maintes gens sont aujourd'hui qui alleguent et autorisent leurs parolles*. C'est un petit in-1^o gothique de 21 feuillets, dont le verso du dernier se termine par *la conclusion de l'acteur*.

Née de la Rochelle, dans sa table des anonymes formant le 10^e volume de la *Bibliographie instructive* de Debure , et après lui, M. *Alex. Barbier*, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, donnent à maître Foucquart de Cambrai, comme collaborateurs dans cet ouvrage, maître *Antoine Duval* et *Jean d'Arras*, dit *Caron*. Cette allégation, après un mûr examen, paraît avoir été faite et reproduite assez légèrement. On conviendra tout d'abord qu'il n'est pas probable que trois poètes, de villes différentes, aient été obligés de se cotiser pour produire une œuvre aussi courte. Cette collaboration des auteurs n'avait lieu que pour les diverses branches de ces longs *romans de gestes* de quelques trente mille vers. Ensuite, lorsqu'on aura établi clairement ce que c'était que ce genre de livres connus sous le nom des *évangiles des quenouilles*, on sentira combien il est facile de redresser MM. *Née de la Rochelle* et *Barbier* dans ce petit égarement bibliographique.

Il existe plusieurs livres, tant imprimés que manuscrits, sous le titre que nous venons de citer, et cependant ce ne sont pas tous les mêmes (1). Ces sortes de re-

(1) Pour ne parler que des imprimés, on peut citer : 1^o *Livre des connoilles faites à l'honneur et exaulcement des dames, lesquelles traitent de plusieurs choses joyeuses, racontées par plusieurs dames assemblées pour feter durant six journées*. Lyon, Jean Ma-

cueils étaient fort en vogue au XIII^e siècle ; M. de Marchangy, dans son *Tristan le voyageur*, n'a garde d'oublier d'en faire mention : dans les châteaux des grands seigneurs suzerains, dont les épouses avaient des dames d'honneur et de compagnie, on se réunissait le soir à la veillée ; là, les dames les plus savantes et les plus spirituelles enseignaient à tous d'admirables recettes pour chaque maladie et encombre, voire même pour les peines secrètes du cœur : comme les discours de ces judicieuses matrones étaient aussi vrais que paroles d'évangile, et qu'elles les débitaient en filant, on appela ces précieuses sentences *les Évangiles des quenouilles* ; et l'on doit convenir qu'il y a, dans ces miscellanées du moyen-

reschal, 1493, in-4^o goth. — 2^o *Le liure des connoilles*, pet. in-4^o de 27 f. compris le titre. Édition sans chiffres ni réclames, sans lieu ni date, imprimée en caractères gothiques dans le genre de ceux de Mart. Husz, de Lyon, avec des figures en bois. On lit au dernier feuillet : *Cy finissent les euangiles des Conoilles lesquelles traitent de plusieurs choses ioyeuses*. 3^o *Le Liure des Quenoilles*. . . . imprimé à Rouen, pour Raulin Gaultier, libraire demourant audit lieu. . . . à l'enseigne du fardel, pet. in-4^o gothique de 21 feuillets. — 4^o *Le livre des connoilles*, lequel traite de plusieurs choses joyeuses, in-4^o goth. (sans lieu ni date). On lit à la fin : *Cy finissent les évangiles d's cōnoilles*. — 5^o *Le livre des Quenoilles, ou les évangiles des femmes* (sans lieu ni date), petit in 8^o gothique de 32 folios. — 6^o *Idem*, sans date, in-16 goth. — Toutes ces éditions n'empêchent pas que ce livre ne soit d'une excessive rareté.

âge, des pensées et des maximes d'un grand sens et qui annoncent, de la part des dames qui les composaient, une connaissance profonde du cœur humain.

Chaque comté et presque toute châteltenie avait son *Evangile* des quenouilles, comme depuis chaque province eut son almanach et chaque diocèse son catéchisme. Il est donc possible que les deux collaborateurs qu'on a si généreusement donnés à Foucquart de Cambrai, aient aussi rimé quelque recueil de ce genre, mais il n'en est pas moins plus que vraisemblable que le trouvère cambrésien a versifié *seul* le livre des quenouilles en vogue de son tems parmi les nobles dames du Cambrésis, et qui paraît avoir servi de type pour les autres.

Lorsque les mœurs s'épurèrent un peu, au moins dans les formes extérieures, le livre des quenouilles passa du château à la petite propriété, sans beaucoup gagner sous le rapport moral; car, il faut bien le dire, notre susceptibilité du dix-neuvième siècle se regimberait fortement contre les expressions et les pensées contenues dans ce livre décoré du pieux titre d'*Evangile*. Jugeons-en par l'opinion qu'on en avait conservée même dans un tems où l'on s'effarouchait moins qu'aujourd'hui du cynisme des paroles. L'historien de Valenciennes, d'Oultreman, à l'occasion d'un propos plus que leste que Duplex et d'autres écrivains mettent dans la bouche du comte Baudoïn parlant à St.-Louis, dit que « c'est un conte qui

• peut bien estre renvoyé au livre des quenouilles. •
 Dreux du Radier, parlant des fols en titre d'office dans
 ses *Récréations historiques*, dit que « tout le talent de
 • M^e Guillaume, fou du roi Henri IV, était de savoir
 • par cœur et de citer à propos l'*Evangile des quenouil-*
 • *les*; » et Dieu sait quelle liberté de langue on accor-
 dait aux fous en titre d'office !

On ne connaît aucune autre production de maître
 Foucquart de Cambrai que ce rare et bizarre poème qui
 fait l'objet des recherches de tous les amateurs, et dont
 la forme et le titre furent depuis appliqués à un ouvrage
 de piété de ce pays, intitulé : « La quenouille spirituelle,
 • ou dévôte contemplation et méditation de la croix de
 • nostre sauveur et rédempteur Jésus-Crist que chas-
 • cune dévôte femme pourra spéculer en filant sa que-
 • nouille spirituelle, faicte et composée par maître Jehan
 • de Lacu, chanoine de Lylle. » Petit in-8^o, gothique,
 sans date ni lieu d'impression (1) — C'est un dialogue
 fort curieux, en stances de sept vers de huit syllabes,
 entre *Jésus-Christ* et la *Pucelle*, ou fille dévôte, que le
 pieux chanoine de St.-Pierre de Lille composa d'abord

(1) Il en existe une édition sous le titre de *Quenolle spirituelle*,
 pet. in-8^o goth. de 23 feuillets, fig. en bois, et une autre de même
 format, mais avec la souscription : *Paris, Guillaume Niverd, go-*
thique.

en prose et qui fut mis en vers par *Gringore*, ainsi qu'on peut le présumer par un huitain acrostiche, intitulé *l'incitation* de l'auteur, dont les premières lettres de chaque vers étant réunies, donnent le nom de *Gringore*.



Geoffroy de Barale.

Geoffroy ou Godefroy de Barale, est un noble trouvère de la fin du XIII^e, ou du commencement du XIV^e siècle, qui descendait d'une très-ancienne famille du Cambrésis, puisque *Raoul de Barale* est cité dans une charte de Gérard, évêque de Cambrai, datée de l'an 1079, et que l'on voit *Jean de Barale* figurer avec son fils *Michel* surnommé *Bernard*, au fameux tournoi d'Anchin donné l'an 1096. Cette famille eut d'autres illustrations : *Ellebaud de Baralle* était grand Prévôt de Cambrai en 1147 ; et en 1240, *Watier de Barale* se qualifiait chevalier et sire de Salans et d'Ettechain. Cette maison portait pour écu : *d'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles*, ou selon d'autres, *de trois quintefeuilles d'or*.

Le village de Barale est situé à deux lieues et demie de Cambrai dans la direction d'Arras ; il fait aujourd'hui partie du canton de Marquion (Pas-de-Calais) ; selon Baldéric (*Chronicon Cameracense et Atrebatense*) le roi Clovis y fonda un monastère en l'honneur de St.-George, qui fut béni par Saint Waast, premier apôtre chrétien dans nos contrées : les Normands détruisirent cette maison vers 881 ; il n'en reste aujourd'hui aucun vestige.

Il est vraisemblable que le seigneur-poète qui nous occupe est le même que *Godefroy de Barale*, chevalier, qui prenait la qualité de gouverneur d'Oisy en 1329, ainsi que Jean le Carpentier le mentionne dans son *Histoire de Cambrai*, partie III, page 162, d'après une pièce tirée des archives d'Oisy, bourg dont relevait la terre de Barale, une des plus anciennes du Cambrésis. *Godefroy de Barale* épousa Jeanne de Grisperre, sœur de Watier de Grisperre, seigneur d'Eedeghem. Il prenait le titre de *Messire* dans ses chansons ; on n'en connaît que deux de lui, conservées dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi et citées par de La Borde dans son *Essai sur la musique*, tome II, page 162.

La première commence par ce vers :

« A nul homme n'avient.... »

La seconde est intitulée: *Chançonete por pedir*, titre que l'on pourrait traduire par ces mots : *Chanson pour obtenir*. Comme presque tous les couplets du tems tendaient toujours à demander et obtenir le don d'amoureuse merci, on ne voit que de reste quelle récompense le seigneur de Barale réclamait pour ses vers.



Girard de Cambrai.

Le trouvère nommé par quelques écrivains *Girard de Cambrai*, ne devrait peut-être pas figurer dans cette liste, puisqu'aujourd'hui il paraît prouvé qu'il est d'origine picarde; mais il suffit qu'il ait été désigné plusieurs fois par son surnom cambrésien (1) pour qu'il ne soit point passé sous silence dans une notice où l'on cherche à éclaircir tous les titres plus ou moins embrouillés des anciens poètes du pays. D'ailleurs, ne serait-il pas pos-

(1) Voyez la note de la page 189 du roman de *Berte aus grans piés*, (Paris, Téchener, 1832, grand in-12) où il est dit que l'histoire de Rainfroi et d'Heudri se lit dans les *Enfances Charlemagne*, roman de *Girard de Cambrai*.

sible que ce trouvère nommé *Girard de Cambrai* par les uns et *Girard d'Amiens* par les autres, ait fait durant sa vie un si long séjour à Cambrai qu'il en ait retenu le surnom de cette ville ? Ceci n'est qu'un doute que nous soumettons à de plus habiles. Quoiqu'il en soit, *Girard* ou *Girars* se déclare lui-même né à Amiens au 14^e vers de son immense travail sur la *Vie de Charlemagne*, qu'on appelle aussi quelquefois le poème des *Enfances Charlemagne* :

« Par quoi *Girars d'Amiens* qui a commandement
» D'une histoire traitier (traiter) se Diex la li conscut.... Etc.

Cet ouvrage, dans lequel le poète a eu la prétention de réunir toutes les traditions vraies et fausses relatives à Charlemagne, contient près de douze mille vers. Il continue le récit d'Adenès, auteur de *Berte aus grans piés*, et commence ainsi :

Cil cui (celui à qui) Diex a donné sens et entendement
De savoir les grans biens fez anciennement
Les doit sor (?) et monstrier à touz communament
Pour ce que ceus qui sont douctrinez (instruits) povrement
En puissent recovrer aucun amendement.
Quar cil qui ot les fais des prendomes souvent
Les biens et les honneus ou chescun bon cuer tent,
S'il a en lui né bien, né sens, né nourrement (aliment),
Il s'i doit demerir (vendre moilleu) et prendre avisement
De miex faire qu'il n'a fet au commencement;
Quar li exemple bel donnent embrasement

De Dieu et de ses Sains servir premièrement
Et de vivre en cest mont bien et souffisaument ;
Parquoi *Girars d'Amiens* etc.

Ce début annonce assez que *Girars* avait une haute idée de lui-même ; c'est parce qu'il croyait que Dieu lui avait donné *sens et entendement*, qu'il entreprit d'éclairer son siècle sur les hauts faits de Charlemagne ; comme on le voit, le poème composé par lui est en poésie *omio-télente*, c'est-à-dire, par couplets sur une même rime tant que cette rime peut fournir. La vie de Charlemagne est divisée en trois livres, dont voici les rubriques :

1. *Ci comence de Challemaine qui fu emperières de Roms.*

2. *Ci commence li secons livres du roy Challemaine, qui fu rois de France et emperers d'Allemagne :*

« De l'histoire le roy Challemaine ont parlé
» Mout de gens qui petit savoient la parté.... Etc. »

3. *Ci commence li derrains (dernier) livres du roy Challemaine, et y est sa fins :*

« Quant Charlemaine fu en France repairiez (retourné)
» D'Aspremont où il ot mout esté travelliés.... Etc. »

Enfin voici comment se termine ce long poème, à la fin duquel le trouvère picard ne montre pas moins d'outrecuidance qu'au commencement :

Et moi, Girars d'Amiens, qui toute l'ordenance
 Ai es croniques pris qui en font ramenbrance
 Par le commandement le frere au roy de France
 Le conte de Valois (1) ai pris cuer et plesance
 De recorder les fez Challon (?) qui connoissance
 Donnent as nobles cuers qui en Dieu ont fiance
 De venir à honor et d'avoir avissance ;
 Coment on conquiers Dieu par noble pourvéance
 C'est d'avoir aies (aide) en lui et si grant abondance
 De foy en J. C. qu'il n'i truiست défailance
 En nul qui face ja de lui amer semblance.
 Par quoi je pri celui qui longis (souffrit) de la lance
 Feri sus en la croiz par la mesconnoissance
 Et qui mort volt souffrir pour nostre délivrance
 Qu'autressi vraiment que sa digne puissance
 Queurt en terre et en ciel et sa grant benignance
 Veuillez garder tous ceus qui en lui ont créance
 Des mains as anemis et de leur acointance
 Si que fer ne puist à nului destourbance
 A ceulx qui ont en lui créance et esperance.

Ces vers paraîtront peut-être assez bien tournés, mais,

(1) Ce comte de Valois, par l'ordre duquel Girars composa ce poème, est Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel roi de France, et petit-fils de St.-Louis ; c'est par lui que la race des Valois monta sur le trône. La seconde femme de son père, Marie de Brabant, étant passionnée pour la poésie qu'elle cultivait elle-même avec succès, puisqu'elle aida son protégé *Li rois Adenès* dans sa composition de *Cléomadès*, il n'est pas extraordinaire que toute la cour de France ressentit alors un besoin de poésie qui paraissait le goût dominant de la reine. Charles de Valois mourut en 1325.

en général, selon l'opinion de M. Paulin Pâris, à l'obligeance duquel nous devons nos renseignemens sur Girars, ce trouvère manque de fonds et d'idées. Il se traîne lentement sur la même pensée pendant chacun de ses couplets, et il semble arriver au dernier vers péniblement et tout haletant : élève du trouvère brabançon *Li rois Adenès*, il n'a su en saisir que les défauts ; de plus, on peut lui faire un reproche plus sévère, il a cherché à s'approprier un des ouvrages de son maître, le roman de *Cléomadés*, dont on voit sous son nom, parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi, une leçon dans laquelle rien n'est changé que le nom des personnages. Ce plagiat effronté est un tort grave qui doit beaucoup nuire à la réputation du trouvère picardo-cambrésien ; on peut être poète médiocre, mais encore faut-il être honnête.



Guy de Cambray.

Trouvère peu connu : il n'a cependant pas échappé aux recherches de M. *Benoiston de Chateauneuf* qui le mentionne honorablement dans son *Essai sur la poésie et les poètes français, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1815, in-8°, pages 117 et 118, ni à celles de M. de Roquefort qui le signale dans la *Biographie universelle*, I, 535, article du poète *Alexandre de Bernay*, l'un des collaborateurs, ou plutôt des prédécesseurs, du trouvère cambrésien dans le même travail.

Guy de Cambray est auteur du roman de *Josaphat*, sujet dont, suivant l'apparence, plusieurs trouvères du tems ont fait choix. De Roquefort donne à Chardry, poète anglo-normand, une vie de *Saint Josaphat*, qui

ne contient pas moins de 2900 vers. L'auteur y annonce à ses auditeurs qu'il désire les ramener à la vertu plus encore par l'exemple que par les préceptes ; il commence ensuite la vie de son Saint Josaphat et la termine en disant à l'assemblée que sans doute elle ne sera pas fâchée d'entendre la *Vie de Roland et d'Olivier*, plus amusante que celle qu'il vient de débiter : que pour lui il préfère le récit des batailles des douze pairs de France, à celui de l'éternelle passion de Jésus-Christ (1). C'est ainsi que beaucoup de pièces du moyen-âge, commencées fort pieusement, finissent d'une manière tout au moins profane. Il termine poliment par ces vers dans lesquels il se nomme :

Ici finist la boune vie
De Josaphat le duz enfant,
A ceux qui furent escutant,
Mande Chardry saluz sans fin,
Et au soir et au matin.

Fauchet et Massieu attribuent encore à un autre trouvère nommé *Herbet*, un des traducteurs du *Dolopathos* vieux roman grec, une troisième *Vie de Josaphat*, poème plein de maximes politiques et d'instruction pour les rois. Nous ne savons pas si Guy de Cambrai a emprunté

(1) M. l'abbé Delarue applique cette anecdote au même jongleur Chardry, alors qu'il racontait aux barons anglais la vie et les miracles du roi St.-Edmond. (*Essais hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, t. 1, p. 153.)

quelque chose à ces auteurs, ou si lui-même leur a servi de modèle. Ce qu'il y a de certain, c'est lui qui nous apprend que cette *Vie de Barlaam et de Jovaphat* a été composée originairement par St.-Jean Damascène et qu'elle fut rapportée en France par *Jean*, doyen de la cathédrale d'Arras (1).

Il a participé à un second ouvrage, au roman d'*Alexandre*, composé en vers alexandrins, auxquels, dit-on, le poème donna son nom; c'est l'œuvre de dix poètes qui y travaillèrent, non en commun, mais successivement, et qui le divisèrent en un grand nombre de *branches* ou parties, distinguées chacune par un titre particulier. Cette série d'hommes de lettres, s'escrimant sur le même sujet, était composée de *Lambert li Cors* (le court, le petit), de Chateaudun; *Alexandre de Bernuy*, surnommé aussi *de Paris*; *Perrot de Saint-Cloot*, ou Pierre de St.-Cloud; *Thomas de Kent*, aidé lui-même dans sa partie par un écrivain du nom d'*Eustache*; *Jean li Nivelois*, que d'autres appellent *Jehan le Venelais*; *Jehan Brizobarre*; *Guy de Cambray*; *Simon de Boulogne*; *Jacques de Longuyon* et *Jehan de Motoloc*. La plupart de ces poètes se succédaient les uns aux autres et continuaient l'histoire commencée en la prenant au point où le précédent rimeur l'avait laissée.

(1) Bibliothèque du Roi, n° 7595.

Les manuscrits du poème d'*Alexandre* et de ses suites sont nombreux à la bibliothèque royale; la première partie est positivement faite en commun par Lambert-le-Court et Alexandre de Bernay; les vers suivans en sont la preuve :

Vérité de l'histoire si com li roys la fist ,
 Un cleis de Chastiaudun , Lambert li cors l'escrit ,
 Qui du latin la trait (traduit) et en romant la mist....
 Alixandre nous dist que de Bernay fu nez ,
 Et de Paris refu ses sournoms appelez ,
 Qui ot les siens o les Lambert mellez.

C'est décidément la meilleure portion du poème; elle contient des vers harmonieux et des allusions fines; les descriptions sont animées, les récits naturels et parfois énergiques. Nous sommes forcés de dire que les autres parties, dans lesquelles figurent les vers de notre Cambrésien, n'ont garde d'avoir le même mérite; le style manque souvent de force et de concision.

La seconde partie, sous le titre de : *Le Testament d'Alexandre*, est de Pierre de St.-Cloud; la citation suivante ne nous permet pas d'en douter :

Largesse est enfermée sos une couverture ,
 Avarice a les clez qui moult affiche et jure ,
 Jamès n'en iert jetée tele iert l'enfermeture.
 Perot de Saint Cloot trova en l'escripture
 Que mavès, (mauvais) est li arbres dont le fruit ne méure (ne
 mûrit pas).

La troisième partie, sous le titre de : *Li Roumans de tote chevalerie*, ou la *Geste d'Alisandre*, est de Thomas de Kent et de *Mestre Eustace qui translata l'œuvre*.

La *Vengeance d'Alexandre*, quatrième partie, est de Jehan li Nivelois ; et *Le Vœu du Paon*, qui contient trois branches distinctes, est de Jehan Brise-barre et de Jehan de Motelec, qui firent chacun plus de 3,000 vers. On ne sait pas positivement à quelles portions de cette curieuse collection le trouvère Guy de Cambray a mis la main, les renseignements bien précis nous manquent à cet égard. Cependant, s'il faut en croire l'abbé De la Rue (1), qui a compulsé plusieurs copies du roman d'Alexandre en France et en Angleterre, Guy de Cambray aurait composé le même sujet que Jehan le Nivelais en d'autres termes, c'est-à-dire : *La Vengeance de la mort d'Alexandre*, partie de 1651 vers, qu'il dédia à un comte de Clermont et à Simon son frère. D'ailleurs, comme M. Van Praet l'a très judicieusement dit, il est impossible de mettre un ordre mathématique parmi les œuvres des poètes de l'*Alexandre*, parce que leurs copistes ont arbitrairement et sans goût comme sans raison, tantôt retranché, tantôt ajouté, et quelquefois transporté des morceaux d'une partie dans une autre. M. de Ste.-Croix a fait un examen critique des historiens d'Alexandre, nous aurions besoin qu'un critique habile vînt se dévouer à débrouiller les vers confus de ses vieux romanciers.

(1) Essais hist. sur les Bardes, etc., t. 2, p. 347.

Ce qui reste prouvé, c'est que l'ouvrage entier est si considérable qu'il y a bien place pour les efforts de l'imaginative de dix poètes. Au reste, l'idée primitive de l'œuvre ne leur appartient pas ; elle est tirée de Quinte-Curce, de la vie d'Alexandre attribuée à Callisthène, et de l'*Alexandriade*, de Gaultier de Lille, poète latin du nord de la France. On pense bien que dans ces myriades de vers il n'est pas seulement question des faits et gestes d'Alexandre-le-Grand ; on y trouve un peu de tout, et principalement des allusions courtoisanesques sur les événemens des règnes des rois Philippe-Auguste et Louis VII. Les dix trouvères ont fait preuve de courage et de persévérance dans la continuation d'un sujet dont les premières parties furent enfantées vers l'an 1210 et les dernières plus d'un demi-siècle après, puisque Jehan Brisebarre mourut vers 1330. Les hommes du moyen-âge étaient lents et patients et mettaient le tems à tout ; ils composaient leurs épopées comme leurs cathédrales, en plusieurs siècles (1).

(1) Au commencement du XVI^e siècle, on publia un abrégé du Roman d'Alexandre, sous le titre de : *L'histoire du noble et très vaillant roy Alexandre-le-Grand, jadis roy et seigneur de tout le monde : et des grandes proesses qu'il a faittes en son temps, comme vous pourrez voir ci-après*. A Paris, par Nicolas Bonfons, (sans date), petit in-4^o de 44 feuillets, figures en bois, lettres rondes. — Réimprimé à Lyon (sans date), in-4^o goth. et ibidem, Olivier Arnoullet, 1552, in-4^o.

Hugues de Cambrai.

Hues ou *Hugues de Cambrai*, vivait un peu avant l'an 1300. C'était un poète satyrique et mordant dont le cœur tout français ne pouvait supporter le succès des armes de l'Angleterre sur le continent. Il composa un fabliau intitulé *la male honte* dont parle La Croix du Maine dans sa bibliothèque française. Suivant Fauchet et le comte de Caylus qui l'a mentionnée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, c'est une satire, ou au moins une violente raillerie contre Henri III, roi d'Angleterre, qui, vers le milieu du XIII^e siècle, chercha vainement à recouvrer la Normandie et se vit obligé de céder au roi Saint Louis tout ce que ses prédécesseurs avaient possédé en France, excepté la partie de la Guienne qui se trouve au-delà de la Garonne.

Hugues de Cambrai n'est pas très-clair dans sa soi-disant satire; Legrand d'Aussy, qui en a donné l'analyse, n'y trouve qu'une équivoque de mots assez pitoyable; le fait est que la pièce est faible, obscure et peu intelligible. Elle contient 158 vers, se trouve à la bibliothèque du roi n° 7218 des manuscrits, et dans le tome 3, page 204, des *Fabliaux et contes* publiés par Barbazan et Méon, 1808, in-8°.

Le poète débute ainsi :

Hugues de Cambrai conte et dist ,
 Qui de ceste œuvre rime fist ,
 Qu'en l'éveschié de Cantorbile (Cantorbéry),
 Ot un Englés à une vile ,
 Riches hom estoit o grant force.
 La mort qui tout rien efforce ,
 Le prist un jor à son ostel.
 Partir devoit à son chastel
 Li rois qui d'Engleterre est sire,
 C'est la coutume de l'Empire.

L'auteur fait figurer un anglais qui s'appelle *Honte* et qui envoie au roi une malle contenant la moitié de sa fortune; toute la pièce roule sur un jeu de mots qui provient du nom du personnage principal réuni au mot *malle*, ce qui signifie aussi *mauvaise honte*. Le fabliau finit ainsi :

Sanz la male ot-il trop de honte,
 Et chascun li croist et monte;
 Mais ainz qui li anz fust passez
 Ot li rois de la honte assez.

Il ne faut pas confondre la *male honte* de Hugues de Cambrai avec le fabliau de *Honte et de Puterie*, composé par *Richard de l'Isle*, autre trouvère de nos contrées qui vivait dans le même siècle; ni avec un second poème de la *male honte*, contenant aussi 158 vers, et imprimé à la suite du premier dans les fabliaux de Méon. Il traite le même sujet, ne porte point de nom d'auteur et provient d'un manuscrit de St-Germain n° 1830 (1). C'est peut-être une autre leçon du fabliau de Hugues de Cambrai; du reste, elle ne vaut guères mieux.



(1) Dans ses *Essais historiques sur les Bardes, les Trouvères et les Jongleurs*, tome III, page 32, M. l'abbé De la Rue donne ce second fabliau de la *Male honte* au trouvère *Guillaume*, clerc de Normandie, auteur du roman du *Chevalier au bel escu*, du *Bystiaire-divins*, du *Besant de Dieu*, du *Prêtre et Alison* et de *La fille à la bourgeoise*.

Hugues d'Oisy.

. Voici venir un grand seigneur trouvère ; c'est Hugues III, seigneur d'Oisy, issu d'une des plus anciennes et des plus puissantes familles du Cambresis, et petit-fils du fondateur de l'antique abbaye de Vaucelles. Il était fils de *Simon*, seigneur d'Oisy et de Crèvecœur, châtelain de Cambrai, et d'*Ade* ou *Alix*, héritière de la vicomté de Meaux ; Hugues d'Oisy vécut à la fin du règne de Louis VII, dit *le Jeune*, et au commencement de celui de Philippe-Auguste. Après que son frère cadet eut été tué dans un combat, en 1164, contre Thierry d'Alsace comte de Flandre, il épousa, en premières noces, Gertrude de Flandre, fille du même comte, et se trouve mentionné avec elle dans plusieurs chartes, notamment dans une de l'abbaye de Marchiennes, datée de l'an 1171. Soit à cause de consanguinité, soit pour motif de stérilité, il y eut

séparation entre ces deux époux, et le châtelain de Cambrai épousa en secondes nœces Marguerite de Blois dont il n'obtint pas plus d'héritiers que de sa première femme. Il n'enfanta que des vers qui heureusement sont venus jusqu'à nous; doué d'un esprit vif et passablement narquois, Hugues d'Oisy s'occupa à rimer des chansons dans lesquelles on remarque une hardiesse et un mordant satyrique qui dénote tout l'à-plomb que pouvaient donner à l'auteur la richesse et la puissance. Il mourut jeune encore en l'année 1189.

Il nous reste deux chansons de Hugues d'Oisy; la première, contenue dans le n° 184 du supplément français des manuscrits de la bibliothèque du roi, et dans le manuscrit 7222, au folio 51, est intitulée : *Li tornois des dames Monseigneur Huon d'Oisy*; c'est une pièce véritablement curieuse, et digne de l'attention des érudits qui veulent étudier l'histoire des mœurs du moyen-âge aux véritables sources. Ce petit poème, plein d'intérêt, en dit plus sur les usages de la haute noblesse du tems que les plus gros livres. La scène se passe rigoureusement entre les années 1172 et 1188; nous la supposons vers 1180, époque de l'avènement de Philippe-Auguste au trône de France.

Il paraît que les dames Marguerite d'Oisy, femme de l'auteur, les comtesses de Champagne, de Crespi et de Clermont, la sénéchalle Yolent, la dame de Coucy, Adelaïde de Nanteuil, Alix d'Aiguillon, Mariseu de Juilly,

Alix de Montfort, Isabiau de Marly, et une foule d'autres, s'étaient réunies au château de Lagny, devant le côteau de Torcy, sur les bords fleuris de la Marne, pour un tournoi dameret, où elles désiraient juger par elles-mêmes, en combattant entr'elles, quels étaient les dangers véritables que couraient leurs amis de cœur toutes les fois qu'ils rompaient ainsi des lances en leur honneur. Cette idée est singulière et n'a pu germer que dans les têtes des femmes fortes du XII^e siècle. Le seigneur d'Oisy ne se gêne pas pour nommer les dames combattantes, pour rappeler leurs *cris* de famille et énumérer leurs charmes; sa chanson est une chronique fashionable du tems, qui nous donne l'état de la haute société à cette époque; et, ce qui a pu être une légère indiscretion, il y a six siècles et demi, sert aujourd'hui de renseignemens généalogiques et peut fournir des irrécusables titres de noblesse aux familles. Assurément les dames du tournoi de Lagny n'avaient pas prévu qu'une fantaisie féminine pourrait un jour servir à l'illustration de leurs descendants.

Nous avons pensé qu'une pièce d'un si haut intérêt méritait bien d'être publiée en entier; nous en donnons ci-après le texte que nous devons à l'obligeance de MM. Le Glay père et fils qui en possédaient une copie; nous l'avons accompagné de quelques courtes notes qui en appellent de plus étendues. Certes, cette pièce du XII^e siècle pourrait fournir l'occasion d'une dissertation philologique digne de tout l'intérêt de l'Académie des Ins-

criptions et belles-lettres : nous ne la donnons aujourd'hui qu'avec les explications indispensables, nous en ferons peut-être un jour l'objet d'une publication toute particulière. Dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, une musique notée accompagne le texte de ce petit poème, composé pour être chanté dans les réunions de châteaux.

Me Sire Hues d'Oisy.

En l'an que chevalier sont abaubi (décontenancés)
 Ke d'armes noient (rien) ne font li hardi,
 Lez damez tournoier vont à Laigni (1)
 Le tournoiement plévi (pour lequel on s'était engagé);
 La contesse de Crespi (2),

(1) *Lagny*, ancienne petite ville sur la Marne, à sept lieues de Paris et à quatre de Meaux; elle possédait une très-ancienne abbaye de St.-Furcy, dont les comtes de Champagne Thibaut II et Thibaut IV furent les bienfaiteurs. Un château féodal décorait ce lieu; c'est sans doute près de son enceinte que se tint le *Tournoi des dames*, et pendant le règne de Thibaut III, comte de Meaux, père de Thibaut IV, trouvère champenois.

(2) La comtesse de Crespi ici citée pourrait bien être la comtesse Eléonore, qui, entrant en possession du château de Crespi, donna son château de Bouville et le parc y attenant pour fonder un monastère de filles sous la règle de Cîteaux. Le Parc de Bouville près Crespi en Valgis, prit le nom de *Parc-aux-dames* qu'il porte encore. La comtesse de Crespi y annexa des bois, des prés et d'autres dépendances; le pape approuva l'établissement du nouveau monastère par une bulle de 1210.

Et ma dame de Couci (1),
 Dient que savoir voudront
 Quel li coup sont
 Que pour eles font
 Leur ami.

Les damez par tout le mont
 Pourchacier (solliciter) font
 Quelez mentront (mèneront)
 Chascune od li (avec elles).
 Quant ès prez venuez sont,
 Armer se font,
 Assambler vont
 Devant Torchi (2).
 Yolenz de Cailli (3) vo

(1) La dame de Couci dont il est ici parlé, serait, en suivant la date présumée du Tournoi de Lagny (la fin du XII^e siècle), la femme d'Enguerrand III de Coucy, surnommé *le Grand*, qui bâtit la grosse tour de Coucy aujourd'hui encore debout, fit construire un hôtel à Paris, près de Saint-Jean-en-Grève, et rédigea la Coutume de Coucy. La cour des sires de Coucy, ainsi que celles de tous les hauts-barons, était composée à l'instar de la cour du roi. Sa devise était carriense :

Je ne suis roi, ne prince, ne duc, ne comte aussy :
Je suis le sire de Coucy!

(2) *Torcy*, terre de la Brie, voisine de Lagny, sur un coteau près de la Marne, et où il existe un joli et ancien château. Cette terre est tombée dans la fameuse maison de Colbert.

(3) *Cailly*; on trouve plusieurs familles normandes de ce nom. Une terre de Cailly était à quatre lieues de Rouen sur la rivière de même nom; une autre placée sur l'Eure, n'était qu'à trois lieues de Louviers.

Vait premiers assambler.
 Marguerite d'Oisy (1)
 Muet (court) à li pour jouser.
 Amisse (2) au corz hardi
 Li vait (lui va) son fraim (frein) haper (saisir).

Quant Margerite se voit rausser (poursuivre)
Cambrai! crie (3), son fraim prent à tirer ;
 Ke deffendre le véist et meller,
 Quant Katherine au viz (visage) cler (frais)

➤ (1) Marguerite d'Oisy dont il est ici question, est la seconde femme de messire Hugues III d'Oisy, auteur de cette chanson. Elle sortait de la maison de Blois et se trouvait v^euve d'Othon, comte de Bourgogne Palatin. Après la mort de son second mari Hugues d'Oisy, arrivée en 1189, suivant les chroniques d'Anchin et de St.-Aubert, Marguerite de Blois épousa en troisième n^oces Gautier, seigneur d'Avesnes. Il ne faut pas s'étonner si une femme forte comme Marguerite, qui tint tête à trois puissans maris, figure aussi bien dans un tournois. —

(2) *Amisse, Katherine, Ysabel, Yde, Yolant*, et autres, dont il est parlé dans le cours de la chanson, sont des noms de grandes dames, fort à la mode sans doute vers 1180, et qu'il suffisait de nommer par leurs noms de baptême pour que tout le monde aristocratique d'alors sût de qui il était question ; il nous serait fort difficile, aujourd'hui qu'il y a 650 ans que cette fête de dames eut lieu, de démêler à quelles nobles familles elles appartenaient.

(3) Marguerite d'Oisy devait avoir *Cambrai!* pour cri, parce que son époux était châtelain de Cambrai et que cette dignité se trouvait héréditairement dans sa famille. Les anciens barons criaient leur nom ou celui de leur principale seigneurie, dans les combats comme dans les tournois : c'était le mot de ralliement à la bannière, précaution utile lorsque tous les combattans étaient entièrement couverts de fer.

Se coumence à desrouler,
 Et passe-avant au crier.
 Ki dont la véist aler,
 Resnes tirer
 Et coupz donner
 Et départir (distribuer)
 Et grosses lances quasser (briser),
 Et ferz souner
 Et détentir,
 Des hiaumes le capeler (la bombe des casques)
 Faire effondrer (enfoncer)
 Par grant air (*ira*, colère);
 Devers la coue (queue) vint
 Une rescousse (fracas) grant
 Ysabel ki férir
 Lez vait de maintenant.
 La senescaussesse (femme du sénéchal) ausi
 Nez vait mie (pas) espargnant.

 Une route (troupe) vint de là tout errant (soudain)
 Adeluye ki *Nantuel* (1) vait criant
 Avoec la senescaussesse Yolent (2)
 Aeliz en vait devant

(1) La terre antique de Nanteuil, à quatre lieues de Senlis sur la route de Paris à Soissons, était jadis dans la maison des comtes de Ponthieu; à l'époque dont il est ici question, les seigneurs de Nanteuil devinrent seigneurs du donjon de Crépy.

(2) On ne sait s'il est ici question de la femme du sénéchal de France ou de celle du sénéchal de Champagne qui pouvait aussi se trouver à cette réunion. A cette époque, la charge de sénéchal de France appartenait à Thibaut I^{er}, comte de Blois, mort en 1191 et fut éteinte dans sa personne.

De Trie *Aguillon* (1) criant
 Moult vait bien les reus cerchant.
 La roine (2) sour (sur) Ferrant
 Vint pardevant,
 Féru la
 D'une mache (massue) en l'aubere (cotte de maille) blanc
 Sans contremant (retard)
 Emmi le camp
 Portée l'a.
 Jehane la Gaigne vint atignant (avec irritation)
 Ke maint serjant
 Y amena.
 Isabiaz tout errant (toute prompte)
 Seur aelez descent (tombe sur elles)
 De Mouciaux la vaillant
 Ki la fiance (confiance) en prent :
 Seur un ronci (petit cheval) trotant
 L'enmena erraument (viteuent).
 La comtesse de Campaigne (Champagne) (3)
 Vint sur un cheval d'Espaigne :
 Ne fist pas longue bergaigne (attente, suspens)
 A lor gent.
 Touz les encontre et atent ,
 Mout si combat fièrement ,

(1) *Aguillon*, maison ancienne.

(2) En mettant l'époque du tournoi des dames de Lagny à 1180, à l'avènement de Philippe-Auguste à la couronne, la reine (s'il n'est pas ici question seulement d'une reine de la fête), serait *Isabelle*, fille de Baudouin, comte de Hainaut.

(3) Femme de Henri II de Champagne; elle se nommait Ermen-trude de Namur.

Seur li furent plus de cent :
 Aeliz les mainz li tent ,
 Au fraim la prent
 Od (avec) sa compaigne.
 Aelis , *Monfort* (1) criant ,
 Qui la descent
 Comment k'il praigne (bien qu'elles'en défende)
 Et li ostage Yolent (et de même la troupe d'Yolent)
 Mout boinement
 Ke de noient (rien)
 Ne si desdaigne.
 Ele n'est pas d'Alemaigne (Proverbe.)
 Ysabriauz que savon ;
 Vint poignant en la plaigne
 Ez lour fiert (frappe) a bandon
 Sovent crie l'ensaigne :
Alom (louange) *lour Chastillon !* (2)
 Une route (troupe) vint de la alarron
 Amisse à la flourclose (à la sourdine) vait environ
 Et sa lance pecoia en blazon (frappa dans l'écu)
Lille (3) crie *or lom alom !*

(1) Un Amaury de Monfort était Connétable de France dans ces tems reculés.

(2) Aux tournois, les hérauts et pousuivans d'armes eriaient le cri de leurs maîtres pour les faire reconnaître, et à ces cris ils ajoutaient souvent des éloges.

(3) Le cri de *Lille!* avec les mots de louange qui l'accompagnent, appartenait au châtelain de cette ville; or celui qui était revêtu de cette dignité de l'an 1177 à 1200, fut Jean qui épousa *Mehaut de Béthune*, dame de Pontruart, Meulebecke et Blaringhem.

Tost as frains (à toute bride) eles s'en vont ;
 La contesse de Clermont (1)
 A férue d'un tronçon
 Emmi le front
 Qu'en un roion (fossé)
 Couchiée l'a.
 Climence fiert d'un baston
 Et sans raison
Biairsart cria.
 Toutes desconfités sont ,
 Fuiant s'en vont
 Nule del mont
 Ni demora (n'y resta).
 Quant *Bouloigne* rescria
 Yde (2) au cors houvré (paré, orné, travaillé)
 Première recouvra
 Au trespas d'un fossé (au passage d'un fossé)
 Contesse au frain prise a
 Dex aie! (Dieu, aide!) a crié.

Mout fu granz li fereis (blessures) qui fu là.

(1) Il y a, tant en France que dans les Pays-Bas, environ 50 familles qui portent le nom de *Clermont*; la dame que l'on cite ici, vu son titre de comtesse peu commun vers 1180, ne peut être que l'épouse du comte Raoul de Clermont, mort Coadjuteur de France, en 1191.

(2) Les familles qui criaient *Boulogne* ! sont celles de Trie, Pequeney, Dolhaim, Saulieu et Miramont; la belle *Yde au cors houvré* était d'une de ces maisons; nous la soupçonnons de la dernière (*Ménestrier*, Origine des ornemens des armoiries, 1680, in-12, p. 209.)

Ysabiaus point (pousse) de *Marli* (1) qui cria
 Dex , aie ! mainst coup prist et donna ;
 Une route vint de là ,
 Gestrus qui *Merlou* cria (2) ,
 Parmi les gués les chaça.
Agnés de Triccoc (3) va ,
 Qui maint coup parmi les bras
 Le jour senti ,
 Mainte lance pécoia (rompit) ,
 Maint fraim tira ,
 Maint coup donna
 Maint en féri.
 Beatris cria *Poissy* (4)
 Il n'e a meilleur de li ;
 Et joie point d'Arsi (5)

(1) On trouve un fils puiné de Mathieu I de Montmorency , connétable de France , vers 1180 , qui portait le titre de sire de Marly.

(2) Ce *Merlou* ne serait-il pas *Merlieux* , près de Laon , en Laonnois ?

(3) Il est ici question d'une dame de la maison de *Tricot* , vieux bourg du département de l'Oise , et de l'arrondissement de Clermont dont il n'est éloigné que de cinq lieues.

(4) *Poissy* , petite et ancienne ville à l'extrémité de la forêt de St.-Germain , où les premiers rois de France avaient un château et sans doute un châtelain qui avait *Poissy* ! pour cri. Saint-Louis uaquit , ou au moins fut baptisé à *Poissy*.

(5) Oudard d'Acy , d'Arsy , ou d'Achy , comparut en 1179 au palais de Foulques de Choiseul à Rheims , pour signer comme témoin d'une transaction.

Et muet (se porte) contre Mariseu de Julli (1)
 Et fait la à terre verser,
 Puis commence seur li
Saint Denise (2) à crier.

Trestout li panet (les blessées) i vint en courroi
Aelis de Roileiz (3) au corz fai?
 Climence point (pique, presse) devant li de *Bruai* (4)
 Sezile (Cécile) vint tout à droit
 De compaigne à desroi (en désarroi),
 Et fiert *Ysabel d'Ausnai* (5),
 Qu'emmi les lor l'abatoit.
 Seur li venoit

(1) La terre de Juilly est située à quatre lieues et demie de Meaux dans le canton de Dammartin. En 1182, *Foucauld de St.-Denis* y bâtit une église et un cloître converti plus tard en abbaye et sous Louis XIII en un collège devenu fameux par ses principes d'ordre et les solides études qu'on y faisait. C'est la femme du fondateur de l'abbaye de Juilly qui figure dans le Tournoi de Lagay.

(2) *Saint Denis* était le cri des seigneurs de Juilly.

(3) Alix de Roileiz était sans doute de *Reuilly*, à trois lieues de Château-Thierry, canton de Coudé-en-Brie sur la Marne.

(4) *Bruay*, terre des environs de Valenciennes sur l'Escant. La maison de Bruai est fort ancienne; Rosel rapporte une épitaphe copiée dans l'église de Bouchain, d'un *Jean de Bruai* et de sa femme *Gillette*, inhumée en 1227; c'était peut-être l'héroïne du tournoi de Lagny.

(5) Trois terres du nom d'*Aunay* se trouvent dans les environs de Paris.

A grant exploit
 Bele Aelis,
 Qui *Garlandon* (1) rescroit.
 Agnès venoit
 Criant *Paris* (2).
 Ade de Parcain (3) les voit,
Biaumont crioit,
 Tost lor aloit
 Emmi les vis (visières).
 Agnès i vi

(1) Un Guillaume de Garlande avait comparu à Rheims en 1179, au palais de l'archevêque, pour signer une transaction comme témoin; le même est porté parmi les chevaliers inscrits en 1214 sur les rôles des anciens bans et arrière-bans, dressés sous Philippe-Auguste pour la bataille de Bouvines. (*Traité du Ban et de l'arrière-ban* par De la Roque, 1734, in-4°, p. 53.)

(2) Quelle est cette *Agnès* qui criait *Paris*? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

(3) Il y a plusieurs familles du nom de Beaumont; les principales sont les seigneurs de Beaumont-sur-Oise et ceux de Beaumont en Hainaut. C'est des premières qu'il est ici question. *Ade de Persan*, qui criait *Beaumont*, fort jeune alors, était femme de Hugues II, vicomte de Beaumont, seigneur de Persan et d'Offemout; de son nom elle était de la famille de Peireac; veuve en 1223, elle fit une cession à l'abbaye de St.-Denis. Elle laissa deux filles, Beatrix et Marguerite. *Persan*, que le trouvère nomme *Parcain*, était une terre dans une belle situation, près de la rive droite de l'Oise, à neuf lieues de Paris. (*Trésor généalogique*, par Dom Caffiaux, 1777, in-4°, pages 707 et 708.)

Venir tost de *Cresson-Essart* (1).

Ysabiaus point (arrive) ausi,
 Quist (sorti) de *Vile-Gaignart* (2);
 Li tournois départi (fut dispersé),
 Pour ce que trop fu tart.

Poi (peu) ai dit, si m'en repent, et conté;

Au demain tournoïement ont crié.

De la proesce Yolent vous direi:

Tost a l'elme (casque) fermé (baissé la visière)
 Sor Morel la brieve (la petite)
 Priat l'escu eskequere (triangulaire)
 Puceles fait arouter (conduire, accompagner)
 Parmi les tres lances, porter
 Lor a fait cent,
 N'a pas trives (trêve) demandé.

Sans arester

Vait por joster

Droit à la gent.

Entorli (autour d'elle) ont flehuté et viélé (joué de la flûte

Si k'esgardé (escorté) (et de la vielle)

L'ont durement

Vencu a et oultré (mis hors de combat),

Tout de ça et de là.

Desous Torci el pré

Son pavillon dréça

(1) *Cresson-Essart*, dont il est ici parlé, doit être le même lieu que *Cressonsacq*, aujourd'hui commune de l'Oise, arrondissement et à cinq lieues de Clermont, canton de St.-Just-en-Chaussée.

(2) C'est aujourd'hui *Villegagnon*, du département de Seine-et-Marne, arrondissement et à quatre lieues de Provins, canton de Nangis.

Illuec (là) jut (jeu , plaisirs) s'a doné
 La nuit , quanques ele a (tant que la nuit dura).

— La seconde chanson d'Huon d'Oisy est dirigée contre Quènes de Béthune à l'occasion de la croisade ; il paraît que ce dernier seigneur, qui lui-même était un trouvère artésien, avait pris la croix et annoncé son départ par une ballade qui commençait ainsi :

« Ali amors ! com dure départie.... » (1)

Par une licence plus que poétique, le comte de Béthune, ou ne partit pas alors, ou revint sans avoir mené son vœu à bonne fin ; Hugues d'Oisy, son frère en Apollon, ne le ménagea pas ; il le relança vertement dans la chanson suivante, dont il nous manque les deux premiers vers :

.....

 Maugrez tous saioz et maugré Dieu ausi
 Revient Quenes, et mal soit-il vignans.
 Honni soit-il et ses prééchemans ;
 Et honniz soit que de lui ne dit : fi !
 Quant Dex verra que ses besoinz ert grans,
 Il li faudra, car il li a failli.

(1) Nous donnerons cette chanson et d'autres de Quènes de Béthune dans nos *Trouvères Artésiens*.

Ne chantez mais, Quenes, je vous en pri ;
 Car vos chançons ne sont més avenanz.
 Or menrez vos honteuse vie ci ;
 Ne voulisistes por Dieu morir joians ,
 Or vous conte-on avœc les récréanz.
 Si remaindroiz , avœc vo roi , failli.
 Jà dame Diex qui seur tout est puis sanz ,
 Du Roi avant , et de vous n'ait merci.
 Tout fu Quènes preux , quant il s'en ala ,
 De sermoner et de gent préeschier ;
 Et quant uns senz en remanoit deça ,
 Il li disoit et honte et réprouvier.
 Ore est venuz son lieu réconchier,
 Et s'est plus ords que quant il s'en ala ;
 Bien puet sa croix garder et estoier (élever, montrer) :
 K'encor l'a-il tele k'il l'enporta.

En voyant le trait et l'énergie qui dominant dans cette pièce , on regrette que le reste des œuvres de ce trouvère n'ait pas été retrouvé (1).

Hugues d'Oisy avait quelque droit de tancer le croisé

(1) C'est bien à tort que cette chanson a été attribuée au poète *Gace brulé*, dans un manuscrit provenant de la bibliothèque de Clairambaut, qui a été si malheureusement dispersée; elle est bien et dûment acquise au châtelain de Cambrai, dont le nom se trouve en tête de la chanson dans les manuscrits 7222 et 184 du supplément, de la bibliothèque du Roi, et dans deux autres qui ont appartenu à MM. de Sainte-Palaye et de Noailles.

Quènes de Béthune , car il paraît qu'il fut son maître en Apollon , selon ce qu'avoue l'élève lui-même à la fin d'une de ses chansons :

Or vos ai dit des barons ma semblance :
 Si lor poise de ceu que vos ai di,
 Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi
 Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Cette seconde chanson de Messire Hugues d'Oisy a été publiée par M. De La Borde dans son *Essai sur la Musique* et en 1833, dans le *Romancéro françois* de M. Paulin Paris , pages 103-104. C'est par suite d'une erreur matérielle que le même *Romancéro* donne, page 189, à Messire Hues d'Oisy, une troisième pièce qui appartient à Messire Hues de la Ferté. *Cuique suum.*



Jacques de Cambrai.

Ce trouvère chansonnier cambrésien, que l'on nomme aussi quelquefois *Jacquemès*, est peu connu et ne le serait peut-être pas du tout sans le service rendu aux lettres par Jacques Bongars, conseiller et maître d'hôtel du roi Henri IV, qui rassembla une précieuse collection de manuscrits provenant des bibliothèques dispersées de Saint-Benoît-sur-Loire et de la cathédrale de Strasbourg, lors des guerres de religion. Dans toutes les tempêtes politiques, surtout lorsqu'il s'y mêlait quelque peu de guerre civile, les monumens historiques et littéraires ont éprouvé de rudes atteintes, trop heureux quand il se trouvait là des hommes éclairés comme Jacques Bongars pour sauver les débris du naufrage. Cet estimable collecteur eut le bonheur de réunir beaucoup de documens précieux qui passèrent après lui dans la biblio-

thèque publique de Berne : là, se trouvait jadis, sous le n° 389, un manuscrit de 276 feuillets extrêmement intéressant pour notre histoire littéraire, puisqu'il renfermait un recueil de chansons cambrésiennes, picardes et artésiennes, toutes du XIII^e siècle, et précédées de lignes de musique sur lesquelles on avait oublié de noter les airs. Ces chansonniers sont au nombre de *trente-et-un*; Jacques de Cambrai se trouve là en fort bonne compagnie : on y remarque le châtelain de Coucy, le comte Thibaut de Champagne, les rois d'Angleterre et de Navarre, le duc de Brabant et autres rimeurs de très-bon lieu ; et, parmi ceux dont l'origine se rapproche davantage de celle de Jacques de Cambrai, on peut citer *Quènes* ou *Cuno de Béthune*, *Moniot*, *Audefroy-le-bastard*, et *Jean Carpentier*, d'Arras.

Ce recueil, le seul qui contint jadis, du moins à notre connaissance, quelque œuvre de Jacques de Cambrai, a été décrit par *Sinner*, bibliothécaire de Berne, pages 64 et 65 de ses *Extraits de quelques poésies des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Lausanne, Grasset, 1759, in-8° de 96 pages, honorablement cité par *M. Paulin Paris*, dans son délicieux *Romancéro français*, Paris, Téchener, 1833, grand in-12, p. 92.

Peu après la révolution française, lorsque Fouché était ministre de l'Intérieur, on eut besoin à Paris du manuscrit de Berne, n° 389; on le demanda aux autorités bernoises, et comme alors rien ne résistait au Gou-

vernement français, le manuscrit fut expédié pour Paris ; peu de jours après il fut volé sur le bureau du ministre et il disparut sans que jamais depuis on en ait entendu parler. Le manuscrit ne fut pourtant pas perdu pour tout le monde ; quant à la ville de Berne, elle reçut en indemnité du gouvernement français un exemplaire de l'Iconographie grecque et latine : elle dut encore remercier et se taire. Heureusement pour la science, M. De la Curne de Ste.-Palaye avait fait tirer une copie exacte de ce manuscrit. On la trouve aujourd'hui en deux volumes in-8°, à la bibliothèque du Roi, sous le n° 10557. C'est là que nous avons pu puiser ce qui nous reste des œuvres de Jacques de Cambrai, et comme ce trouvère est peu ou n'est point connu, on nous excusera de donner en entier ses chansons qui ne sont imprimées nulle part.

CHANSONS D'AMOUR.

Jaikes de Cambrai.

Amors et jolieteis
 Et ma dame a cui je sui
 Me fait muels ameir c'atruï (mieux aimer qu'une autre)
 Et c'est teilz mes cuers, et ma volenteis
 Ke tous tens veul, et désir
 Bien ameir et mal haïr.
 Ensi, ceux enamoreis (ainsi, vous amoureux),
 Si très grant bien curteis (si vous cherchez le bonheur),

N'aurait jamais ne lui
 Com moi, ke son cuer eslui
 A ces greis obéir
 Et loialtez me fait, et ferait servir
 Douce dame, et dou merir (et de la récompense)
 Soit ensi com vos voreis.

Ce couplet peint un homme bien épris et entièrement dévoué à l'objet de sa passion ; voici maintenant une chanson en cinq couplets dans laquelle l'auteur se fait figurer lui-même comme donnant un coup de canif dans le contrat qui semblait le lier avec sa douce dame. Le premier couplet explique sa requête à une bergère, le second contient la résistance de la pastourelle, et les derniers rapportent le dénouement tel que le demandeur le désirait. On remarquera dans cette chanson, ou Jacques de Cambray ne prend que le titre de *Jongleur*, une foule de mots tout-à-fait usités encore aujourd'hui dans le patois du nord de la France.

Jaike de Cambray. — Li chans sire Kereticambu.

1.

Eier matin, delez un vert buisson,
 Trovai touse (fille) soule (seule) sans compaignon,
 Jone la vi (je la vis jeune), de m'amor li fis don.
 Se lui ai dit : — Damoiselle,
 Simple et saige, bone et bele,
 Dous cuers pleins d'envoiséure (d'amabilité),

Per vostre bone aventure,
 Et per bone estaine vos présente
 M'amor et m'entente.
 Debonaire,
 Sans retraire,
 Bele bouce
 Douce,
 Je vos servirai tos tens,
 Cues debonnaire et frans
 Et plaisans.

II.

La bergière m'a tantost respondut :
 — Sire, vos don ne prise pas un festut
 Raleis vos en, ke pouc vos ait valut
 Vostre longue triboudaine (litanie, kirielle, chanson,
 Une autre amor me demeine complainte)
 Je n'auroie de vous cure (soucis);
 Robins est en la pasture (prairie)
 Cui je seux amie
 Aleis arrière
 K'il ne vous fiert (frappe)
 C'est folie,
 Musardie,
 C'est outrage, n'ai-je pais loeit (approuvé, consenti)
 Robins est fel et *gringaus* (fort et bougon)
 Se poreis estre férus (frappé)
 Et batus.

III.

Quant j'ai véu ke, per mon bial proier,
 Ne me porai de li muels acointier,
 Tout maintenant la getai sor l'erlier
 En milicu de la préelle,

Si li levai la gonelle (robe, en anglais *gown*)
 Et après la foureure
 Contremont, vers la senture (ceinture)
 Et elle s'escrie :
 « — Robins, ave (aide) !
 » Car pran ta massue ! »
 Je li proie,
 Ke soit coie (tranquille)
 Dont s'acoize (s'apaise) noxe (nuisance, dommage) ne fist plus.
 Se menaimes nos solais
 Sor l'erbete et sor les glais (glayeuls, joncs)
 Brais-à-brais (bras-dessus-dessous).

IV.

Riant, juant, somes andui assis
 Lez le buisson ki iert (était) vers et foillis
 Et vos Robin, ki vint tout esmaris (ému)
 Trainant sa massuete ;
 Escrie à la bergerette :
 — Di vai ! t'ait-il atouchie ?
 Ne fait point de velonnie
 Je t'en vengeroie.
 — Robin, ne doute ;
 C'ancor y seux toute
 Ne t'esmaie (ne t'esmeut) paie le juleir
 K'il m'ait pris à tumeir (à faire le moulinet, mettre la tête en
 Et je li ai fait dancier bas)
 Et bailleir (sauter).

V.

Et dist Robins : — Onkes mal n'i pensai ;
 Mais or me di coment l'apellerai ?
 Je respondi ke *Jaiket de Cambrai*
 M'apelle l'om, per Saint Peire.

Lors ovrir sa panetière,
 Si m'offrit de sa mainjaille
 D'un gros pain a tout la paille
 Mais ne m'atalente trop (ce qui ne m'est guères agréable);
 Muels (mieux) amaïsse c'a Marot (Marie)
 Juaïze (que je jouasse) maix n'osoïe;
 Joie nos failli,
 Si prix (ainsi je pris)
 Congiet de Robin
 Et Mariotte me fist enclin (un clin d'œil, signe d'intelligence,
 D. cuer fin. adieu de Marie).

La chanson suivante est une déclaration d'amour de Jacques de Cambrai à sa dame, qui ne manque ni de chaleur, ni de grâce. Il lui dit qu'en la voyant il fut pris de passion et qu'il espère qu'elle sera prise de pitié pour lui. Il se plaint de ses rigueurs et se trouve en danger de mourir d'amour; il l'accuse d'avoir enlevé son cœur par son premier regard; mais il le lui laisse, persuadé qu'il lui sera fidèle et ne la trahira pas. Toutes ces pensées tendres, souvent rebattues par nos trouvères, sont assez bien tournées et méritent d'être rapportées en texte original.

I.

Force d'amors me destraint et justice (ordonne)
 Jolivetais m'ait mis dedans ces lais;
 En resgardant ai bone amour conquise
 Et ta pitié, ma dame, conquerrais.
 Ensi seront mi voloir acompli

D'amors, dame, et de loiaul amie
Saurai d'amer la joie et lou solais (soulagement),

II.

Hé! cuers hautains, plus ke jeraus (oiseau de proie) sor bixe
Fais por haïr orguel, et vilains gais, [autre oiseau]
Dame, ke es de bel acoent (accès) aprise
A vos montrou (montrer) ne me refuseis pais (pas).
Et, si je fau (manque) jolis cuers a mercit
Trestuit li bien me seront defaillit
Si eirt (sera, erit) por moi de la mort en porchais.

III.

Ne morai pas, maix la mort m'iert près mise
Cor i penseis, belle, ensi com je fais
Elais dolans, ou est or convoitisse?
Lai (là) où je veul, ke lai n'est-elle pais!
Cor covoities, belle, je vos empri,
Moi a amer et amors autresi (semblablement)
Ou je dirai: Deus! *de si haut, si bais.* (Proverbe.)

IV.

Cil est moult haut, ki joie ait entreprise
De bone amor; maix ceu ne di-je pais:
Ke fort eur ne soit por moi remise
S'ensi défaut, trop iert pensis, et mais (triste),
Car à premier, dame, quant je vos vi
Mes cuers, por vos, de moi se départi
Or lou gairdeis, je m'en voix, vos le lais.

V.

Je lairai donc, dame, en la votre franchise;
Foi et dousour, o cuers ki remainrais

Tu fus jai (jadis) miens , soies en son servixe
 Se ne le fais , à tous jors trait m'ais.
 Et non porcant , il ne tient fors c'ali
 Siens est ségur (sûrement) ai amors ai plevi
 Ke en mon cors jamais ne revaurais.

CHANSONS DÉVOTES.

Les trois chansons suivantes sont des espèces de *Sirventes*, ou *Servantois*, ou, pour mieux dire, des actes de service et d'honneur adressés à la Vierge Marie; Jacques de Cambrai n'y semble pas avoir perdu l'habitude de ses termes d'amour et se ressent encore de son métier de poète profane; à cette époque, on changeait peu de ton, et c'est à peine si on se servait de mots décens pour les sujets les plus grands et les plus respectables. Les titres des couplets qui suivent indiquent sans doute des airs connus de l'époque sur lesquels on pouvait les chanter.

Jaques de Cambrai, ou chant Loaus amors et désirées de joie.

I.

Grant talent ai k'a chanteir me retraie
 Si me covient, per chanteir, esjoir
 Loiaul amor, droiturière et vraie
 Me fait ameir de cuer et obéir
 A la millor ke nuls hom puist veir
 Hé, franche riens (reine)! ki aveis signorie

Là sus el ciel , soies de ma partie ,
Quant en dous pairs (parties) me convenrait partir.

II.

Dame poissans (puissante), ceu m'ocist et esmaie ;
K'en pechiet maing (je reste), et si n'en puis issir,
Maix li grans biens de vos , mes mals apaie ;
Por ceu , vos veul honoreir et servir.
Il ne m'en puet , se grans biens non venir,
Car ki a vos ait s'amor otroieie
En dous leus puet demoneir (mener) bone vie ,
Si (ici) et en ciel , pou après le morir.

III.

Hé ! très douls cuers ! se mercis me délaie ;
Je ne saurai ou aleir , ne foir (fuir)
Et c'il vos plaist , douce dame , ke j'aie
La vostre amor , rien ne me puet nuisir (nuire),
Doneis la moi , s'il vos vient à plaisir,
Ou atrement joie n'iert defaillie
Dame , mercit , à jointes mains , vos prie,
Por celi Deu (Dieu , *Deus*) ki de vos volt nasquir.

Jaikes de Cambrai, ou chant *Tu mi desirs*, intitulé dans
un autre recueil de Ste.-Palaye : *Tuit mi desirs et tuit
mi grief lormant*.

I.

Kant je plus pense a comencier chanson
Et plus me plaist celle où j'ai mon cuer mis ;
K'ains de millor (meilleur) n'oi parleri nuls hon

Ki s'onorait, en honor et en pris.
 Seroit moneis, el grant jor del jués (jugement)
 Et qui ne l'ait, Deus, si Marains fut neis,
 Ke, sans mercit, seroit mors et dampneis.

II.

Dame ki pués (qui pouvez), et ki dois, per raixon
 Estre por nos, et proier ke tes fils
 Per sa pitié nos faire vrai pardon
 Car autrement ne doit estre requis
 Or le fai dont, franche dame gentil,
 Si voirement k'en tes bençois leis (flancs bénis)
 Fu li vrais Deus concéus et porteis.

III.

Sire, ki es, et vrais Deus, et vrais hons,
 Et ki, por nos, fus en la croix occis,
 Quant tu, por nos, donais si riche don
 Com ton saint cors, ki tant est de haut prix,
 Bien nos puet estre otroiés Paradis
 Car tu vals muels (tu vaux mieux) ke Paradis aisseis (beaucoup)
 Hé! veulleis dont ke il nos soit doncis.

Nous terminerons cet article par la piècesuivante, qui est toute mystique et qui montre que nul sujet n'était exclu du chant des trouvères.

Jaikes de Cambrai, ou chant de l'Unicorne.

I.

Haute dame, com rose et lis
 Ont surmonté toute color,

Et ke li blans prent resplendor
 Ou vermoil k'est en li espris,
 Tout ausi prist li sovrains rois
 Colour dedens le lis cortois
 En patience, et per amor
 Et soffri mort, ou fust croixiet (crucifié)
 Por vancre (vaincre) le vilain péchiect.

II.

Dame, si tu portais la flor
 De ton peire, ki est tes (ton, *tuus*) fils,
 Il ne m'en doit pas estre pis,
 Quant tu ais sormontoit valor.
 Cil qui tous biens ait enbraisiés (renferme toutes les perfections)
 Vint en ton cors per amistiés
 Por moi, s'en dois avoir merci
 Et couforteir (consolation), ceu est tes drois
 Por eil ne pendi Deus en croix.

III.

Bien ait son cuer d'amerous prix,
 C'il ki son cors livre à dolor
 On le tenroit or à folor (à mensonge, folie)
 Mais tuit (tout) fuis siens a noient mis
 Se ne fust cil ki fut en croix
 En enfer, o les Abeiois (Albigeois)
 Alaist chascuns, sens nul retor
 Ainçor nos seroit reprochié
 Quant li mal fait seront jugié.

IV.

Cil ki est appellais David
 Et compairais à pellican,

Adroit ait a nòm Habraham
 Et tous biens est en ses brais (bras) mis (renferme tous les biens
 Li doux fenis sens compaignon en lui-même)
 Li doux aignial (agneau), et li fiers hom
 Nos abovrait tous de son sang
 Humiliteis nos ot besoing,
 Mas la fierteit forment resoing.

V.

Dame, tu es ave (aide) presan,
 Et Eva fut nos anemis;
 Tn es porte de Paradis,
 Et c'es li boissons Moysen (buisson ardent).
 Jhérémie entrais a tesmoing
 Cinq mil aus et nœf cens de loing.
 Davant vos et après Adam;
 Dist ke, aincor vanroit (viendrait) li homs
 Ki nos metroit hors de prixon (nous délivrerait du purgatoire).

Jehan du Pin.

Jehan du Pin , ou *Dupain* selon M. de Roquefort , moine de la riche et antique abbaye de Vaucelles , de l'ordre de Cîteaux , fondée en 1132 sur les bords du Haut-Escaut , peut être considéré , quoique né loin du Cambrésis , comme un des plus fameux trouvères de cette province , par le long séjour qu'il y fit et les travaux auxquels il s'y livra .

Si nous l'en croyons lui-même , il vit le jour dans le Bourbonnais , en 1302 :

Je suis rude et mal cortois ;
Si je dis mal pardonnez-moi ,
Je foyz par honne intencion ;
Si n'ay pas langue de françois ,

De la duché de Bourbonnoys
Fust mon lieu et ma nation.

La Croix du Maine, et d'autres après lui, donnent à Jehan du Pin, une foule de mérites qu'on pourrait lui contester; ils en font un profond théologien, un savant médecin, un ingénieux naturaliste, un orateur distingué et un grand poète: ce n'est que sous ce dernier titre que nous avons à l'examiner aujourd'hui, mais il n'est pas inutile de dire en passant que le modeste religieux de Vaucelles avait lui-même une beaucoup moins haute idée de son savoir, et avouait ingénument qu'il était sans lettres et sans érudition; voici comment il s'exprime naïvement à la fin d'un de ses ouvrages:

Se j'ai point dit ici folie
Nul ne m'en doibt en mal reprendre,
Car je ne scay mot de Clergie:
Donc j'ay fait par mélancolie
Des faits ce que j'ai veu entreprendre;
Selon mon sens et mon usaige,
Fis ces proverbes en mon langaige
Sans patron et sans exemplaire.

Puis il ajoute:

Je ne suis clerc, ne usagez,
Ne ne scay latin, ne ébriez.

Il paraît difficile d'établir comment un religieux, qui ne savait ni le latin, ni l'hébreu, pouvait, au XIV^e siè-

cle, être théologien et médecin. On se consolera aisément de cette absence de haute érudition, puisque c'est évidemment la raison qui fit écrire Du Pin en langue vulgaire et qui nous a procuré un monument de plus du vieux langage et de l'ancienne poésie de nos contrées.

Du Pin quitta de bonne heure le Bourbonnais, et vint faire profession à l'abbaye de Vaucelles; on ignore la cause qui l'amena dans le Cambésis. Ce fut en 1324, et à l'âge de 22 ans qu'il se mit à composer des vers; il consacra à cette occupation seize années de sa vie: la dernière fut employée à rassembler ses vers en un corps d'ouvrage dont il donne lui-même la date au commencement et à la fin de cette partie de son livre qui est en prose. Il dit en débutant: « En l'an l'incarnacion Jésus-Christ mil trois cent quarante, que pape Benedic » (Benoit XII) qui fust de l'ordre de cisteaux estoit pape » de Romme et Loys de Bavières se disoit empereur, et » tenoit grant partie de l'empire, oultre le vouloir du » pape; et lors estoit messire Phelippe de Valois, roy de » France, qui avoit guerre de long-temps au roy d'Angleterre.... si entrepris à compiler un livre révéle » par manière de vision, par exemples de congnoistre le » monde et les condicions des personnes qui par le temps » d'ores (d'aujourd'hui) habitent sur la terre, et *amender* » *la vie* de ceulx qui verront et entendront. » Il ajoute peu après qu'il commença *son songe en l'eage de trente-sept ans*, et à la fin, que lorsqu'il *s'éveilla*, c'est-à-dire qu'il acheva son œuvre, il *se trouva en l'eage de trente-*

huit ans, sus le terme de l'incarnacion mil trois cent et quarante.

On a donné beaucoup de qualités à Jehan Du Rin ; peu de biographes néanmoins lui ont rendu la justice de le citer comme philosophe : c'est cependant là un mérite que quiconque a médité ses vers ne saurait lui dénier. En effet, l'auteur s'élève souvent dans ses ouvrages à de hautes considérations philo-sophiques ; il prêche la réforme et flagelle du fouet de la satire les hommes vicieux de son tems quelque'élevé que soit le rang où la fortune les a placés. Sa poésie est franche dans son allure et naturelle dans son expression : elle respire cette hardiesse de pensées et de mots qu'on trouve dans presque tous les récits antérieurs à l'invention de l'imprimerie, alors que les livres n'étaient composés que pour le plaisir des auteurs mêmes et pour être communiqués seulement à un petit nombre d'amis ou de commensaux.

Dans ses vers, le moine de Vaucelles rappelle quelques événemens arrivés de son tems ; il était né à la fin du règne de Philippe-le-Bel, il avait vu passer rapidement Louis X, Philippe V et Charles IV ; c'est ce qui lui fait dire :

« Je vy en moins de quatorze ans
» Quatre roys en France régner,

» Grans et fors, ce ne veuil céler,
 » Tous furent morts en peu de temps. »

La découverte de l'imprimerie a fait passer jusqu'à nous le principal ouvrage de Du Pin. Il porte le titre allégorique suivant : *Le livre de bonne vie, qui est appelé Mandevie*, par Jehan Du Pin, imprimé à Chambéry, par Antoine Neyret, 1485, petit in-f° goth. (1) de 125 pages.

Ce livre eut alors un grand succès puisqu'il subit peu après une réimpression sous ce titre plus développé : *Le champ vertueux de bonne vie, appelée mandevie, ou les mélancholies sur les conditions de ce monde, composées par Jehan Du Pin, l'an 1340, divisées en sept parties écrites en prose avec une huitiesme en vers, appelée la somme de la vision Jehan Dupin*, imprimé à Paris, Michel Lenoir (sans date, mais évidemment vers 1520), in-4° goth. de 142 feuillets à longues lignes.

Cette édition a cela de remarquable qu'elle reproduit, à la fin du volume, trente-deux vers qui ne sont point de Du Pin, mort longtems auparavant, et dont voici les premiers et les derniers :

(1) Le n° 1824 du catalogue de Gaignat indique le titre et le format ainsi qu'il suit : « Le beau livre de Mandevie, appelé Bonnevie, » contenant plusieurs beaux enseignemens moraux, et composé tant » en prose qu'en ryme françoise, par Jehan Dupin. » Imprimé à Chambéry en Savoie, en 1485, in-4° goth.

Cy finé en forme iolie
 Le beau liure de Mandevie.

.....
 Imprimé tout par bonne voye
 Dedans Chambéry en Sauoye
 Par ung dit Anthoine Neyret
 Ce moys de may tant verderet
 Lan courant mil et quatre cens
 Quatre vings et v se bien sens
 Dont loue soit le tout puissant
 Et la douce mère AMEN.

Ces vers, composés exprès pour l'édition de Chambéry, sont déplacés à la fin de celle de Michel Lenoir, de Paris; mais, à cette époque surtout, les imprimeurs faisaient les réimpressions mécaniquement et sans les soins et l'érudition qu'on devrait toujours apporter dans les compositions typographiques.

Ce volume est le premier ouvrage connu en France, où la prose et la poésie se trouvent réunies; il est vrai de dire qu'il est divisé en deux parties dont l'une n'est guères que la traduction de l'autre en vers. La première, celle en prose, est partagée en sept livres; c'est le récit d'un songe pendant lequel l'auteur parcourt toutes les conditions de la vie sociale, guidé par un chevalier nommé *Mandevie* (1) qui lui apparaît pendant son sommeil.

La seconde partie, qui forme le huitième livre, roule

(1) Le mot *Mandevie* vient d'*amender sa vie*, se corriger, se convertir, vivre mieux.

à peu près sur le même sujet ; l'auteur, toujours sous le voile allégorique d'un songe, critique, moralise et satyrise tous les états ; c'est comme un sommaire des sept autres livres, c'est *la somme de la vision Jehan Dupin*, comme l'indique si bien le titre qui vient d'être cité. Ce poème est lui-même divisé en 40 chapitres, que Duverdier, dans sa bibliothèque française, désigne comme *ordonnez par rubriques*, c'est-à-dire, divisés par articles ou strophes, qui commencent par des lettres rouges, enluminées par le *rubricateur*.

Ce traité, à la fois satyrique et moral, est des plus curieux comme peinture piquante des mœurs du tems ; l'auteur y passe en revue, avec une rare liberté, toutes les professions profanes et sacrées ; il donne aux hommes qui occupent les unes et les autres, des conseils sur la manière dont ils devraient vivre : quelquefois il trace des peintures d'états qui ont été justes, jusqu'à des tems non loin de nous. Voici, par exemple, ce qu'il dit des avocats, qu'il nomme *clercs de loix* :

Clercs ont la langue envénimée,
De faulce parolle fardée ;
Avarice leur est à dextre ;
Robes ont d'envie herminée,
Housse d'ypocrisie fourrée,
Chapeau de paresse en la teste ;
Leurs maisons sont d'yre parées,
D'orgueil et de deuil fondées ;
De luxure font leur digeste ;
Loyaulté, droiciture est faillie,

Car tout le sens de cette vie
Est transporté en faulceté.

Si on ne savait que l'auteur de ces vers acerbes et mélancoliques est un modeste religieux, vivant séparé du monde, ne le prendrait-on pas pour un plaideur ruiné par la chicane ? Mais Du Pin ne craint pas de parcourir, avec cette même intempérance de langue, toutes les positions, depuis le prince jusqu'au simple artisan, et toujours il se montre censeur impitoyable. Il proteste toutefois contre toute idée de partialité et d'exagération dont on pourrait l'accuser ; il assure qu'il ne frappe que l'injustice, la déloyauté et le vice, et qu'il est plein de respect pour ceux qui suivent sans s'écarter la ligne de leur devoir.

Le moine de Vaucelles ne se gêne guères pour dévoiler les méfaits du clergé de cette époque reculée ; il tonne contre les prêtres, et surtout contre les juges ecclésiastiques, les membres des officialités ; il trace un portrait peu flatteur des chanoines et des moines, sans épargner les disciples de St.-Benoît et de St.-Bernard (qu'il désigne sous le titre de *moines noirs* et de *moines blancs*) ; aux chartreux il se contente de dire qu'ils

Ne sont bons à rien que pour eux :
.....
C'est une gent moult ressolue :
Chascun mange seul son pain.
Bel service font soir et main (matin)
Peu est leur règle cogneüe.

La critique du poète s'élève jusqu'aux abbés, évêques et cardinaux qu'il accuse hautement de luxe, de simonie, d'avarice et d'autres crimes plus répréhensibles encore. Il faut l'avouer, si les couleuvres ne sont pas trop chargées, nous n'avons qu'une faible idée du relâchement des mœurs des membres du haut clergé, durant le moyen-âge. L'auteur termine en leur proposant pour modèle la vie des apôtres et des chrétiens de la primitive église : enfin, dans son ardeur de remontrance, il va jusqu'à se mêler de donner une leçon au Saint Père. Il explique la manière dont le pape peut pécher, comme homme, quoiqu'il soit infaillible à la tête de l'église. Il est assez curieux de voir un moine traiter cette question avec une telle franchise, et en vers :

Le pape pécher ne pourroit
 Comme Saint Père ; ce seroit
 A c'état (son état) imperfection ;
 Mais comme hom cil (lui) pecheroit ,
 Ainsi qu'autre cheoir pourroit
 Par aucune temptacion....
 Le Pape doit souvent penser
 Pour nous en vertus avancer ;
 Il est Dieu souverain en terre ;
 De prier Dieu ne se doit laisser
 Tous prestres en sainteté passer,
 S'autrement fait , je dys qu'il erre.

On s'étonnera peu sans doute que les deux éditions d'un poème aussi piquant soient devenues aujourd'hui d'une excessive rareté. Depuis les ventes célèbres de

Gaignat et du duc de la Vallière, il n'en a pas paru dans le commerce (1).

Le second ouvrage de Jehan Du Pin a peut-être plus d'intérêt encore ; s'il a fait preuve d'une grande connaissance du cœur humain dans son livre du *Champ vertueux de bonne vie*, il n'est pas resté en arrière sous le rapport des aperçus fins et satyriques, dans son poème de l'*Évangile des femmes*. C'est une ironie continue et amère contre les dames, écrite en vers alexandrins que l'on appelait alors *vers de longue ligne* ; on s'attendrait peu à trouver une pareille matière traitée si pertinemment par un moine de Vaucelles, mais Du Pin a voulu après avoir fait la leçon aux hommes de tous les états, donner, dans un traité à part, des conseils et des coups de patte au beau sexe. Il a jugé la plus belle moitié du genre humain digne d'être chantée en vers héroïques de douze syllabes.

Ce poème se trouve conservé dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, cotés n^{os} 7218, 7595, 7615, ancien fonds, et dans le n^o 2 de l'église de Paris ; il n'avait jamais été imprimé jusqu'à ce que M. *Achille Jubinal* eut l'idée de l'insérer dans un fort joli volume intitulé *Jon-*

(1) *Jean Tassin dit le Vieux*, né à Tournai, en 1528, a composé une pâle et pitoyable imitation de ce livre, sous le titre de : *Traité de l'amendement de vie*, Genève, 1621, in-12. — Traduit en flamand par J. Crucius, ministre de Harlem, Amst. 1628, in-12. Il n'a guères d'autre rapport avec l'original que celui du titre.

gleurs et Trouvères, ou choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères des XIII^e et XIV^e siècle, Paris, Mercklein, 1835, in-8°, pages 26-33. Malheureusement cet ouvrage, imprimé à trop petit nombre, n'a pas été aussi répandu qu'il le méritait : c'est ce qui nous encourage à insérer ici l'*Évangile des femmes*, qui est encore restée une pièce fort peu connue quoique bien digne de l'être. On verra que ce poème forme une espèce de complément, dans un genre un peu plus plaisant, au livre de *Mandevie* :

L'EVANGILE AS FAMES.

L'Euvangile des femmes vous weil cy recorder,
Moult grant prouffit y a qui le veut escouter.
Cent jors de hors pardon s'y porroist conquerer :
Marie de Compiègne le conquist outre mer.

L'Euvangile des femmes si est et bonne et digne ;
Femme ne pense mal, ne nonne, ne béguine,
Ne que fait le renart qui happe la géline,
Si com le raconte Marie de Compiègne (1).

Quiconques velt mener pure et saintisme vie,
Fames aint et les croie et du tout s'i esie,
Car par eles sera s'ame saintefie,
Ausi certains en soit com cho qui est n'est mie.

(1) Ce passage tendrait à éclaircir un point littéraire controversé, savoir : la patrie de Marie de France, qui parle dans ses fables du renard et de la poule ici cités. Selon Jehan Dupin, elle serait de Compiègne, et non de Bretagne, ni de Flandre.

Lor consaus (conseils) est tant dous, et tant vrai et tant piex,
 Qui bien les croit, acertes, plus li est douz que miex (miel)
 Mères sont par pitié, gent traient de perieix,
 Aussi com je di voir lor aît Dame Diex.

Onques cil bien m'ama qui les fames n'ot chier;
 Lor vertuz et lor grâces font à esmerveillier;
 Quar on les puet aussi reprendre er chastoier (corriger),
 Que l'on porroit la mer d'un tamis espuisier.

Leur conseil est cortois et tant voir et tant fin,
 Que autant font acroire comme font jacopin.
 Conseilliez-vous à femme, au soir et au matin,
 Si serez tot certains de faire male fin.

Femme convoite avoir, plus que miel ne fait ourse,
 Tant vos amera femme com arez bien en bourse,
 Et quant elle saura qu'elle sera escousse (vide)
 Aussi la povez prendre comme un lièvre à lacourse.

Ce que femme a en lui à poinne le scet nulz,
 Car c'est uns biens emblez qu'à poines est sceuz,
 Com li or enterrez ou soubz la cendre fus;
 Qui plus s'y assëure c'est li plus tost perduz.

Se uns homme a à femme parlement ou raison,
 L'en ne doit ja cuider qu'il y ait se bien non;
 De quanques elles dient bien croire les doit-on,
 Tout aussi com le chat quant il monte au bacon (lard).

Se vous veez a femme mener joieuse feste,
 Soiez aussi séur contre toute tempeste,
 Com un qui couchiez iert par dessous lez la beste,
 Qui point devers la queue et blandist comme teste.

Femme fait volentiers, ce semble, son povoir,
 Afin qu'on ne la puisse par engin decevoir,

Si a envis fait chose où il n'ait grant savoir,
Com renart prent geline quant il la veult avoir.

Quiconques trueve en fame discretion ne bien,
Dont sache sanz doutance ce n'est mie du sien ;
Mès ele se fet sage, humble et de douz maintien,
Por couvertement (à voix basse) dire : « Douz amis, cà revien. »

Savoir talent (désir) de femme et comment se scet feindre,
Ce ne puet bouche dire, cuer penser ne atteindre ;
Quant el scet une chose si la puet-on esteindre,
Aussi com on porroit un vert drap en blanc teindre.

Oiez comme est aaise, et comme a bonne vie,
Hom qui se fie en fame quant ele le chastie ;
Humble est comme brebis, comme lyon hardie,
Bien doit estre apelée : « J'ai à non faus-s'i-fie ! »

Hom qui fame a en cuer, comment auroit mésaise,
C'est une médecine qui toz les maus apaise ;
L'en i puet aussi estre assés et aaise
Comme plain poing d'estoupes en une ardant fornaise.

Quoi c'on die de fame, c'est une grant merveille :
De bien sêre et de dire chascun jor s'apareille,
Et ausi sagement se pourvoit et conselle
Com fet li papillons qui s'art à la chandaille.

Douce chose est de femme et en diz et en fais,
Ne sont pas rioteuses (querelleuses), n'ont mie trop de plais ;
Quant sont esmeues, on les metroit en paix
Aussi tost com li juges feroit pour les mauvais.

S'a mult biens en femme souvent et d'onnesté :
Sages sont et honnestes, et pleines de bonté ;
On peut tout aussi bien garder leur amitié
Com on porrait garder un glaçon en esté.

J'ay mult chieres les femmes pour les biens que j'y voy ;
 Elles ont pour moy fait tant que louer m'en doy.
 De tout que hom médient , tout aussi bien les croy
 Com celuy qui cent foiz m'auroit menti sa foy.

Qui conseil veult avoir et séur et certain ,
 A femme le voit querre , ne l'aura pas en vain.
 Leur consci est tant doulz et au soir et au main
 Jà homs n'iert honniz se femme n'y met la main.

Qui a fiance en femme ce n'est mie merveille ,
 Car en bien faire et dire , chascune s'appareille,
 Et aussi coye se taist de ce qu'on lui conseille
 Com cil qui va tirant le ven et la corbeille.

Mult a de bien eu fame , mais il est trop repus ,
 Car à mult grandes peines le puet percevoir nus ;
 Lor fiance resamble la maison Dédalus :
 Quant l'en est enz (dedans) entrez , si n'en fet issir nus (nul).

Sur toute riens est femme de muable talent (désir) ;
 Par nature veult faire tout quanqu'on leur défend.
 Un pense , autre dit ; or veust , or s'en repent ;
 En son propos se tient comme le cochet au vent.

N'est plus droiz ne reson que des fames mesdie :
 Sages sont et senées , plaines de courtoisie ,
 Et quoi c'om die d'eles , fols est qui ne s'i fie
 Tant com paistres au leu qui sa beste a mengie.

Seur toute rien doit-on partout fame honorer ;
 Fermes sont et estables , et bien sevent celer ;
 De chose c'om leur die ne se covient douter
 Nient plus que s'on estoit en un panier en mer.

Les granz biens à la fame ne puet percevoir nus ,
 Ce n'est pas bien apers (*apertus* , visible) , ainçois est maus repus ;

Humble samble com cendre là ou gist ardauz fus (feu),
Qui plus s'i asséure, c'est li plus tost perdus.

Hom qui se fie en fame, bien a el cor la rage,
Sa pais et son preu het (hait), et s'aime son damage;
Quar com plus li samble humble et tremeteuse (tremblante) et sage,
Adonc la croi autans comme chat au frès frommage.

Je vois trois biens en femme qui sont bien à louer;
Simples sont et senées, il n'y a que blamer:
Tout fait bon et séur contre elles converser
Com un hom tout nu en feu ardent aler.

Feme est comme goupille (renard) preste adies à déchoivre (tromper)
Autretant puet de cols comme une ourse rechoivre,
De la mort Jhesucrist chieux qui l'aiment desoivre;
Del' dyable est plus tant pir com est venins de poivre.

Feme ensaigne tot dis et norist et adrece,
Par li va on à Diu, car chou est li adrece,
Ensi com longement poissons en sequereche (sécheresse)
Puet vivre sans iaue; l'i envoit Dex léce (joie, lyesse)!

Femme est la gentil chose que Dieu fist à s'ymage;
Ses yeux vers et rians, et de gentil corsage,
Les membres bien formés, et aussi le visage.
.....(Lacune dans le manuscrit.)

.....
Requerre sa merci et souvent la prier,
De corps et de chatei du tout s'y affier,
Car ele seit touz malz faire et biens oublier.

Compaignie de fame est mult sainte et honeste;
Nus n'i porroit souffrir mesaise ne moleste.
Si seur fet entre eles mener et geu et feste
Comme sanz gouvernail, en mer, par grant tempeste.

C'est merveille de fame c'onques tele ne fu,
De bien sère et de dire a toz jors l'arc tendu;
Diseteurs de conseils sont par els secoru,
Autant comme oiselet quant sont pris à le glu.

Qui bien a vise en femme et ses faiz et ses diz,
Com elle sct aidier à trestouz ses amis,
Ne sera ja tant folz qu'il n'ait tost apris
Que quiconque croit femme devient povre et chétiz.

Qui le sien met en femme bons loyer en aura.
De bras l'acolera, de bouche lui rira,
Courtoisement et bel tout ses bons li dira;
Jusqu'à tant l'ait plumé ainsi le honira.

Mult fait femme à amer son sens et sa mesure,
Moult est bonne à garder l'amour tant com il dure;
Femme quant el fait bien c'est reson et droiture,
Ce s'elle est pute et fole ce n'est que sa nature.

Convers de Cantimpré (1), je di bien et tesmoingne :
Pésiblement vivez, n'est mestier (il n'est danger) c'on vous poingne.
Mestre Ysabiaus i est, quanques puet du nez froingne,
Dont n'i a si hardie qui forment nel résoingne.

Ces vers, Jehans Durpain, uns moines de Vaucelles,
A fait mult soutilment; les rimes en sont béles.

(1) *Cantimpré* était une abbaye aux portes de Cambrai, fondée, en 1180 environ, par Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, trouvère distingué dont nous avons parlé plus haut. On appela ce monastère *Cantimpré* (*Cantipratur*), parce que le bieuheureux *Jean*, son premier abbé, avait coûtume de chanter les pseumes dans le pré où il était bâti.

Priez por lui, béguines, vielles et jovenceles,
 Que par vous sera s'ame portée en deux fisselles (paniers) (1).

Explicit l'Evangile as fames.

Tout est satyrique dans cette pièce ; le dernier vers de chaque quatrain contient presque toujours une contre-vérité pleine d'une ironie fine et mordante. L'auteur, tout moine qu'il était, avoue franchement avoir eu souvent à faire aux femmes par le vers : *Elles ont pour moy fait tant que louer m'en doy*, et Dieu sait comme il s'en acquitte ! Il termine enfin par un dernier trait en engageant les Béguines, les vieilles et les jeunes, à prier pour lui.

Jehan du Pin mourut dans la seconde moitié du XIV^e siècle, au milieu de ses co-religieux et dans l'abbaye de Vaucelles. C'est le cas de relever ici une erreur qui s'est glissée dans les anciennes biographies et qui a été renouvelée et recopiée trop exactement par les plus nouvelles. La Croix du Maine, l'abbé Goujet, le savant Weiss lui-même, font mourir Jean du Pin à Liège, en 1372, et le font enterrer dans le couvent des Guillelmites de cette ville, où, disent-ils, *on lit son épitaphe*. Voici ce qui a pu

(1) Le manuscrit de la bibliothèque du Roi n^o 7615 donne la variante qui suit des deux derniers vers du poème :

- » Femmes, priez por lui, dames et damoiselles,
- » Et par vous soit s'ame mise entre deux foisselles. »

donner lieu à cette erreur, sans cesse perpétuée, et qu'il est tems de réparer.

Jean de Mandeville, chevalier anglais, né à St.-Alban dans la Grande-Bretagne, la même année que Du Pin voyait le jour dans le Bourbonnais, passa 34 années de sa vie à voyager dans les trois parties du monde connu; la relation de ses courses fut imprimée en plusieurs langues et entr'autres pour la première fois en français sous le titre suivant : *Le Livre appelé Mandeville, fait et composé par M. Jehan Mandeville, et parle de la terre de promission et de plusieurs autres islés de mer, etc.* Lyon, Barth. Bayer, 1480, in f°.

Or, après avoir tant couru le monde, ce fut à Liège que le chevalier anglais fit son dernier voyage; il expira dans cette ville le 17 novembre 1372, et fut enterré dans l'église des Guillemites. On y lisait une pompeuse épitaphe en l'honneur de l'auteur du *Livre appelé Mandeville* (1). Les premiers historiens qui remarquèrent ce

(1) Voici l'épitaphe de Mandeville qu'on voyait aux Guillemites de Liège; nous demandons s'il est possible, quand on l'a lue, de l'attribuer le moins du monde à Jehan Du Pin :

- « Hoc jacet in tumulo, cui totus patria vivo
- » Orbis erat, totum quem peragrasse ferunt.
- » Anglus Equesque fuit, nunc ille Britannus Ulysses
- » Dicatur, Graio clarus Ulysse magis.
- » Moribus, ingenio, candore et sanguine clarus,
- » Et verò cultor Relligionis erat.

fait confondirent cette œuvre avec *Le Livre de bonne vie*, qui est appelé *Mandevie*, et dès lors on consacra le principe que Jehan Dupin son auteur était allé mourir à Liège en 1372. Tous les bibliographes sans distinction ont répété cette erreur.

Ce n'est donc pas à Liège, mais dans les ruines de Vaucelles, près Cambrai, qu'il faut aller chercher les cendres du moine-poète du XIV^e siècle; c'est là qu'il a dû mourir, c'est là qu'est son tombeau!

» Nomen si quæras, est *Mandevil*, Indus, Arabsque
» Sat notum dicet finibus esse suis. »

(*Illustrium epitaphiorum et præclarissimarum totius Europæ civitatum flores*, per Pet. And. Canonherium. Duaci, B. Belle-rus, 1636, in-8°, pag. 131.)



Jehan le Tartier.

Sire Jehan le Tartier était prieur de l'abbaye de Cantimpré, près Cambrai. Ami du célèbre Froissart qui passa près de lui les dernières années de sa vie dans son abbaye, il est regardé comme l'ayant imité dans la composition de quelques *lais*. Soit que l'exemple de Froissart, qui écrivait ses chroniques, entraîna aussi le prieur, Jehan le Tartier se mit à composer en langue vulgaire une généalogie de plusieurs rois de France et de leurs descendants; une série de faits curieux sur le règne de Philippe-le-Bel; des détails sur les Flamands; sur le siège de la ville de Lille; sur l'origine des divisions et guerres entre la France, l'Angleterre et la Flandre. Cette production semble faite à dessein pour servir d'introduction à la chronique de Froissart, dont elle se rapproche beaucoup par le style et le langage.

Les œuvres de Jehan le Tartier n'ont jamais été imprimées ; les manuscrits en sont même fort rares ; une copie authentique jointe aux chroniques de Froissart, a été possédée par l'abbé *Favier*, bibliothécaire de St.-Pierre de Lille, et fut vendue, en 1765, sous le n° 5564, pour la somme de 440 fr. (2 vol. grand in-^{fo} en maroquin noir) M. *A. Buchon*, laborieux éditeur de la Collection des chroniques nationales, a jusqu'ici cherché vainement à se procurer une copie de l'introduction de Jehan le Tartier pour joindre à son édition complète des Chroniques de Froissart ; espérons qu'un heureux hasard viendra bientôt le favoriser pour faire jouir le monde savant de cette œuvre inconnue du prieur de Cantimpré.

Mars de Cambray.

(Voyez ALARS DE CAMBRAY.)

Martin le Béguins.

Ce trouvère du XIII^e siècle, dont le nom annonce le défaut de prononciation qui lui était ordinaire, porte aussi un prénom dont la popularité dans ces contrées, et surtout à Cambrai, est, comme on le voit, de toute ancienneté (1). Martin le Béguins paraît s'être livré exclusivement à la composition de chansons, que, tout porte

(1) Le nom de *Martin* à Cambrai est aussi populaire que celui de Jehan à Nivelles; dans l'une et dans l'autre de ces deux villes il existait, de toute antiquité, un personnage grotesque en bronze, qui répétait les heures à l'horloge, et qu'on montrait aux étrangers comme une des curiosités de ces deux cités. Aussi, Jehan de Nivelles et Martin de Cambrai étaient-ils jadis les personnages les plus connus de la contrée. Tous deux ont donné lieu à des contes fabuleux et à des traditions vulgaires qui ont encore quelques racines dans le pays.

à le croire , il ne chantait pas lui-même. Il ne nous est resté aucun détail sur sa personne. Le n° 2719 du catalogue de la Vallière contenait une chanson de ce trouvère, qui se trouvait au milieu de celles du roi de Navarre, du duc de Brabant (Henri III), de Charles d'Anjou , de Blondel, ami de Richard Cœur-de-Lion, de Raoul de Soissons et de Guillaume de Béthune.

Un intérêt particulier qui doit s'attacher à cette chanson du trouvère Cambrésien , et à celles qui y sont annexées , c'est que les premières strophes de chacune d'elles sont notées en musique. M. De la Borde n'a pas manqué de signaler ces monumens intéressans de notre histoire musicale dans son Essai sur la musique.

On connaît encore quatre autres chansons de Martin le Beguins consignées dans un précieux manuscrit qui repose à la bibliothèque de Vatican ; on s'étonnerait à bon droit de voir les œuvres légères d'un poète de Cambrai reléguées aussi loin, et logées jusques sur les tablettes sacrées du Saint Père , si l'on ne savait que la reine Christine de Suède légua à ce vaste dépôt la curieuse collection de manuscrits qu'elle avait fait rassembler à grands frais en France, en Italie, dans les Pays-Bas et sur les principaux points de l'Europe. C'est à cette circonstance fortuite que le chansonnier Cambrésien doit l'honneur de figurer aujourd'hui dans la bibliothèque du Pape.

Ces quatre chansons, qu'un heureux hasard peut faire

découvrir en France, commencent par les vers suivans :

La première :

Boine aventure ait ma dame.

La seconde :

Loiaus amours, bone de fine.

La troisième :

Loiaus désirs et pensée jolie.

Et la quatrième :

Pour demeurer en amour, etc.



Raoul de Cambray.

Plusieurs des écrivains qui ont écrit sur les productions romanes, par une erreur bien excusable lorsqu'on parle sur des œuvres mal intitulées, et que l'on n'a pu analyser à fond, erreur que nous avons partagée nous-mêmes dans nos précédentes éditions, ont pris et cité le nom d'un poème pour celui d'un poète, et ont ainsi élevé au rang des trouvères *Raoul de Cambray* qui n'est que le titre d'une œuvre anonyme, que du reste l'on peut supposer, sans trop de présomption, le fruit d'une muse cambrésienne. Il est tems cependant de remettre chaque chose en son lieu, et de rendre à la vérité son empire : Cambrai d'ailleurs ne perdra pas au change, si on lui enlève un poète, on lui restitue un héros.

Passant désormais sous silence ceux qui ont été con-

duits à citer *Raoul de Cambrai* comme trouvère, nous arriverons de suite aux écrivains qui en parlent comme héros de roman. Le troubadour Arnaud d'Entrevènes le mentionne comme un des plus fameux romans du XIII^e siècle; il aurait pu faire reculer sa célébrité de cent ans encore sans se compromettre; ceci prouve du reste que sa réputation, devenue populaire, avait, comme l'on voit, franchi la Loire et s'y était longtems maintenue, car un autre troubadour, Folquet de Romans, en met aussi la citation dans la bouche de ses acteurs : « Vous avez, ô »
 « dame, mon cœur que je vous laisse, à condition de ne »
 « jamais le reprendre; que mieux ne prit à *Raoul de »*
 « *Cambrai*, etc. » Le savant Raynouard a récemment cité avec honneur ce roman dans le tome II du *Choix des poésies originales des Troubadours*, pages 297 et 311.

Le roman de *Raoul de Cambrai* est d'une haute antiquité; selon l'opinion de M. Paulin Pâris, c'est l'une des plus anciennes compositions de la langue d'oïl, et l'on peut sans crainte la faire remonter même au commencement du XII^e siècle. On n'a aucune espèce de donnée sur le poète qui a pu enfanter cette brillante épopée, composée d'environ 6,000 vers de dix syllabes, et écrite comme la plupart des chansons de geste en tirades de vers omiotelentes et en assonances. On ne connaît qu'un seul manuscrit de ce roman; c'est celui de la bibliothèque du Roi, inscrit sous le n^o 8201.

L'action est bien antérieure à la date de la composi-

tion du poème, puisqu'elle se passe sous le règne de Louis IV d'Outremer; l'auteur désigne un évêque de Cambrai, sous le nom de *Régnier*, ce qui n'est qu'une fiction de poète. Toute l'épopée roule sur l'histoire du Cambrésis, de l'Artois et de la Picardie. On y voit que Raoul, comte de Cambrai vers 940, fils de Taillefer de Cambrai, ayant incendié l'abbaye d'Origny en Vermandois (1), événement qui tient de la place dans le poème (2), se prend de dispute avec Bernier de Ribemont (3), son écuyer; ce qui donne lieu à un épisode qui offre quelque réminiscence de celui de la querelle d'Agamem-

(1) Origny-Ste.-Benoîte, bourg de l'arrondissement de St.-Quentin, est situé sur l'Oise, entre Guise et Ribemont; il tire son nom de sa patronne Ste.-Benoîte, qui passe pour y avoir subi le martyre en 302. Une abbaye de bénédictines y fut fondée vers 850.

(2) L'incendie de l'abbaye d'Origny, épisode du roman de *Raoul de Cambrai*, parut en 1834, avec une traduction et des notes par M. Ed. Le Glay, élève de l'école des Chartes, dans *la Jeune et vieille France*, et en 1835, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, années 1832-33, pages 145-178.

(3) Ribemont est un bourg de Vermandois, jadis siège d'un châtelain puissant dont plusieurs terres voisines relevaient. Plusieurs seigneurs de ce nom furent célèbres dans les croisades; ils descendaient de Bernier de Ribemont que l'histoire donne comme un fils naturel d'Eilbert, et d'une converse d'Homblières, qui, depuis devint, dit-on, abbesse d'Origny-Ste.-Benoîte. Bernier, suivant l'histoire, se fit moine en 948 et devint premier abbé régulier d'Homblières. (*Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, par Colliette, *Cambrai*, 1771, in-4°, t. 1, p. 295.)

non et d'Achille, dans l'Iliade. L'écuyer finit par tuer Raoul dans un combat près de St.-Quentin ; il demande pardon à Dieu de ce meurtre et fait plusieurs pèlerinages pour l'expier. Gérin d'Arras, oncle de Raoul, après plusieurs refus, consent enfin à donner à Bernier pour épouse la belle Beatrix sa fille. Mais un jour qu'il revenait avec son gendre de St.-Jacques de Compostelle, en passant sur le champ de mort de Raoul, Gerin se trouve exalté par le souvenir de la perte de son neveu, il frappe Bernier d'un coup d'étrier et lui brise la tête.

Cette brillante épopée est pleine de poésie et de charme : tous les détails d'intérieur y sont d'une naïveté piquante et surtout d'une vérité bien remarquable ; l'auteur pousse même sa franchise jusqu'à appeler chaque chose par son nom et sans aucune circonlocution : la civilisation n'avait pas encore appris aux écrivains à dire plus dans ce qu'ils laissaient supposer que dans ce qu'ils énonçaient littéralement. On trouvera en outre dans ce poème une foule d'événements dont le tems avait entièrement effacé les traces, ou dont il ne nous restait que des récits imparfaits et confus.

Le roman de *Raoul de Cambrai*, retrouvé par M. Paulin Paris, copié et traduit par M. *Edouard Le Glay*, avocat et élève de l'école des Chartes, paraît en ce moment, par ses soins, à Paris, chez Téchener, en 2 vol. grand in-12 ; il est précédé de l'analyse de tout le poème et accompagné de notes historiques et philologiques et de la traduction littérale des épisodes les plus remarqua-

bles. Ce travail, fait consciencieusement par un jeune homme érudit et capable, nous dispense d'entrer dans de plus grands détails sur un monument littéraire que chacun voudra posséder en entier : nous nous bornerons ici à donner les premiers et les derniers vers du poème de Raoul, pour en offrir un avant goût aux lecteurs.

Voici la première strophe :

I.

Oiez chançon de joie et de bandor !
 Oit avés auquant et li plusor :
 Chantet vus ont cil autre jogleur
 Chançon nouvelle, mais il laissent la flor
 Del grant barnaige qui tant ot de valor :
 C'est de Raoul ; de Camhrai tint l'onor :
 Taillefer fu clamés par sa fieror.
 Cis ot I. fil qui fu bon poigneur ;
 Raoul ot non, molt par avoit vigor,
 As fils Herbert fist maint pesant estor,
 Mais Bernecous l'ocit puis à dolor.

DERNIÈRE STROPHE.

Grans fu l'assaut par verté le vus di :
 Bien se deffent d'Arras li sor Géri.
 Ruent il pierres et maint caillox faitis
 Ens el fossat, assés en abati ;
 Et Juliens si c'escrie à hau cria :
 Laissiés l'assaut pour le cor St.-Félis !
 Et li nuis vint con n'il pot plus véir.
 Quant il fu nuis, par verté le vus di,
 Li sor Géri de la cité issi

Sor son cheval, si ala en escit,
 Mais on ne set certes que il devint :
 Hermites fu ainsis con jai oit,
 Et Henriés ot Arras la for cit
 Et si fu Sires de Artois je vus dis
 Et Julliens r'ala à Saint Quentin,
 Puis tu il cuens de Sain Gile autresis.
 D'or an avant faut la chançon ici :
 Bencois soit cis qui l'a vus a dit,
 Et vus ansis qui l'avés ci oit.

Explicit.

On voit par cette fin qu'après le meurtre de Bernier par le vieux comte Géri d'Arras, Julien, fils aîné de Bernier, mit le siège devant la capitale de l'Artois et ravagea le pays ; le rancuneux Géri ou Gérin se sauva à cheval ; l'auteur présume qu'il se fit ermite : la cité d'Arras resta à Henry. Julien retourna à St.-Quentin et devint comte de Saint-Gille.

Rogeret de Cambray.

Rogeret de Cambray, que Claude Fauchet (1) appelle *Roger*, et De La Borde *Rogerin*, fut un trouvère florissant vers l'an 1250. Ses poésies ne se composent que de chansons d'amour, bien vives, bien chaleureuses et telles qu'on ne les supposerait pas sorties de la tête d'un homme du Nord. Elles sont conservées parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi.

Le poète Rogeret joignait à son talent de versificateur celui de musicien. A la fois trouvère et ménestrel, il accompagnait ses chants en jouant de la vielle, instrument

(1) Dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises, ryme et romans; plus, les noms et sommaires des œuvres de 127 poètes françois vivants avant l'an 1300*. Paris, Patisson, 1581, in-4°.

fort en vogue au XIII^e siècle. Ce fait nous est confirmé par ce vers d'une de ses ballades :

« Por li (pour lui) faz sonner ma vièle. »

Dans les manuscrits du marquis de Paulmy (aujourd'hui déposés à la bibliothèque de l'Arsenal) et dans ceux du savant La Curne de Sainte-Palaye, et de Clairambaut, on a trouvé une chanson de Rogerin de Cambray qui commence ainsi :

Nouvele amour qui si m'agrée.

Il n'y a pas grande variété de pensées dans les vers qu'on cite de Roger; il roule constamment dans le même cercle d'idées; il répète sans cesse qu'il ne saurait chanter autre chose que les louanges de sa dame, toute ingrate qu'elle est. C'est le refrain de la plupart de ses chansons (1).

(1) M. bl. Bib. mss. cot. 43. (Tableau historique des gens de lettres, par l'abbé De Longchamps. Paris, 1770, t. VI, p. 276-277.)

Roix de Cambray.

Roix de Cambray vivait en l'an 1300; ce trouvère fut assez fécond ; il a composé une foule de petits poèmes , d'un esprit passablement mordant, parmi lesquels on remarque une *Satire contre les ordres monastiques* , qu'on trouve dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi , n° 7218, et qui commence par ces deux vers :

Si le Roix de Cambrai veut
Le siècle si bon comme il fust.
.....

Quoiqu'assez virulente, cette pièce est moins forte que celle du même tems connue sous le titre de : *Complainte de Jérusalem contre la cour de Rome.*

On cite encore parmi les opuscules rimés de Roix de Cambrai :

1° *Li A, B, C, par équivoques, et li signification des lettres en vers.*

Cette facétie, dans le goût du tems, se rapproche des rébus qui, même à cette époque, portaient déjà le nom de *rébus de Picardie*.

2° *Li Ave Maria, en Roumans* (c'est-à-dire en langue vulgaire).

Outre Roix de Cambrai, il y a deux trouvères qui ont écrit un *Ave Maria* en vers français : ce sont Ruteboëuf et Baudouin de Condé. Les librairies des fils du Roi Jean possédaient deux manuscrits sous ce titre ; ils sont signalés dans la *Bibliothèque Prototypographique* (Paris, 1830, in-4°) publiée par M. Barrois, riche et savant bibliophile de Lille : le premier, sous le n° 741, indique • un gros livre en parchemin couvert de cuir blanc, intitulé au dehors : *Le Ave Maria*, començant au second feuillet, *En main*, et au dernier : *et de tout ce.* •

Le deuxième signale, sous le n° 1683 : « un autre • grant volume couvert de cuir blancq, deux cloans et • cinq boutons de léton sur chacun costé historié et • intitulé : *L'Ave Maria*, començant au second feuillet : *En main ains le doit-od visiter* ; et finissant au • derrenier par : *Gabriel fut de Dieu saluée.* » Il se pourrait qu'un ou peut-être ces deux poèmes faisant par-

tie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne fussent des copies de celui de Roix de Cambrai.

3° *Vie de Saint-Quentin.*

Cette légende sacrée du saint patron du Vermandois est en forme de cantiques, et paraît avoir été composée vers l'époque où toute la contrée retentissait encore du bruit des miracles arrivés lors de la levation du corps du saint qui eut lieu l'an 1229.

4° *C'est de la mort de nostre seigneur.* (Espèce de poème sur la Passion.) Alors et depuis ce sujet a souvent été traité en vers par les écrivains les plus populaires. C'est peut-être celui qui a fourni dans le moyen-âge le plus grand nombre de poèmes.

5° *La description des religions.*

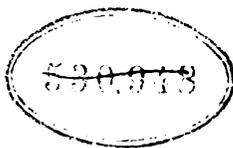
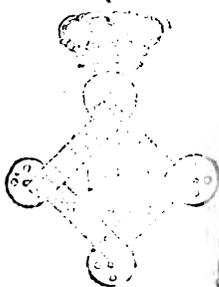
Cette dernière pièce pourrait bien n'être rien autre chose que la satire dont il a été question d'abord.

Suivant l'usage des poètes de son tems, Roix de Cambrai, comme le *Roix Adenez*, porta toute sa vie le titre de *Roi* qu'il avait gagné dans un concours de poésie, ou *Puy d'Amour* du pays. Son nom termine assez bien la petite pléiade des trouvères cambrésiens ; on ne pouvait mieux faire que d'en clore la liste par un poète couronné.

CONCLUSION.

Tels sont les titres littéraires que des recherches consciencieuses nous ont mis à même de produire en faveur des poètes Cambrésiens du XIII^e siècle ; nous ferons voir bientôt que les trouvères Artésiens et Flamands de la même époque étaient plus nombreux encore et non moins féconds ~~ce~~ faisceau de noms, la plupart glorieux, soutenus par des preuves irrécusables, montrera dans quelle atmosphère poétique et chevaleresque vivaient nos pères ; combien leur caractère subtil, ironique, joyeux, ami des dames et de la bonne chère, des danses et de la chanson, était loin de cet esprit si lourdement mercantile, si gravement mystique, si pauvrement intelligent, que leur inculqua la pesante domination espagnole dont les dernières traces ne sont pas encore parfaitement effacées dans certaines classes de la population. Quiconque prend part à l'honneur littéraire de nos provinces du Nord, ne verra pas,

je pense, sans quelqu'intérêt, ces titres de noblesse pour ainsi dire réunis; qui ne sera fier d'appartenir à une contrée dont les habitans avaient déjà si généralement la tête poétique, alors que tant d'autres étaient encore plongées dans les ténèbres de la barbarie?) Pour moi, j'avouerai ingénûment que j'ai ressenti une émotion, puérile peut-être, mais délicieuse du reste, en retrouvant dans les œuvres d'hommes de mon pays, presque oubliés depuis six cens ans, les idées-mères des contes les plus piquans du croustilleux Bocace, de la gente reine de Navarre, et de ce bon La Fontaine, regardé par les modernes comme *inimitable*, mais qui sut, lui, si bien et si souvent imiter les anciens.



HAG 2018505

Table des Matières.

	Pages
Avertissement.	v.
Prodrome.	vii.
PREMIÈRE PARTIE.	1.
SECONDE PARTIE.	45.
Adam de le Halle.	ibid.
Alars de Cambray.	72.
Albert de Cambray.	75.
Camelain de Cambray.	76.
Enguerrand de Forest.	82.
Enguerrand d'Oisy.	85.
Foucquart de Cambray.	103.
Geoffroy de Barale.	109.
Girard de Cambray.	112.
Cuy de Cambray.	117.
Hugues de Cambray.	123.
• Hugues d'Oisy.	126. ✕
Jacques de Cambray.	143.
Jehan du Pin.	156.
Jehan le Tartier.	175.
Mais de Cambray.	176.
Martin le Béguins.	177.
Raoul de Cambray.	180.
Rogeret de Cambray.	186.
Roix de Cambray.	188.
Conclusion.	191.
Table.	193.

